



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉBATS PARLEMENTAIRES**  
**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**9<sup>e</sup> Législature**

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990**

**(66<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**2<sup>e</sup> séance du mercredi 8 novembre 1989**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

#### 1. Questions au Gouvernement (p. 4751).

##### CULTURE ISLAMIQUE ET ÉMANCIPATION DE LA FEMME (p. 4751)

Mme Louise Moreau, M. Michel Rocard, Premier ministre.

##### IMMIGRATION ET INTÉGRATION (p. 4753)

MM. Hubert Falco, Claude Evin, ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale.

##### SITUATION DE L'AGENCE CENTRALE DE PRESSE (p. 4754)

M. Claude Gaits, Mme Catherine Tasca, ministre délégué auprès du ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, chargé de la communication.

##### DÉCISION DU CONSEIL DE LA CONCURRENCE (p. 4755)

MM. Philippe Marchand, Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

##### FERMETURE DE COMPTOIRS DE LA BANQUE DE FRANCE (p. 4755)

MM. Marcel Dehoux, Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

##### PORT DU VOILE ISLAMIQUE ET DIGNITÉ DE LA FEMME (p. 4756)

Mmes Michèle Barzach, Michèle André, secrétaire d'Etat chargé des droits des femmes.

##### PORT DU VOILE ISLAMIQUE ET ATTITUDE DU GOUVERNEMENT (p. 4757)

MM. Jean Tiberi, Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

##### LE GOUVERNEMENT ET L'ISLAM EN FRANCE (p. 4758)

MM. Jacques Barrot, Pierre Joxe, ministre de l'intérieur.

##### SÉQUESTRATION AU LIBAN DE JACQUELINE VALENTE (p. 4760)

MM. Théo Vial-Massat, Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères : le président.

##### PARUTION DU RAPPORT D'AMNESTY INTERNATIONAL (p. 4760)

MM. Jean Lacombe, Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

##### PERSONNEL ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE (p. 4761)

Mme Marie-Madeleine Dieulangard, M. Michel Durafour, ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des réformes administratives.

##### ACHAT PAR LE CRÉDIT LYONNAIS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL DE THOMSON-C.S.F.-FINANCE (p. 4761)

MM. Patrick Devedjian, Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

##### TRAVAILLEURS TURCS EN ALSACE (p. 4762)

MM. Germain Gengenwin, Pierre Joxe, ministre de l'intérieur.

##### INDEMNISATION DES VICTIMES DU CYCLONE DE LA GUADELOUPE (p. 4763)

MM. Ernest Moutoussamy, Louis Le Pensec, ministre des départements et territoires d'outre-mer, porte-parole du Gouvernement.

*Suspension et reprise de la séance (p. 4764)*

### PRÉSIDENTE DE M. CLAUDE LABBÉ

#### 2. Renvoi pour avis (p. 4764).

#### 3. Loi de finances pour 1990 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4764).

##### Départements et territoires d'outre-mer

M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Guy Malandain, rapporteur pour avis de la commission de la production.

M. Jean-Fierre Lapaire, rapporteur pour avis de la commission des lois, pour les départements d'outre-mer.

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis de la commission des lois, pour les territoires d'outre-mer.

M. Louis Le Pensec, ministre des départements et territoires d'outre-mer, porte-parole du Gouvernement.

MM. Gilbert Millet,  
Henry Jean-Baptiste,  
Pierre-André Wiltzer,

Mme Lucette Michaux-Chevry, M. le ministre.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

#### 4. Equipement militaire pour les années 1990-1993. - Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 4780).

#### 5. Ordre du jour (p. 4780).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Le premier groupe à intervenir est le groupe U.D.F.

### CULTURE ISLAMIQUE ET ÉMANCIPATION DE LA FEMME

**M. le président.** La parole est à Mme Louise Moreau.

**Mme Louise Moreau.** Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le Premier ministre (« Ah ! » sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République) et a trait à la culture islamique et à l'émancipation de la femme, c'est-à-dire au statut de la femme.

Il n'est pas, monsieur le Premier ministre, dans mon propos de revenir une nouvelle fois sur ce débat passionné et passionnel au sujet du port du voile, fouiador ou tchador, mais plus précisément je voudrais vous interroger sur le statut de la femme.

En effet, le problème posé par le tchador est celui du statut de la femme en droit coranique ou en droit français. Chez nous, en France, la femme est l'égale de l'homme et, ce la après un combat incessant mené par toutes les femmes de France pendant des décennies. (Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)

Dans le droit coranique, la femme n'est pas l'égale de l'homme. Ainsi, il faut le témoignage de deux femmes à un procès pour valoir le témoignage d'un homme !

Or le tchador, ou voile, est le symbole même de l'asservissement de la femme ! Ce n'est pas un détail vestimentaire, c'est un problème de fond, celui de l'intégration dans la société française des immigrés de confession islamique.

Le tchador, c'est l'intégrisme pur et dur ! C'est un problème politique fondamental qui touche le statut de la femme, notre identité nationale et l'avenir même de notre communauté nationale. (Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

Je respecte toutes les confessions. J'ai lutté personnellement, comme beaucoup de membre de notre assemblée, contre le racisme pendant la dernière guerre. Mais je ne confonds pas laxisme et tolérance. Or accepter le port du tchador à l'école est inadmissible. Toute personne vivant en France doit accepter et respecter les lois de la République, cela me paraît une évidence. (Mêmes mouvements sur les mêmes bancs.)

Ainsi, me référant à l'article 2 de notre Constitution qui stipule que la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale, et qu'elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens, je vous pose la question suivante, monsieur le Premier ministre : le Gouvernement est-il enfin prêt, au lieu de dégager en touche vers le Conseil d'Etat, à prendre toutes ses responsabilités d'ordre politique, morale et

constitutionnel pour protéger le fondement même de notre République indivisible, laïque, démocratique et sociale ? (Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.)

**M. Christian Bataille.** Gauchiste ! (Saurires.)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Michel Rocard, Premier ministre.** Mesdames, messieurs les députés, je vais m'efforcer d'être bref, ce qui est malaisé sur un tel sujet, mais ma tâche va se trouver facilitée par le fait qu'après moi-même, et compte tenu de l'intitulé que nous connaissons d'un certain nombre de questions, M. Evin, Mme André, M. Jospin et M. Joxe auront l'occasion de s'exprimer devant la représentation nationale sur des aspects particuliers de ce considérable problème.

Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. Et Chevènement ? Et Poperen ?

**M. le Premier ministre.** Permettez-moi, mesdames, messieurs les députés, de souhaiter que, devant un problème où la société française tout entière cherche son équilibre, le silence de l'Assemblée nationale soit à la hauteur de la gravité du problème. (Protestations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

Permettez-moi aussi de commencer par le rappel d'une évidence oubliée : toutes nos religions ont maintenu les femmes, et pendant longtemps, dans un statut subordonné. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

**M. Charles Ehrmann.** Certains semblent le regretter !

**M. le Premier ministre.** Les docteurs de l'Eglise (Interruptions sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République)...

C'est aux hommes de cette assemblée que je m'adresse : le statut des femmes est une chose suffisamment difficile pour que nous acceptions quelques rappels.

Les docteurs de l'Eglise en France, disais-je, se sont interrogés pendant des siècles sur le point de savoir si les femmes avaient une âme. (Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Alain Griotteray.** Elles ont une âme... et le tchador !

**M. le Premier ministre.** Selon le droit provençal du treizième siècle, les femmes n'étant pas des gens, elles n'avaient pas lieu d'être traitées comme des êtres humains. (Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

**M. Gabriel Kasperalt.** Tout cela n'est pas sérieux !

**Mme Martine Daugreilh.** Oui, il faut tout de même rester sérieux ! C'est scandaleux !

**M. le Premier ministre.** La religion juive, la loi juive. (Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République)...

**M. le président.** Mes chers collègues, un peu de silence, je vous prie. Laissez M. le Premier ministre poursuivre son propos.

**M. Gabriel Kasperalt.** Nous sommes laïcs, nous !

**M. le président.** Monsieur Kaspereit, je vous en prie.

**M. le Premier ministre** a la parole, et lui seul.

**M. le Premier ministre.** La loi juive aussi a longtemps admis simultanément la polygamie et la lapidation de la femme adultère. (*Exclamations sur les bancs des groupes, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

**M. Alain Griotteray.** Ridicule !

**M. le Premier ministre.** On n'en est plus là. Tout est dans les rythmes avec lesquels on en sort.

**M. Alain Griotteray.** Vous, vous n'en êtes pas sorti !

**M. le Premier ministre.** Il me semble que sur un pareil débat, les hommes de cette assemblée pourraient mesurer la difficulté du problème, que les femmes de cette assemblée connaissent, elles !

**Mme Martine Daugreilh.** Il n'y a pas de différence ! Qu'est ce que c'est que ce sexisme ?

**M. le Premier ministre.** Ces religions ont toutes évolué, et heureusement. L'état de la société française en apporte la preuve aujourd'hui.

L'islam, mesdames et messieurs les députés, évolue également...

**M. André Rossinot.** En Tunisie, il évolue !

**M. le Premier ministre.** ... et nous savons tous, ici, que sur les dizaines de milliers de jeunes musulmanes qui fréquentent nos écoles, il n'en est pas une dizaine...

**M. Pierre Esteve.** Six !

**M. le Premier ministre.** ... qui portent non pas, madame, le tchador, mais le voile... le foulard, devrais-je dire (« Ah » ! sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

Et permettez-moi d'insister sur ce point. Sur les affaires de haute sensibilité, il ne faut pas se tromper de vocabulaire.

**M. Pierre Esteve.** Très juste !

**M. le Premier ministre.** Le foulard ne cache que les cheveux. Il a une signification qui n'est pas celle du tchador, lequel est, jusqu'à nouvel ordre et heureusement, inconnu sur le territoire de la République. (*Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

**Mme Martine Daugreilh.** Ce n'est pas possible ! Vous savez que c'est faux !

**M. Gérard Chasseguet.** De qui se moque-t-on ?

**M. le Premier ministre.** A cet égard, l'islam est divers. Mais pas plus qu'on ne juge l'église catholique à travers Mgr Lefebvre, on ne doit voir derrière chaque musulmane une intégriste en puissance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme Martine Daugreilh.** C'est scandaleux ! Ce n'est pas digne d'un Premier ministre !

**M. Gabriel Kaspereit.** Vous perdez votre dignité, monsieur le Premier ministre !

**M. Jean-Louis Goaduff.** C'est triste !

**M. le Premier ministre.** Ce foulard, madame, le Coran ne l'impose pas. L'écrasante majorité des musulmans et surtout des musulmanes vivant en France ne le revendique pas, et nous tous devons le rejeter en ce qu'il est le signe moins d'une foi que d'une aliénation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe de l'Union du centre.*)

Il n'y a pas en effet d'un côté ceux qui acceptent le port du foulard et de l'autre ceux qui le refusent. Tel n'est pas le problème dont la société française débat. Il y a du même côté tous ceux qui le refusent et ne se distinguent entre eux que sur le choix des moyens devant conduire à sa disparition de nos écoles. C'est sur le droit à la répression et sur la politique de l'exclusion que nous débattons. Je n'ai pas vu, au fond, d'autre débat entre nous.

Nous ne croyons pas efficace une procédure purement autoritaire, et le vieux militant laïc que je suis n'accepte pas que le visage dominant de la laïcité soit d'abord son aspect répressif. La laïcité se veut convaincante, elle se veut persua-

sive, elle se veut rayonnante. Elle est la laïcité ; elle sera maintenue dans nos écoles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme Martine Daugreilh.** Comment ?

**M. Alain Richerd.** Pas grâce à la droite !

**M. le Premier ministre.** Nous considérons que les réponses efficaces exigent du temps et passent, pour ce qui concerne l'école en tout cas, par le corps enseignant.

A celui-ci, à qui je fais pleine confiance, ...

**Mme Martine Daugreilh.** C'est lui qui n'a plus confiance en vous !

**M. le Premier ministre.** ... tout comme à M. le ministre d'Etat chargé de l'éducation nationale, je me bornerai à réaffirmer les principes de la laïcité tels que les définissait Jules Ferry dans sa lettre admirable et célèbre du 17 novembre 1883. Madame le député, ces citations font quelques lignes et elles méritent d'être entendues.

Jules Ferry disait : « Vous ne toucherez jamais avec trop de scrupules à cette chose délicate et sacrée qu'est la conscience de l'enfant.

« Il ne s'agit plus là d'une série de vérités à démontrer, mais, ce qui est tout autrement laborieux, d'une longue suite d'influences morales à exercer sur de jeunes êtres à force de patience, de fermeté, de douceur, d'élévation dans le caractère et de puissance persuasive.

« Il y a dans chaque institutrice, dans chaque instituteur, un auxiliaire naturel du progrès moral et social, une personne dont l'influence ne peut manquer en quelque sorte d'élever autour d'elle le niveau des mœurs.

« Dans une telle œuvre, ce n'est pas avec des difficultés de théorie et de haute spéculation que vous, instituteurs et institutrices, avez à mesurer ; c'est avec des défauts, des vices, des préjugés grossiers. Ces défauts, il ne s'agit pas de les condamner - tout le monde ne les condamne-t-il pas ? - mais de les faire disparaître par une succession de petites victoires obscurément remportées. » J'ai cité Jules Ferry. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.*)

Voilà ce qu'est la laïcité. Et, à mon sens, tout est dit.

Mais s'il y a beaucoup de ces « petites victoires obscurément remportées » dont parle Jules Ferry, elles ne doivent pas être occultées par quelques grandes difficultés politiquement reportées.

**M. Richard Cazenave.** Heureusement que le Conseil d'Etat existe ! Il n'y a plus de Gouvernement !

**M. le Premier ministre.** Au-delà, je tiens à ajouter deux choses.

Tout d'abord, on voit se profiler la tentation d'une banalisation. Quelques-uns voudraient détourner le sens de la laïcité scolaire pour aboutir à faire rentrer toutes les religions à l'école.

Nous disons, nous, qu'il ne saurait en être question. Une école multiconfessionnelle n'est pas une école laïque. Notre école est laïque, elle ne sera pas multiconfessionnelle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.*)

**M. Bernard Pons.** Pas de notre fait, en tout cas !

**M. le Premier ministre.** Sur ce point, j'entends être clair. Quiconque aurait la tentation de défausser l'école publique, la société française, les autorités publiques, tous bancs confondus dans cette assemblée, et leur expression, l'exécutif de ce problème en incitant à la multiplication des écoles confessionnelles n'aurait pas notre compréhension.

C'est à l'école publique et laïque d'accueillir, de persuader, d'intégrer...

**Mme Martine Daugreilh.** Comment ?

**M. Gabriel Kaspereit.** Où vont aller les jeunes filles musulmanes ?

**M. le Premier ministre.** ... c'est-à-dire de réaliser les conditions de la scolarisation autrement que par une politique d'exclusion *a priori*. Telle est notre difficulté. Nous la connaissons bien. Elle n'enlève rien à la grandeur de nos principes. Elle les renforcerait plutôt. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union du centre.*)

**M. Jean-Louis Goasduff.** Et Poperen, qu'en pense-t-il ?

**M. le Premier ministre.** Il a été fait allusion au Conseil d'Etat. J'aurai l'occasion de le redire, mais l'Assemblée doit savoir qu'il y a, en l'espèce, un seul doute. Le Gouvernement...

**M. Gabriel Kasperoit.** Dehors !

**M. le Premier ministre.** ... n'a nul besoin du Conseil d'Etat pour affirmer ses propres principes (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*), qui sont ceux de l'exécutif.

**M. Gabriel Kasperoit.** C'est la meilleure !

**M. le Premier ministre.** Ne souriez pas trop vite !

**M. Robert-André Vivien.** C'est incroyable !

**M. Gabriel Kasperoit.** Vous êtes Premier ministre ! Faites un choix ! C'est politique !

**M. le Premier ministre.** Je suis soucieux de la dignité de cette assemblée et j'aimerais que nous le soyons tous.

Mesdames, messieurs les députés, il y a un seul doute, je le répète : en cas d'exclusion de l'école à main-forte pour des raisons vestimentaires, il n'est pas acquis qu'en contentieux l'acte d'exclusion soit reconnu légal.

**M. Jean-Louis Goasduff.** Pour des raisons vestimentaires... et politiques !

**M. Pierre Mazeaud.** L'argument vaut dans les deux sens !

**M. le Premier ministre.** La jurisprudence doit donc s'exprimer devant une situation juridiquement inédite.

**Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.** Répondez à la question !

**M. le Premier ministre.** Nous n'avons de leçon à recevoir de personne, ni en matière de laïcité, ni en matière d'état de droit. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Vives exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. Jean-Louis Goasduff.** Le Gouvernement a toujours des leçons à recevoir !

**Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française.** Carton rouge !

**M. le président.** Un peu de silence !

Monsieur le Premier ministre, pouvez-vous vous acheminer vers votre conclusion ? (*Applaudissements sur divers bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. le Premier ministre.** Ma dernière remarque sera pour dire qu'il n'y a d'issue durable que dans l'intégration. L'école laïque est l'un des facteurs de l'aire de liberté, car l'air de l'école laïque rend libre. Mais ce n'est pas le seul.

Si nous ne réagissons pas...

**Mme Martine Daugreilh.** Comment ?

**M. le Premier ministre.** ... des mécanismes se mettent en place qui conduiront implacablement à ce que se produisent un jour en France des violences raciales, voire des émeutes, comme en ont connu la Grande-Bretagne ou les Etats-Unis. C'est la logique des ghettos et c'est à elle que le Gouvernement s'attaque par son effort en faveur du logement social et de la politique de la ville, tout spécialement dans la région parisienne.

**M. Gabriel Kasperoit.** Et l'article 132 du règlement, monsieur le président ?

**M. le Premier ministre.** Nous opposons à cette logique celle de l'effort en faveur du logement des plus démunis.

**M. Robert-André Vivien.** Monsieur le président, le Premier ministre dépasse son temps de parole !

**M. le Premier ministre.** Mesdames, messieurs les députés, la France travaille toujours pour l'intégration et le temps travaille toujours pour la liberté. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

## IMMIGRATION ET INTÉGRATION

**M. le président.** Je vais donner la parole successivement à M. Falco et à M. le ministre de la solidarité pour une question très courte - le temps du groupe U.D.F. étant quasiment écoulé - et une réponse très courte également.

Vous avez la parole, monsieur Falco.

**M. Hubert Falco.** Monsieur le président, j'essaierai d'être aussi bref que M. le Premier ministre ! (*Applaudissements et rires sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Derrière trois enfants et quelques foudards se cachent des problèmes qui inquiètent tous les Français : celui de l'immigration...

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Raciste !

**M. Hubert Falco.** ... celui de l'intégration...

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Médecin ! Médecin !

**M. Hubert Falco.** ... celui de l'identité nationale, celui du choix entre deux islam, un islam ouvert aux droits de l'homme et un islam enfermé dans l'intolérance. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.)

Ce vrai débat appelle de vraies réponses. Il appartient aux élus de la nation que nous sommes de proposer des solutions.

Face à ces questions, votre action consiste à vous réfugier derrière le Conseil d'Etat pour dire et interpréter le droit.

**M. Richard Cazenave.** Courage, fuyons !

**M. Hubert Falco.** Démarche insuffisante, car elle s'apparente à une démission du pouvoir politique face à un problème éminemment politique.

Pourtant, l'opinion publique a les idées claires. L'intégration oui, l'intégrisme non ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*) Avez-vous, monsieur le Premier ministre, une véritable politique de l'intégration ? (« Non ! » sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.) Je veux parler d'une politique de l'habitat, de l'école et de l'emploi.

Sur le second point, les Français attendent de vous vigilance et fermeté, qu'allez-vous leur proposer ?

**M. Jean-Louis Goasduff.** Rien !

**M. Hubert Falco.** Le temps est venu de prendre vos responsabilités car ces problèmes concernent non seulement la France mais également les rapports de l'Europe avec le monde méditerranéen.

Je vous rappellerai simplement deux chiffres. Trente mille clandestins sont entrés en France l'année dernière.

**M. le président.** Voulez-vous vous acheminer vers votre conclusion, mon cher collègue ?

**M. Hubert Falco.** Je termine, monsieur le président.

**M. Gabriel Kasperoit.** Et le Premier ministre tout à l'heure ? Il n'avait qu'à demander l'application de l'article 132 du règlement !

**M. Hubert Falco.** Deuxième chiffre : les trois quarts des demandeurs d'asile politique sont de faux réfugiés politiques. Ils seront 50 000 en 1989 !

Face à cette situation, quels remèdes proposez-vous ? N'attendez pas trop, monsieur le Premier ministre, pour répondre à ces questions qui inquiètent les Français car, demain, il sera trop tard ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, pour quelques secondes.

**M. Claude Evin, ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale.** Monsieur le député, oui, le Gouvernement a une politique en ce domaine. (« Ah ! » sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

**M. Robert-André Vivien.** Laquelle ?

**M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale.** Celle-ci s'articule autour de deux volets : ...

**M. Philippe Mestre.** Laisser faire, laisser passer ! *(Rires sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

**M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale.** ... la maîtrise des flux migratoires et l'intégration.

La volonté de maîtriser les flux migratoires est aussi forte aujourd'hui qu'hier. *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)* C'est pourquoi la loi Joxe n'a pas modifié les règles relatives à l'entrée des étrangers en France.

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Mensonge !

**M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale.** Par contre, elle a apporté une sécurité juridique plus grande à ceux qui sont installés régulièrement dans notre pays depuis de nombreuses années.

En deuxième lieu, le Gouvernement fait tout pour réussir l'intégration des immigrés sur notre territoire. D'ailleurs, lorsque l'on compare les résultats de cette politique avec celle qui est menée dans d'autres pays, par exemple de la Communauté, on peut affirmer que notre politique d'intégration est mieux réussie que bien d'autres !

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Très bien !

**M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale.** Je tiens donc à démentir devant l'Assemblée les propos irresponsables qui ont été tenus...

**M. Gérard Chasseguet.** Les vôtres !

**M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale.** ... selon lesquels le Gouvernement n'aurait pas de politique d'intégration des immigrés.

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** C'est vrai !

**M. Alain Calmat.** Nous n'avons pas organisé des charters pour le Mali !

**M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale.** Le Gouvernement n'a pas une politique spécifique à l'égard des étrangers car, contrairement à certains pays voisins, la France n'entend pas développer une politique des ghettos, une politique propre aux minorités, qu'elles soient étrangères, confessionnelles ou philosophiques. C'est pourquoi les étrangers ont accès, comme les nationaux, à tous les dispositifs de droit commun pour la scolarisation de leurs enfants, la formation, l'emploi et le logement.

Des actions spécifiques visent ceux qui ont des difficultés à accéder aux mécanismes de droit commun. Ces actions sont financées par le fonds d'action sociale. Le Gouvernement entend maintenir cette conception de l'intégration, se refusant à envisager une politique de développement séparé pour les étrangers ou les personnes d'origine étrangère.

**M. le président.** Je vous remercie de conclure, monsieur le ministre.

**M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale.** Le Gouvernement veille avec la plus grande attention...

**M. Robert-André Vivien.** Mais non !

**M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale.** ... à ce que les immigrés ne souffrent pas de pratiques discriminatoires dans l'accès aux dispositifs de droit commun ...

**M. Jean-Louis Debré.** Lamentable !

**M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale.** ... liées à leur nationalité, à leur origine ethnique ou à leur appartenance confessionnelle.

**M. Robert-André Vivien.** Nul !

**M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale.** Les orientations du Gouvernement en ce domaine seront d'ailleurs précisées prochainement dans une communication en conseil des ministres. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Patrick Balkany.** Zéro pointé !

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

#### SITUATION DE L'AGENCE CENTRALE DE PRESSE

**M. le président.** La parole est à M. Claude Gaits.

**M. Claude Gaits.** Ma question s'adresse à M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire ou à Mme le ministre délégué chargé de la communication.

L'Agence centrale de presse, deuxième agence de presse française, connaît à nouveau de sérieuses difficultés. Son président-directeur général a annoncé lundi qu'il allait saisir le tribunal de commerce. Un dépôt de bilan suivra.

La situation de l'A.C.P. préoccupe tous les milieux de l'information. À côté de l'Agence France Presse, cette agence participe au pluralisme, tout particulièrement au niveau de la presse quotidienne de province. C'est en effet la mission qui lui avait été confiée en 1951 par Gaston Defferre et des journaux issus de la Résistance. Les temps ont changé et les conditions d'exploitation sont devenues de plus en plus difficiles, dans le cadre de la concurrence engagée avec l'A.F.P. notamment. Mais peut-on laisser mourir la deuxième agence de presse française ?

De nouvelles pistes peuvent sans doute être explorées pour assurer l'équilibre de l'exploitation. Il y a quelques jours, un plan de redressement devait être proposé aux membres du personnel, au nombre de 120, qui ont manifesté leur volonté de continuer tant qu'existera une possibilité de solution. Pourquoi cette possibilité ne serait-elle pas suscitée par le Gouvernement ?

Certes, l'A.C.P. est une société privée, mais c'est une agence de presse, monsieur le ministre. Pas plus tard que vendredi dernier, à Blois, lors d'une réunion des ministres de la Communauté, vous avez présenté et fait adopter un texte qui reconnaît que la presse n'est pas un produit comme un autre. Compte tenu de cette spécificité reconnue, le Gouvernement doit s'engager dans la recherche d'une solution aux problèmes de l'A.C.P. Pourquoi ne prendrait-il pas dans les meilleurs délais l'initiative d'une table ronde réunissant toutes les parties concernées ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Je vous remercie.

La parole est à Mme le ministre délégué auprès du ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, chargé de la communication.

**Mme Catherine Tasca, ministre délégué auprès du ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, chargé de la communication.** Monsieur le député, la crise que connaît aujourd'hui l'A.C.P. n'est pas nouvelle. La décision de retrait de M. Robert Maxwell pose en fait, dans l'urgence, une question qui, hélas, se pose à cette agence depuis plusieurs années déjà.

Je me contenterai de rappeler quelques faits. Depuis cinq ans, le chiffre d'affaires de l'A.C.P. se dégrade, diminue constamment. L'agence connaît des déficits cumulés qui, cet été, ont atteint un niveau tel qu'ils ont conduit à la démission du président de l'agence. Celui-ci a été remplacé et, depuis le début de l'automne, le nouveau président-directeur général de l'A.C.P., M. Couture, étudie, à la demande de ses actionnaires, un plan de relance.

Le dépôt de bilan a été envisagé lors de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue samedi dernier et il sera vraisemblablement décidé lors de la prochaine réunion du conseil d'administration dans les tout prochains jours.

Il reste en fait aujourd'hui aux actionnaires mais aussi à l'ensemble des professionnels concernés par l'existence de cette deuxième agence, c'est-à-dire d'une deuxième source d'informations dans notre pays, à se concerter, à chercher ensemble...

**M. Robert-André Vivien.** Ce n'est pas votre problème !

**Mme le ministre délégué, chargé de la communication.** ... à bâtir un plan de relance, de recalibrage de l'agence.

L'expérience des années qui viennent de s'écouler prouve qu'il n'y a pas de place dans notre pays pour une deuxième agence qui affronte en concurrence directe, et avec les mêmes ambitions, l'A.F.P. Par contre, beaucoup de professionnels sont convaincus qu'un plan économiquement viable peut être bâti par les responsables, par les actionnaires, en concertation avec les principaux clients de l'agence. Je conçois, monsieur le député, que, en tant que responsable d'un organe de presse régional, vous soyez particulièrement préoccupé par cette situation.

L'élaboration d'un plan économiquement viable est une condition indispensable au redémarrage de l'A.C.P. Nul entrepreneur ne peut continuer sur un schéma qui ne fait qu'accumuler les pertes. J'ai constaté avec beaucoup de satisfaction qu'aujourd'hui même deux syndicats de presse, le syndicat de la presse quotidienne régionale et celui des quotidiens départementaux, ont, ensemble, manifesté leur attachement au pluralisme et leur préoccupation face à la situation actuelle de l'A.C.P. Ils se sont déclarés prêts à se joindre à toute discussion, à toute négociation allant vers l'élaboration d'un plan de relance pour l'A.C.P.

Face à cette situation, je veux tout d'abord rappeler l'attachement profond du Gouvernement au pluralisme de l'information et donc au maintien, dans notre pays, ...

**M. Robert-André Vivien.** Il faut moins de Gouvernement !

**Mme le ministre délégué, chargé de la communication.** ... d'une deuxième source d'information aux côtés de l'A.F.P.

En revanche, nous estimons que le Gouvernement ne peut pas jouer un rôle d'acteur principal, un rôle moteur. Pour ma part, je me suis attachée au rétablissement du dialogue social. J'ai été constamment en contact avec la direction de l'A.C.P. et avec les représentants du personnel, que j'ai reçus. Nous avons convenu que l'Etat et le Gouvernement pourraient utilement accompagner toute démarche d'élaboration d'un plan économiquement viable pour l'A.C.P., mais que cette intervention devait plus permettre un accord entre les professionnels et les industriels concernés qu'être à l'origine de cette démarche. Cela répond, monsieur le député, à votre question sur l'organisation d'une table ronde.

Aujourd'hui, tant les actionnaires actuels que des entrepreneurs éventuellement concernés ainsi que les représentants du personnel et ceux de la presse sont prêts à se réunir et à se concerter sur ce plan de relance.

**M. Robert-André Vivien.** Ce n'est pas votre problème !

**Mme le ministre délégué, chargé de la communication.** Tous attendent que l'actuelle direction de l'A.C.P. fasse connaître le plan et les projets qui ont pu être élaborés ces derniers mois pour redéfinir, sur des bases nouvelles, les missions de l'Agence, c'est-à-dire le créneau commercial qui soit viable pour elle.

Si cette démarche débouche, comme j'ai de bonnes raisons de l'espérer, sur des propositions jugées économiquement viables par toutes les parties concernées, le Gouvernement sera pour sa part prêt à l'accompagner. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Je vous remercie, madame.

Nous avons pris un peu de retard. Personne ne doit en être victime. Je souhaite néanmoins que les questions et les réponses à venir soient assez brèves afin que nous puissions respecter le temps qui nous est imparti par la télévision.

#### DÉCISION DU CONSEIL DE LA CONCURRENCE

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Marchand.

**M. Philippe Marchand.** Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget. *(« Ministre "d'Etat" ! » sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

Ce matin, nous avons appris, monsieur le ministre d'Etat *(« Ah ! » sur les mêmes bancs)*, que le Conseil de la concurrence avait infligé une sanction à soixante et onze entreprises de travaux publics.

Cette sanction est élevée. Je me permettrai même de dire qu'elle est lourde, puisqu'il s'agit d'une amende de 166 millions de francs. Jamais une sanction aussi importante n'avait été prononcée !

Les motifs sont clairs : entente sur marchés publics pour travaux routiers.

Ma question, monsieur le ministre d'Etat, n'a pas pour but de critiquer en quoi que ce soit la décision prise en toute connaissance de cause par le Conseil de la concurrence. Celui-ci est là pour veiller à l'application régulière des lois de la concurrence. Mais ne pensez-vous pas que, dans ce domaine comme dans d'autres, la prévention est beaucoup plus importante que la sanction ?

Quelles actions entendez-vous mener, quelles mesures entendez-vous prendre pour que des pratiques actuellement condamnables ne se perpétuent pas et pour qu'à l'avenir le Conseil de la concurrence ne soit plus conduit à sanctionner de tels errements ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Merci, monsieur Marchand.

La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, la liberté des prix...

**M. Pierre Mezeaud.** Il faut parler sans papier !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... implique naturellement que la concurrence ne soit pas faussée.

S'agissant des marchés publics de travaux routiers, cette exigence doit être respectée de tous.

**M. Pierre Mezeaud.** Ne lisez pas votre papier ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Jean-Pierre Defontaine.** Tout ce qui est excessif est insignifiant !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** C'est en 1985 que j'ai saisi...

**M. Pierre Mezeaud.** Sans papier ! *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Vous me permettez, mesdames, messieurs les députés, de ne pas connaître par cœur toutes les dates de saisine ou de lancement d'enquêtes concernant la concurrence. Je sollicite donc à ce propos l'indulgence de l'Assemblée nationale. *(Sourires.)*

Une enquête a été lancée en 1985, dont je fus à l'origine. Le Conseil de la concurrence, saisi le 14 novembre 1986, ce qui ne fut pas de ma responsabilité, mais j'approuve la décision prise alors, a statué sous sa pleine responsabilité.

Les errements, pour ne pas dire plus, les griefs étaient suffisamment sérieux pour justifier une très lourde amende. Il s'agit là du pouvoir de sanction du Conseil de la concurrence. Cependant, les entreprises concernées ont la possibilité de présenter un recours devant la cour d'appel. Mais, monsieur Marchand, ce n'est pas sur ce point que vous m'avez interrogé : vous m'avez demandé quelles mesures je compte prendre pour que les règles de la concurrence soient respectées.

C'est en saisissant le Conseil de la concurrence chaque fois que de telles fautes - je dis bien « de telles fautes » - sont commises que l'on parviendra à faire comprendre à tous, aux consommateurs comme aux entreprises, que la liberté des prix suppose la transparence des marchés publics et une saine et loyale concurrence ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Je vous remercie.

#### FERMETURE DE COMPTOIRS DE LA BANQUE DE FRANCE

**M. le président.** La parole est à M. Marcel Dehoux.

**M. Marcel Dehoux.** Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

La Banque de France a confié à une commission le soin de proposer une réorganisation de son réseau. Cette commission a déposé son rapport le 26 octobre dernier concluant à trente-quatre fermetures de comptoirs en province et à la création de trois comptoirs en Ile-de-France.

Si ces propositions étaient retenues, le problème de l'aménagement du territoire et de la suppression du service public serait de nouveau posé. En effet, ces suppressions, fondées en partie sur la baisse d'activité des comptoirs concernés, touchent évidemment des bassins d'emploi en difficulté, tels que le Nord-Pas-de-Calais ou la Lorraine, et vont à l'encontre de la « redynamisation » de ces zones.

Vous connaissez, monsieur le ministre d'Etat, le rôle éminent de ces comptoirs de la Banque de France, notamment en ce qui concerne le soutien qu'ils apportent sous forme de conseils aux P.M.I. et aux P.M.E.

La fermeture de ces comptoirs risquerait d'entraîner à terme le retrait en cascade de certaines administrations et de nombreuses succursales de banques.

Quelles mesures comptez-vous prendre pour que votre département ministériel n'apporte pas sa contribution à ce projet de démantèlement du réseau de la Banque de France ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

**M. le président.** Merci.

La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

**M. Pierre Mauger.** Encore ? Ils vont l'épuiser !

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Monsieur le député, votre question concerne deux problèmes distincts : les missions de la Banque de France, d'une part, et l'aménagement du territoire, d'autre part.

Depuis un demi-siècle, le monde a changé, et les missions de la Banque de France aussi.

La Banque de France exerce ses missions en fonction des activités développées dans telles zones ou telles régions.

On paie davantage par chèque. On utilise moins les billets. Les secteurs industriels qui ont été touchés comportent moins d'activités liées aux entreprises. C'est la raison pour laquelle la Banque de France, en plein accord avec moi-même, a décidé de restructurer son réseau.

Des propositions ont été avancées par une commission présidée par M. Gosselin, ancien préfet, à laquelle ont participé des représentants du personnel. Il s'agit, je le répète, monsieur le député, de propositions.

Le gouverneur de la Banque de France, là encore en plein accord avec moi-même, va rencontrer les élus concernés - maires, présidents de conseils généraux, députés - pour examiner, face à telle situation locale, si la suppression s'impose ou si l'on ne peut pas transférer d'autres activités au siège concerné pour le maintenir. Cette concertation est en cours et l'opinion que vous avez exprimée sera naturellement, pleinement retenue.

Deuxième aspect de la question, lié au premier : l'aménagement du territoire.

Plus l'aménagement du territoire sera une exigence commune à tout le Gouvernement, plus on pourra développer d'activité dans des zones aujourd'hui en difficulté. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement est favorable à l'augmentation des crédits pour l'aménagement du territoire, dans le dessein de corriger les inégalités existantes et d'exprimer la solidarité de la nation à l'égard des régions qui ont durement souffert. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Je vous remercie. Nous en venons aux questions du groupe du R.P.R.

#### PORT DU VOILE ISLAMIQUE ET DIGNITÉ DE LA FEMME

**M. le président.** La parole est à Mme Michèle Barzach.

**Mme Michèle Barzach.** Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale.

Aujourd'hui, 700 000 jeunes, adolescents et enfants, scolarisés en France sont d'origine musulmane. La moitié d'entre eux à peu près sont des jeunes filles qui deviendront un jour des Françaises à part entière comme vous et moi. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Monsieur le ministre d'Etat, je pense que vous n'ignorez pas que le voile est le premier signe de la soumission de la femme, pour le traditionaliste musulman, d'abord et bien sûr au prophète, mais aussi à son plus digne représentant sur la terre : l'homme.

Le voile est le signe de la soumission de la femme musulmane au frère, au père, au mari, et donc le signe du renoncement de celle-ci à l'émancipation.

Je pense que vous savez que l'intégration de la population musulmane passe par les femmes et que l'intégration des femmes passe par l'école. Seule l'école peut leur apporter la possibilité de choisir leur vie, d'avoir les instruments nécessaires pour choisir la liberté.

Seules les femmes pourront permettre l'intégration de la population musulmane car ce sont elles qui font sauter les verrous de la tradition et repoussent le poids des abus de cette tradition ; quand ils existent.

Monsieur le ministre d'Etat, comment se fait-il que, dans un pays qui est celui qui représente les droits de l'homme et donc, croyais-je aussi, les droits de la femme, vous puissiez faire un choix qui, de fait, fasse régresser le droit à l'émancipation et à l'intégration des femmes ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Monsieur le ministre d'Etat, vous vouliez être le ministre de la laïcité. Allez-vous devenir le ministre du recul de la laïcité ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** A Versailles ! A Versailles !

**M. le président.** Un peu de calme, mes chers collègues, s'il vous plaît ! Laissez Mme Barzach terminer !

**Mme Michèle Barzach.** Monsieur le ministre d'Etat, vous vouliez être le ministre de la tolérance. Allez-vous devenir le ministre de l'aide à l'intégrisme ? *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Vous vouliez être le ministre de l'intégration. Allez-vous devenir le ministre de la régression des droits des femmes ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** La parole est à Mme le secrétaire d'Etat chargé des droits des femmes. *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

**M. Pierre Mazeaud.** Sans papier !

**M. le président.** Mes chers collègues, voulez-vous bien laisser s'exprimer Mme Michèle André dans le silence.

Vous avez la parole, madame le secrétaire d'Etat.

**Mme Michèle André, secrétaire d'Etat.** Madame la députée, ...

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Mme « le » député !

**Mme Michèle André, secrétaire d'Etat.** ... c'est une bonne chose que vous ayez posé cette question le jour même où j'ai fait au conseil des ministres une communication sur les violences conjugales. Tout cela relève de la dignité des femmes, à laquelle je suis attachée. Je dirai même que c'est une question qui est pour moi prioritaire et que c'est pour veiller à son respect que le Premier ministre a choisi d'avoir un secrétaire d'Etat chargé des droits des femmes dans son gouvernement. *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

**M. Gabriel Kaspereit.** Au fait, madame ! Au fait !

**Mme Michèle André, secrétaire d'Etat.** On parle de tolérance. Eh bien, j'aimerais, mesdames, messieurs, que vous en fassiez preuve ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Madame Barzach, vous liez la dignité des femmes et le port du foulard islamique. Je ne peux que penser, comme vous, que c'est un véritable problème et je vais vous faire part de mon sentiment.

Vous avez dit ce que représente le port du foulard pour les femmes musulmanes. En effet, ce n'est pas seulement un vêtement : c'est un symbole. C'est un symbole d'appartenance religieuse, mais c'est aussi le signe d'une culture qui conduit à la soumission et à l'oppression de la femme par la société des hommes. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et sur de nombreux bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Mon idée n'est pas, vous le comprendrez, de caricaturer la religion elle-même !

Cette oppression se traduit également par une moindre instruction pour certaines filles, par des mariages forcés et par l'excision de certaines petites filles.

Je m'interroge sur le fait que des adolescentes de douze à quinze ans, soumises à cette loi des pères et des frères, soient mises en première ligne d'un combat qui les dépasse et qui hypothèque l'avenir des femmes qu'elles deviendront.

Je suis ministre dans un pays, la France, qui a inscrit dans son droit l'égalité des hommes et des femmes et je me réjouis que beaucoup d'entre vous l'aient souligné.

**M. Arthur Dehaine.** Persévérez !

**Mme Michèle André, secrétaire d'Etat.** Je rappellerai que c'est l'école publique qui a permis à de nombreuses petites filles de devenir des femmes libres et autonomes. Elle doit poursuivre cette mission pour toutes celles qui vivent sur notre territoire et qui, de toutes origines, doivent pouvoir s'intégrer dans la société française.

**Mme Martine Daugreilh.** Là-dessus, on est d'accord !

**Mme Michèle André, secrétaire d'Etat.** Comme le Gouvernement tout entier, je ne crois pas que cela passe par le port du foulard à l'école.

**Mme Martine Daugreilh.** Très bien !

**Mme Michèle André, secrétaire d'Etat.** Aussi ferai-je tout ce qui est en mon pouvoir pour que le dialogue voulu par le Premier ministre et le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, conduise à ce résultat dans le respect de la dignité des femmes.

Il est un peu gênant, messieurs les députés de la droite, de vous entendre dire que les femmes n'ont pas de pouvoir !

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Non ! C'est vous qui le dites !

**M. Robert-André Vivien.** Si vous n'êtes pas d'accord avec MM. Rocard et Jospin, démissionnez !

**Mme Michèle André, secrétaire d'Etat.** En conclusion, je dirai (*Interruptions sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*)...

**M. le président.** Poursuivez, madame André. Ni M. Vivien, ni aucun de ses collègues qui l'entourent n'ont la parole.

**Mme Michèle André, secrétaire d'Etat.** En conclusion, je dirai que je ne peux m'empêcher de penser aussi à toutes ces femmes, et à certains gouvernements dans le monde, pour qui le refus du port du foulard est symbole d'émancipation, émancipation chère à la France, chère à son gouvernement et, si j'ai bien compris, à cette assemblée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

PORT DU VOILE ISLAMIQUE ET ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

**M. le président.** La parole est à M. Jean Tiberi.

**M. Jean Tiberi.** Ma question, monsieur le président, s'adresse à M. le Premier ministre.

Monsieur le Premier ministre, à propos de l'affaire du voile islamique (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*), qui a pris naissance, comme vous le savez, au collège de Creil, M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, a dit qu'un dialogue devait être engagé avec les familles des élèves et que, s'il y avait un échec, les élèves seraient autorisées à rester dans l'établissement et à suivre les cours...

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** C'est ce qu'il a dit !

**M. Jean Tiberi.** ... et les jeunes filles pourraient continuer de porter le voile.

Vous avez pris, vous-même, monsieur le Premier ministre, avec quelque retard, la même position. Le ministre de l'éducation nationale, après avoir indiqué que les jeunes filles concernées pourraient continuer à porter le voile, a décidé de saisir le Conseil d'Etat pour demander son avis.

Mais, monsieur le président, mes chers collègues, il y a un événement qui me paraît important : dans le même temps, sur une affaire de cette importance, le ministre de la défense, le ministre chargé des relations avec le Parlement et le secrétaire d'Etat chargé des transports routiers et fluviaux ont pris une position contraire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Monsieur le Premier ministre, vous conviendrez que ces positions divergentes ont troublé, ô ! combien, les enseignants et de nombreux élèves. L'absence de solidarité gouvernementale sur un sujet de cette importance, les contradictions qui apparaissent à l'évidence au sein du Gouvernement sur cette affaire conduisent à se demander si le Premier ministre peut se targuer d'avoir une majorité et si, en l'absence de solidarité gouvernementale sur un tel sujet, il y a encore un vrai gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je voudrais d'abord apporter à l'Assemblée des informations de faits...

**M. Robert-André Vivien.** Il est temps !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** ... pour dire que, un mois après un débat passionné et conduit par certains de façon peu responsable (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*),...

**M. Robert-André Vivien.** Vous ! Vous !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** ... le phénomène n'a en aucune façon progressé dans le pays, puisque sur les 350 000 jeunes filles auxquelles faisait allusion Mme Barzach tout à l'heure, actuellement, moins d'une dizaine de jeunes filles sont concernées à travers six à sept établissements, et, sur cette dizaine, au moment où je parle, la moitié ont déjà accepté, par le dialogue, de retirer leur foulard. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cela, c'est une information de faits pour montrer, sur douze millions d'enfants scolarisés, sur 350 000 jeunes filles de confession musulmane, quelle est l'ampleur réelle du problème qui justifie toutes vos questions. J'ai rappelé, dans mes instructions aux recteurs, et directement...

**M. Pierre Mazeaud.** Il ne fallait pas saisir le Conseil d'Etat, alors !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Je vais m'exprimer sur ce sujet aussi, monsieur le juriste.

**M. Pierre Mazeaud.** S'il n'y a que six enfants concernés... (*« Taisez-vous ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** J'ai rappelé aux recteurs et directement aux chefs d'établissement que j'ai tous reçus à ma table (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République)...

**M. Gérard Chasseguat.** Quel était le menu ?...

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** ... - ce qui est à peu près sans précédent dans ce genre de conflit - j'ai, rappelé dis-je, mes instructions qui sont, au nom du Gouvernement : respect de la laïcité, refus des insignes confessionnels, refus du prosélytisme et respect absolu de l'organisation des enseignements. J'ai demandé que les enfants ne soient pas automatiquement acceptés dans les classes. Dans ma première intervention, j'ai dit qu'ils devaient être accueillis, je n'ai pas dit qu'ils devaient suivre les cours normalement. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*) J'ai recommandé aux chefs d'établissement d'engager le dialogue seulement avec les parents et avec les enfants.

**M. Richard Cozeneve.** Il va falloir un traducteur !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Et je constate qu'à Creil, les décisions prises par la communauté éducative ne sont pas en contradiction avec mes instructions, malgré l'extrême pression qui pèse, en raison de l'afflux des passions et de l'afflux médiatique, sur cet établissement et qui interdit à cette communauté éducative de régler les choses tranquillement et dans l'ordre. Je constate que les enfants sont accueillis, qu'on leur assure sous une forme particulière un enseignement dans le C.D.I. et qu'il y a discussion.

Je constate aussi que personne encore, sauf peut-être vous - mais alors il faudrait le dire -, n'a préconisé l'exclusion de ces quelques enfants. Nous voulons au contraire les amener à retirer ce voile, plutôt que foudroyer d'inspiration religieuse. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Pourquoi avoir saisi le Conseil d'Etat ? En raison, messieurs, de la passion que vous y avez mise (*Exclamation sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*) et pour rappeler que nous sommes un pays de droit.

Ecoutez-moi...

**M. le président.** Un peu de silence, s'il vous plaît !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Toutes les décisions, tous les décrets, toutes les circulaires et décisions des conseils de discipline et des chefs d'établissement sont susceptibles de recours devant le Conseil d'Etat. Il est donc souhaitable que le Conseil d'Etat dise le droit sur ce point ou interprète le droit.

**M. Robert-André Vivien.** Non !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Il est, par ailleurs, le conseil juridique du Gouvernement.

**M. Pierre Mazeaud.** Oh !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Mais, à l'issue de cet avis, le Gouvernement et, qui sait ? l'Assemblée nationale elle-même - et on verra ce jour - là qui est partisan de la laïcité - auront leurs responsabilités à prendre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Louis Gosdoff.** Qu'en dit M. Laignel ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Oh ! mais André Laignel est plus proche de moi que de vous, n'avez aucune crainte de ce point de vue ! (*Applaudissements et rires sur les bancs du groupe socialiste - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

J'ai précisé qu'un délai était mis de toute façon au dialogue : l'avis du Conseil d'Etat rendu, la concertation que j'ai annoncée engagée et les décisions, soit gouvernementales soit d'une autre nature, prises, à la fin de ce trimestre.

Quant au problème de la solidarité gouvernementale, (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République) je dirai que je n'ai jamais entendu les trois ministres que vous avez cités...

**M. Robert-André Vivien.** C'est parce que vous êtes sourd !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,** ... - mais j'en ai entendu bien d'autres s'exprimant sur la position qui est la mienne - je n'ai donc jamais entendu, disais-je, aucun de ces trois ministres prononcer le terme d'« exclusion ». Ils ne sont pas pour l'exclusion. Ils ont affirmé les principes de la laïcité ; c'est aussi ma position. (*Interruptions sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Quant au problème plus vaste de l'intégration, et puisque le sort des ministres vous intéresse, je vous dirai qu'un travail pour l'intégration de cette communauté avait commencé en France, il y a quelques années, par le biais de la formation professionnelle. C'était Lionel Stoléru qui y avait travaillé. Faute d'avoir reçu la compréhension de votre camp, il nous a rejoints ! (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe socialiste - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Nous passons aux questions du groupe de l'U.D.C.

#### LE GOUVERNEMENT ET L'ISLAM EN FRANCE

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Barrot.

**M. Jacques Barrot.** Monsieur le président, ma question s'adressait à M. le Premier ministre...

**Un député du groupe de l'Union du centre.** Il est parti !

**M. Jacques Barrot.** ... mais je pense que M. le ministre de l'intérieur se sentira concerné.

La manière dont la polémique sur le port des voiles à l'école (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste - Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République*) a fait irruption, montre bien, monsieur le ministre, les dangers d'une approche trop fragmentaire, trop circonstanciée d'un problème de fond.

**Un député du groupe socialiste.** M. Barrot a oublié sa soutane !

**M. Jacques Barrot.** Certes, le Conseil d'Etat, vous apportera des éléments de droit utiles, mais il ne fera pas, pour autant, l'économie d'un grand débat sur l'islam en France.

L'Etat a, manifestement, une responsabilité sur la manière dont va s'engager ce dialogue. Il me semble qu'il a un double devoir. D'abord, il doit veiller à ce que tous nos compatriotes musulmans soient associés à y participer dans un climat serein.

Il s'agit d'éviter que quelques groupes minoritaires, et parfois sous influence étrangère n'accaparent la parole.

Certes, l'organisation interne d'une communauté religieuse est l'affaire de ses croyants. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Un député du groupe socialiste.** Le goupillon !

**M. Jacques Barrot.** Je pense que le débat mérite peut-être que nous élevions un peu nos discussions. Et je me permets de dire à mes collègues socialistes qu'ayant moi-même fait preuve de tolérance en bien des occasions, je souhaiterais qu'il en soit ainsi de leur côté. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Je poursuis, monsieur le président.

Monsieur le ministre de l'intérieur, je le répète, l'organisation d'une communauté religieuse est l'affaire de ses croyants. Cela n'interdit pas pour autant de susciter et de faciliter l'expression et la représentation de ceux de nos concitoyens de religion musulmane qui sont attachés à un islam tolérant et qui constituent d'ailleurs très certainement le plus grand nombre.

**Plusieurs députés du groupe de l'Union du centre.** Très bien !

**M. Jacques Barrot.** Ma première question est donc la suivante, monsieur le ministre de l'intérieur : comment susciter du côté de l'Etat cette rencontre avec cette deuxième grande religion en France ?

Deuxièmement, le devoir de l'Etat est d'éviter que ce dialogue, si cuvert soit-il, ne s'engage sur des ambiguïtés. N'est-il pas nécessaire de rappeler que la communauté nationale est fondée sur un socle de valeurs et de droits auxquels toutes les obédiences religieuses se sont référées et doivent se référer ? La France ne veut pas être une mosaïque de communautés qui défendraient chacune sa conception de la vie en société et des rapports entre hommes et femmes.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous donner l'assurance que tout sera mis en œuvre pour engager ce nécessaire dialogue ? C'est l'occasion pour la France de poser les jalons d'une solution dont aura besoin l'Europe tout entière.

**M. François Hollande.** Très bien !

**M. Jacques Barrot.** C'est l'occasion de démontrer notre capacité à offrir à tous les croyants de nos grandes religions monothéistes la possibilité de vivre leur foi, mais aussi de rassembler tous les citoyens autour des grandes valeurs de la République, à commencer par l'égalité de chaque personne quels que soient son sexe ou sa race. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur.** Monsieur le député, vous vous êtes référé au débat qui s'est ouvert il y a quelques semaines et qui vient de se prolonger ici. Avant de vous répondre, je tiens à souligner - peut être est-ce inutile, mais peut-être est-ce utile - que je partage pleinement l'analyse et les motivations exposées par le ministre de l'éducation nationale à l'égard d'un problème microscopique au regard des centaines de milliers de musulmans qui vivent en France...

**M. Jean-Louis Debré.** C'est un problème de principe.

**M. le ministre de l'intérieur.** ... et qui n'ont, comme vous le dites, rien à voir avec l'intégrisme, ni avec les influences étrangères, ni avec l'intolérance.

Vous m'interrogez sur les rapports entre l'islam et les pouvoirs publics en France. Comme vous le savez, et heureusement pour tout le monde - pour la France et pour les Français, pour ceux qui vivent en France sans être Français, pour les musulmans, pour ceux qui ont une autre religion et pour ceux qui n'ont pas de religion -, l'immense majorité des musulmans en France sont des hommes et des femmes tolérants dont la foi n'a rien à voir avec les excès, les abus, les invectives, les menaces avec lesquels les intégristes essaient d'intimider certains pays et parfois le monde.

Ils n'ont rien à voir avec eux. C'est la raison pour laquelle, paradoxalement, beaucoup de musulmans de France - ils me l'ont dit - se sentent complètement étrangers à la problématique du débat qui nous occupe cet après-midi.

Depuis des années, leurs enfants, leurs filles vont à l'école, vont au collège, vont au lycée, vont à l'université sans que personne ne leur demande ni ne puisse savoir quelle religion ils ont ou n'ont pas. Donc, ramenons les choses à leur juste proportion. Le ministre de l'éducation l'a fait en termes statistiques ; je peux élargir le débat.

Pour le reste,...

**M. Patrick Balkany.** Tout va bien !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... vous le savez fort bien, monsieur le député, il n'y a pas d'organisation institutionnelle des rapports entre les pouvoirs publics en France et les cultes puisque l'article 1<sup>er</sup> de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat dit que la République assure la liberté de conscience, garantit le libre exercice des cultes, mais, aux termes de l'article 2, que la République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte.

Pourtant, ce texte ne s'applique pas à l'ensemble du territoire français. Pourtant, une partie de la géographie juridique de notre pays retrace une partie de son histoire juridique car la France n'a eu, pendant très longtemps, qu'une religion officielle. Après la Révolution, qui a reconnu la liberté d'opi-

nions, « même religieuses », dit la Déclaration des droits de l'homme, ce sont des textes napoléoniens qui ont régi les cultes. Les trois cultes reconnus traditionnellement en France ont été : le culte catholique, avec un concordat qui a été rendu exécutoire par une loi de Germinal an X, c'est-à-dire de 1802 ; les cultes protestants ; le culte israélite, organisé par un texte ultérieur, un décret de 1808 modifié en 59, sur une base consistoriale. Ces textes s'appliquent encore en France aujourd'hui, et si je suis ministre des cultes, je le suis en particulier en Alsace et en Moselle où les curés, les pasteurs, les rabbins sont des fonctionnaires que je paie, que je nomme, que je mute (*Rires*) - eh oui ! c'est comme ça ! - dans des conditions qui sont fixées par des textes anciens. Vous observerez que vous n'entendez pas souvent parler des difficultés de cohabitation entre l'Eglise, les églises et l'Etat ni en Alsace ni en Moselle.

Pourquoi ? Parce qu'à travers cette survivance d'un régime concordataire, pour parler court, sont effectivement organisées les relations organiques avec les cultes en France. En vérité, même si la loi de séparation s'applique totalement sur la plus grande partie du territoire et pas du tout en Alsace et en Moselle, en fait, à travers la République française, il y a les relations traditionnelles, faciles, organisées avec l'église catholique, avec les églises protestantes et avec le culte juif.

Mais, pour ce qui est des musulmans, il n'existe aucune structure comparable à celle de l'église catholique, d'un clergé avec sa hiérarchie, ni aucune structure comparable à l'organisation consistoriale du culte juif ni aucune structure comparable à celle de la fédération protestante. Vous me demandez quelles sont les démarches à entreprendre. Monsieur le député, je les ai entreprises depuis un certain temps et je pense qu'elles vont aboutir assez rapidement. Peut-être cette agitation autour du cas de quelques jeunes filles permettra-t-elle de régler ce problème sur lequel je travaille depuis déjà plus d'un an.

Les consultations que j'ai eues avec de nombreuses personnalités religieuses, musulmanes, mais aussi en prenant l'avis de ceux qui en, France, représentent les cultes les plus importants, les consultations que j'ai eues avec de nombreuses personnalités musulmanes, donc, ou avec des universitaires, français ou étrangers, musulmans ou non musulmans, me permettaient d'espérer aboutir à une organisation ou à une expression du genre de celle à laquelle vous pensez. Malheureusement, le décès du cheikh Abbas, recteur de la mosquée de Paris, et les conditions particulières de son remplacement n'ont pas favorisé l'aboutissement du processus, et l'ont même retardé.

Je poursuis ces consultations. Je pense que, dans un délai que je ne peux pas fixer - mais dans ce domaine qu'est-ce que quelques semaines ou quelques mois, lorsqu'on pense que nous avons en application des textes qui remontent à Germinal an X mais dans un délai certainement beaucoup moins long, peut-être dans peu de mois, voire peu de semaines, en partie à cause de la vraie interrogation qui s'est posée à l'égard de l'islam en France, de la réalité sociologique autant que spirituelle qui fait que l'immense majorité des musulmans de France sont des hommes et des femmes de tolérance, je pense donc que, dans un délai raisonnable, l'objectif auquel vous faites allusion pourra être atteint.

A cette occasion, nous aurons sans doute la possibilité d'en reparler ici, et on verra quels sont les vrais partisans de la laïcité.

**M. Richard Cazenave.** Cela n'a rien à voir avec la question !

**M. le ministre de l'intérieur.** Je me rappelle que dans la législature précédente, notre collègue Laignel avait créé dans cette assemblée un groupe d'étude sur la laïcité.

**M. Richard Cazenave.** C'est un autre débat !

**M. le ministre de l'intérieur.** Un certain nombre de députés y avaient adhéré. Sur vos bancs, mesdames, messieurs de l'opposition, un seul avait adhéré à ce groupe, M. Madelin, qui n'est pas présent aujourd'hui ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean Brocard.** Et moi ?

**M. le président.** Nous passons aux questions du groupe communiste.

## SEQUESTRATION AU LIBAN DE JACQUELINE VALENTE

**M. le président.** La parole est à M. Théo Vial-Massat.

**M. Théo Vial-Massat.** Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Nous vivons des temps troublés dont l'actualité offre maints témoignages. Cette séance en est d'ailleurs la démonstration.

Cependant, pour un grand nombre de Français, le plus insupportable, c'est le mal de vivre. La France connaît, et a connu plus particulièrement hier, avec la forte mobilisation des travailleurs de certaines administrations et services publics, une situation révélatrice du fort et légitime mécontentement du monde du travail. Mais au-delà de ce quotidien que nous dénonçons, il existe une situation intolérable sur laquelle, monsieur le ministre d'Etat, je souhaite vous interroger.

Il y a deux ans, jour pour jour, le 8 novembre 1987, Jacqueline Valente, ses enfants et quatre autres personnes étaient prises en otages. Depuis lors, deux des enfants, Marie-Laure et Virginie, ont été libérés. C'était le 29 décembre 1988.

Actuellement, le voile de l'oubli, aussi suspect, aussi grave que d'autres, est retombé. Pour la famille, aujourd'hui représentée dans les tribunes du public, et dont je salue l'ardeur et la dignité du combat qui est le sien, pour ses amis, c'est intolérable.

Ce l'est aussi pour un grand nombre de Français, car la persistance du temps des otages - n'y aurait-il qu'un seul cas - est lourde de menaces pour nous tous. Nous devons en être conscients.

Dans cette affaire Valente, l'absurde le dispute au cruel et à l'horreur. Pouvez-vous, en ce jour anniversaire, nous dire ce que fait le Gouvernement pour obtenir la libération des otages, auprès des ravisseurs et de ceux qui les manipulent ?

Par ailleurs, qu'il me soit permis de rappeler l'importance que Jean-Paul Kauffmann attribuait à la mobilisation de l'opinion publique, à la fois pour tenir, malgré l'adversité, et pour la libération des otages. Le clin d'œil quotidien des otages à la télévision a joué, sans nul doute, un rôle important et favorisé leur retour parmi nous. Tout faire pour que le silence ne s'installe pas, tel devrait être notre souci.

Monsieur le ministre d'Etat, quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre pour qu'une mère retrouve rapidement ses enfants et sa famille ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

**M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le député, il va sans dire que le Gouvernement partage la douleur de la famille Valente dans l'épreuve que vous venez de retracer. J'ai moi-même eu l'occasion de le dire aux membres de cette famille lorsque je les ai reçus dans mon bureau.

Cette affaire remonte, vous l'avez rappelé, au mois d'octobre 1987, et à l'interpellation sans droit du *Silco* en Méditerranée orientale. Depuis cette époque, nous sommes dans l'incertitude quant au sort de Mme Valente et des deux enfants qui sont nés pendant sa captivité.

Le Gouvernement s'est soucié, dès le début, du sort de cette famille et les démarches qu'il a entreprises ont permis de récupérer deux des petites filles, cette libération étant survenue à la fin de l'année dernière autour des fêtes de Noël.

Encouragé par ce précédent, le Gouvernement, et en particulier le ministère des affaires étrangères, a cru devoir emprunter les mêmes voies pour obtenir la libération de la mère et des deux autres enfants mineurs toujours absents de France. De quelles démarches s'agit-il ? Chacun ici comprendra qu'il ne m'est pas possible, en raison de leur caractère, d'en dire trop, si ce n'est qu'elles sont conduites par des services dont je dirai, sans me tromper d'adjectif, qu'ils sont « spécialisés » et qu'ils ont pu obtenir ce premier résultat.

Nous pensons comme vous, et comme la famille de Jacqueline Valente, que les fêtes de Noël approchant, cette date pourrait être celle du signal de la libération de toute la famille. Et je souhaite qu'au-delà de cette enceinte, les ravisseurs m'entendent et me comprennent.

Indépendamment de ces démarches sur lesquelles je ne veux pas m'étendre, sachez que j'ai utilisé tous les canaux diplomatiques officiels qui nous permettaient d'approcher des pays dont nous avons des raisons de penser, à partir des résultats obtenus l'année dernière, qu'ils pouvaient jouer un rôle dans cette affaire. Je l'ai fait par écrit, officiellement, et j'ai renouvelé cette démarche récemment en convoquant les ambassadeurs des pays concernés pour leur rappeler l'intérêt que la France attache à la libération d'une famille française.

Je veux que vous le sachiez, monsieur le député - et je m'adresse par-delà votre personne à tous les membres de l'Assemblée nationale - le Gouvernement tout comme celui qui s'exprime maintenant en son nom, poursuivra tous ses efforts avec autant de cœur que de ténacité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** Monsieur le ministre des affaires étrangères, l'ensemble de l'Assemblée nationale s'associe, j'en suis certain, à votre souhait et à celui du groupe communiste.

Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

## PARUTION DU RAPPORT D'AMNESTY INTERNATIONAL

**M. le président.** La parole est à M. Jean Lacombe.

**M. Jean Lacombe.** Monsieur le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, comme chaque année, Amnesty international dresse un bilan impressionnant des atteintes aux droits de l'homme dans le monde : exécutions arbitraires et sommaires, détentions extrajudiciaires, tortures, parodies de justice.

Aujourd'hui, partout dans le monde, la paix et la démocratie progressent. La Namibie et le Chili en sont des exemples intéressants. Mais trop nombreux sont ceux, hommes et femmes, syndicalistes, élus, journalistes, responsables d'organisations humanitaires, défenseurs des droits de l'homme, religieux, chefs d'Etat, qui paient un lourd tribut à ces progrès. Haïti, Guatemala, Colombie, Philippines : la liste des pays concernés serait longue.

Pourriez-vous nous rappeler quel est le rôle de la France en ce domaine et quelles initiatives elle compte prendre avec ses partenaires européens, dans le cadre de sa présidence de l'Europe, au sein de la commission des droits de l'homme des Nations unies ou au Conseil de l'Europe, pour répondre à l'appel de ces milliers d'hommes et de femmes dans le monde qui croient en la France et en ses valeurs ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Merci, monsieur Lacombe.

La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

**M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le député, j'ai, comme vous, été impressionné par la lecture du rapport d'Amnesty international. Permettez-moi, dès mes premiers mots, de rendre un hommage particulier à la qualité de ce travail et au sérieux avec lequel il a été préparé et réalisé.

L'accent y est mis, à juste titre, sur une aggravation des atteintes portées aux droits de l'homme dans le monde, dont nous devons tous être conscients, et, parmi ces violations, sur une dérive très préoccupante qui touche aux exécutions arbitraires et sommaires. Mais bien d'autres manquements aux règles élémentaires du respect des droits de l'homme sont signalés dans ce rapport. Et bon nombre de pays sont concernés.

C'est assez dire que le Gouvernement porte une attention particulière à ce problème. Au cours du débat qui a eu lieu hier sur le budget du ministère des affaires étrangères, il m'a été donné d'y revenir et d'observer avec satisfaction que nos préoccupations étaient aussi celles de toute la représentation nationale.

Vous m'interrogez sur les initiatives prises par la France.

Pour la prochaine session de la commission des droits de l'homme des Nations unies, un rapporteur spécial pour les exécutions arbitraires et sommaires a déjà été désigné et la France prendra sa part, une large part, à ce débat. Elle entend, en effet, être toujours présente dans les institutions internationales, qui sont le premier lieu de rencontre pour défendre les droits de l'homme et relever les manquements que nous y constatons.

En cette année du Bicentenaire, des initiatives nombreuses ont été prises. Je les résumerai très rapidement, puisque nous sommes invités les uns et les autres, par M. le président de l'Assemblée nationale, à nous montrer le plus bref possible, encore que cette règle ne soit pas toujours respectée.

Dans le cadre de la C.S.C.E., la France a accueilli, aux mois de mai et juin de l'an dernier, la première réunion de la conférence sur la dimension humaine. Elle a déposé quatre textes à cette occasion, dont un commun avec l'Union des Républiques socialistes soviétiques, sur la création d'un espace européen de droit.

Le Premier ministre s'est rendu lui-même en février dernier à la session de la commission des droits de l'homme des Nations unies, où notre délégation, en sa présence, a présenté sept projets de résolution. Ils concernent précisément les pays visés dans le rapport d'Amnesty international : la Birmanie et Haïti en particulier. Ils traitent également des causes qui donnent trop souvent naissance aux manquements constatés dans le rapport : la pauvreté, la discrimination dans le domaine de la santé, l'internement administratif, etc.

La France soutient enfin l'action du Conseil de l'Europe qui vise, notamment, à élaborer des instruments juridiques particulièrement exigeants. Nous nous employons aujourd'hui à améliorer le champ d'application de la convention européenne, en vue d'assurer une meilleure protection des droits et libertés des citoyens des Etats qui y sont partie.

Vous voudrez bien constater avec moi, monsieur Lacombe, mesdames et messieurs, que ce faisant, la France reste fidèle à ses traditions : la France et le Gouvernement qui a, en ce moment, la charge et la responsabilité de gérer ses affaires. La défense des droits de l'homme est présente dans l'action du Gouvernement. Elle est présente, j'en suis sûr, dans tous les esprits. La France, par notre intermédiaire, donnera de la voix partout et quand il le faudra, lorsque seront constatés des manquements graves aux droits de l'homme dans le monde. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

#### PERSONNEL ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

**M. le président.** La parole est à Mme Marie-Madeleine Dieulangard.

**Mme Marie-Madeleine Dieulangard.** Ma question s'adresse à M. le ministre de la fonction publique et des réformes administratives.

Monsieur le ministre d'Etat, depuis plusieurs semaines, un malaise se manifeste parmi certaines catégories de personnel de la fonction publique : je veux parler des personnels administratifs, techniques et ouvriers, notamment de ceux qui travaillent dans nos hôpitaux et dans nos établissements scolaires ou universitaires. Ces personnels sont ceux qui accueillent le public ou qui exercent leurs fonctions dans les ateliers et les bureaux. Acteurs essentiels du service public, ils contribuent à sa qualité.

S'ils n'ont pas été sous les feux de l'actualité au cours des récents mouvements revendicatifs, ils n'en attendent pas moins une révision de leur situation statutaire, comme cela a été fait pour d'autres catégories de personnel. Vous vous êtes engagé, monsieur le ministre d'Etat, dans une profonde réforme de la fonction publique, et notamment celle de la grille salariale. Vous avez clairement annoncé que cette réforme se ferait en concertation avec tous ceux qu'elle intéresse. Pouvez-vous nous apporter des précisions sur la façon dont vous entendez répondre aux revendications de ces personnels *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Merci, madame Dieulangard.

La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des réformes administratives.

**M. Michel Durafour, ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des réformes administratives.** Madame le député, au début du mois dernier, sur instruction du Premier ministre et au nom du Gouvernement, j'ai engagé avec les sept organisations syndicales de la fonction publique une concertation sur deux thèmes : l'attribution d'une prime de croissance et la préparation d'une négociation en vue d'améliorer le déroulement des carrières et de prendre en compte les nouvelles qualifications.

Sur le premier thème, nous avons décidé, pour l'année 1989, l'attribution d'une prime de croissance de 1 200 francs pour les actifs, de 900 francs pour les retraités et de 450 francs pour les ayants cause, c'est-à-dire pour les pensions de réversion, le tout représentant une dépense de 4 milliards de francs.

En ce qui concerne le second thème, il a été jugé utile par les organisations syndicales elles-mêmes et par le Gouvernement de confier à un groupe de travail un examen de la catégorie B, qui paraît la plus sensible. Ce groupe de travail fonctionne ; il a tenu sa première réunion le 25 octobre, la seconde mercredi dernier, et la troisième a lieu aujourd'hui même. Six réunions sont prévues au total et il déposera ses conclusions le 8 décembre prochain. Ses travaux se déroulent dans un climat très satisfaisant, avec la participation des sept organisations syndicales.

Dès que je serai en possession du rapport, je mettrai en place la négociation sur le remodelage de la grille, ainsi que le Premier ministre et moi-même nous y sommes engagés. Je ne peux naturellement préjuger du résultat de la négociation. Mais je ne ménagerai personnellement aucun effort pour aboutir, notamment en ce qui concerne les personnels auxquels vous faites référence et qui appartiennent d'ailleurs très souvent à la catégorie B, à une situation qui réponde aux préoccupations qui sont les vôtres et les leurs. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Je vous remercie.

Nous en revenons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

#### ACHAT PAR LE CRÉDIT LYONNAIS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL DE THOMSON-C.S.F.-FINANCE

**M. le président.** La parole est à M. Patrick Devedjian.

**M. Patrick Devedjian.** Ma question s'adresse à M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget.

Monsieur le ministre d'Etat, le Crédit lyonnais, entreprise nationalisée, vient d'acquérir 50 p. 100 de Thomson-C.S.F.-Finance, filiale de Thomson-C.S.F., entreprise nationalisée également mais dont 40 p. 100 des actions sont dans le public. En échange de cette cession, Thomson-C.S.F. a obtenu 14 p. 100 du capital du Crédit lyonnais.

Mes questions sont très simples.

Comment cette parité a-t-elle été définie ?

A la suite de quelle expertise indépendante a-t-on saisi la commission d'évaluation des entreprises publiques ?

**M. Bernard Pons.** Très bien !

**M. Patrick Devedjian.** Enfin, comment les intérêts des petits actionnaires ont-ils été pris en compte ?

A un moment où la majorité socialiste n'hésite pas à critiquer sévèrement la manière dont le précédent gouvernement a procédé à des privatisations ou à des cessions d'entreprises publiques...

**M. Raymond Douyère.** Sévèrement, mais à juste titre !

**M. Patrick Devedjian.** ...il est important pour cette assemblée de voir « dévoilée », si vous me permettez ce terme, la manière dont vous-même vous procédez. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** J'ai cru comprendre, monsieur le député, que votre question avait un lien avec le rapport préparé par M. Douyère, qui rappelle deux points *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République)...*

**M. Bernard Pons.** Cela n'a rien à voir ! Toujours la polémique, c'est pitoyable !

**M. François Fillon.** On vous pose une question : répondez !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Je vais répondre, monsieur Fillon et monsieur Pons. Ne vous impatientez pas !

Vous venez vous-même d'expliquer, monsieur Devedjian, qu'il y avait une relation entre ce rapport et votre question. Je n'en dis pas plus. Il faut croire que ce rapport vous préoccupe tous puisque, avant même que je ne l'aie commenté, vous réagissez déjà. *(Nouvelles exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Patrick Balkany.** Encore une fois, répondez à la question !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** J'y reviendrai donc dans un instant. Mais je vais d'abord répondre à la question.

**M. Patrick Balkany.** Excellente, au demeurant !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Le Crédit lyonnais, par la voix de M. Haberer, et le groupe Thomson, par la voix de M. Alain Gomez, m'ont informé d'un projet de rapprochement entre le Crédit lyonnais et Thomson-C.S.F.-Finance, filiale du groupe Thomson.

Après examen par les services du ministère, j'ai donné un accord de principe à ce projet, car je considère que, dans notre pays, la liaison entre la banque et l'industrie est insuffisante, de même que j'avais donné mon accord, il y a quelques mois, au nom du Gouvernement, au projet de rapprochement entre le G.A.N. et le C.I.C. - je ne citerai pas les responsables de ces deux établissements -, de même que j'ai donné mon accord au rapprochement entre la B.N.P. et l'U.A.P. dans le secteur banques-assurances.

Je pense en effet que notre secteur public doit être vigoureux et dynamique, que ce n'est pas un carcan ; c'est au contraire un atout dans la compétition européenne qui s'avance.

Cet accord de principe a été donné dans le strict respect des règles du droit et de la transparence. Je dois en effet veiller, monsieur le député, aux intérêts de l'Etat-actionnaire ; vous me le reprochiez si tel n'était pas mon état d'esprit. Je dois veiller aux intérêts des actionnaires ; vous avez eu raison de rappeler que, dans Thomson-C.S.F., il y en a. Mais je dois veiller aussi aux intérêts des porteurs de parts du Crédit lyonnais qui, vous le savez, pour un montant de 25 p. 100, possèdent ce que l'on appelle des certificats d'investissement. A partir de là, point n'est besoin que j'interfère, ce qui est en effet une différence avec le passé.

M. Gomez et M. Haberer ont négocié. Je respecte l'autonomie de gestion. Je vous ai déjà indiqué les avantages de cette affaire. Les conseils d'administration ont délibéré. Les évaluations sont soumises à l'appréciation de commissaires aux apports, désignés par le président du tribunal de commerce. Les rapports de ces commissaires seront rendus publics et les actionnaires pourront en avoir connaissance. L'augmentation du capital du Crédit lyonnais sera naturellement soumise au visa de la Commission des opérations de Bourse. J'ai en effet tenu à ce que cette affaire soit totalement transparente.

Puisque vous y avez fait allusion, permettez-moi de citer le rapport de la commission d'enquête sur les privatisations rédigé par M. Douyère : « En septembre 1987, un pacte était conclu entre les principaux actionnaires membres du noyau dur de la C.G.E. ».

Je poursuis : « L'ensemble du processus est demeuré inconnu du public pendant plus d'une année après le lancement de l'offre publique de vente. » Il a fallu en effet notre retour au pouvoir pour que l'on connaisse l'existence de ce pacte secret.

**M. Bernard Pons et M. Patrick Devedjian.** Où est le rapport ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Vous êtes bien mal placés pour vous ériger en défenseurs de la transparence. L'histoire récente a répondu pour moi ! *(Applaudissements sur les bancs*

*du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

**M. Patrick Devedjian.** Et la commission ?

**M. le président.** Nous passons à une question du groupe de l'U.D.C.

#### TRAVAILLEURS TURCS EN ALSACE

**M. le président.** La parole est à M. Germain Gengenwin.

**M. Germain Gengenwin.** Monsieur le ministre de l'intérieur, hier, la presse locale a appelé l'attention de l'opinion publique sur l'augmentation massive de l'immigration clandestine, plus précisément sur celle de ressortissants turcs qui passent par l'Allemagne fédérale.

On cite le chiffre de cent personnes pour 1988, et déjà celui de sept cents pour 1989, pour la seule Alsace. De source officielle, il semble même que ces augmentations aient été importantes ces dix derniers jours.

En Alsace, la communauté turque représente déjà 20 000 personnes. Cette concentration crée des problèmes de cohabitation et met en cause les réelles possibilités d'intégration.

En fait, il semble que le Gouvernement ne contrôle plus l'immigration clandestine. Des détournements de procédure permettent à des clandestins de séjourner en permanence dans notre pays, certains revendiquent même l'asile politique, alors que la Turquie ne se range pas parmi les pays dont le régime politique justifierait une telle mesure.

Ma question est simple, monsieur le ministre : quelles mesures immédiates entendez-vous prendre pour faire cesser les entrées illégales ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre, sur de nombreux bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre de l'intérieur, pour une réponse qui, je le souhaite, sera courte.

**M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur.** Monsieur le député, la situation est encore plus préoccupante que vous ne le dites. Les chiffres que vous citez sont exacts, mais ils sont un peu minorés. Pour l'Alsace, le flot de demandeurs d'asile de nationalité turque s'est accru dans des proportions considérables depuis quelques années.

Cette situation n'est pas propre à l'Alsace ; elle n'est pas propre à la France. C'est aussi celle de l'Allemagne. Comme vous le faites remarquer vous-même, un grand nombre de demandeurs d'asile turcs qui affluent en Alsace viennent d'Allemagne ; ils sont entrés en Europe par l'Allemagne et arrivent ensuite en France par l'Alsace. C'est un problème très préoccupant, et je dirai même inquiétant. Pourquoi ? Parce que, comme vous le dites très bien, il y a détournement de procédures.

Dans de nombreux cas - mais on s'en aperçoit souvent longtemps après - des hommes, des femmes, parfois des familles entières demandent l'asile politique car ils cherchent, et on peut les comprendre, une vie meilleure, une possibilité d'insertion dans une société qui les attire plus que leur propre pays. Mais la demande d'asile politique n'est pas faite pour cela. Pourtant les lois et les conventions internationales en vigueur font que, en France, comme en Allemagne, comme dans d'autres pays démocratiques, celui qui sollicite l'asile politique a droit à l'examen de sa demande. Aujourd'hui, le nombre de demandeurs d'asile en France, en Allemagne - je distingue le cas particulier de ceux qui viennent d'Allemagne de l'Est, je parle en particulier de ceux qui viennent de Turquie - prend des proportions absolument fantastiques.

Face à cette situation qu'est-ce qui est envisagé ? Qu'est-ce qui est fait ?

D'abord, le ministre des affaires étrangères, dont dépend la gestion de l'office français de protection des réfugiés et apatrides, accroît sans cesse - cette année encore - les moyens de cet office, afin de parvenir à régler plus rapidement les

dossiers, qui doivent être examinés un par un. Car si on n'examine pas individuellement chaque dossier sous prétexte qu'ils sont trop nombreux, on risque et, en fait, on exclut du droit d'asile de véritables demandeurs d'asile. Comme on veut appliquer cette procédure démocratique, on laisse s'installer des hommes, des femmes pendant un certain temps.

**M. Charles Ehrmann.** Trois ans !

**M. le ministre de l'intérieur.** Et parfois davantage ! Or, au bout de trois ans, on n'est plus devant la même situation. On se trouve en présence de personnes non plus qui viennent demander asile, mais qui sont installées en France et à l'égard desquelles se posent des problèmes humains qui avaient été - je le note au passage - très bien abordés par l'un de mes prédécesseurs qui, dans une circulaire du mois d'août 1987, prescrivait des mesures d'admission exceptionnelle au séjour, y compris pour des demandeurs d'asile déboutés par l'O.F.P.R.A. lorsqu'ils se trouvent depuis des années en France et dans des conditions d'intégration, familiales en particulier, satisfaisantes.

Donc, cette situation ne date pas d'aujourd'hui, ni de l'année 1988, même pas de l'année 1987. J'observe que, dans ce domaine, une certaine approche peut susciter l'approbation sur de nombreux bancs de cette assemblée.

La lutte contre les filières d'immigration clandestine est le principal remède. C'est la raison pour laquelle M. Soisson vous proposera, dans quelques semaines, un projet de loi, qui a été déposé, pour lutter contre l'immigration clandestine. Car un très grand nombre de personnes qui viennent en France et qui utilisent la procédure de la demande d'asile sont en vérité des travailleurs clandestins en puissance, mais s'ils sont travailleurs clandestins en puissance c'est parce qu'il y a des employeurs clandestins. Et les vrais exploités sont ceux qui les emploient dans des conditions irrégulières et qui ont, à l'égard de ces faux demandeurs d'asile, un pouvoir qui les met dans une situation qui n'est pas très éloignée de celle de l'esclavage.

Une autre mesure est en cours de développement : la mise en œuvre du contrôle dactyloscopique qui va être facilitée par la mise en place d'un système informatisé d'identification des empreintes digitales, programmé depuis quelques années et maintenant opérationnel, qui permettra de traiter beaucoup plus rapidement en particulier les demandes d'asile multiples.

Enfin, je peux vous le dire, l'attention de nos partenaires européens est attirée de façon pressante par plusieurs membres du Gouvernement pour qu'une politique vigilante soit menée dans ce domaine car chacun sait que les perspectives d'élargissement de la liberté de circulation à travers les pays de la Communauté européenne entraîneront pour chacun des pays membres de la Communauté à l'égard de chacun des autres pays membres, des responsabilités qui ne me paraissent pas toujours parfaitement assumées.

Voilà, monsieur le député, ce que je peux vous répondre, car je partage vos préoccupations. *(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, de l'Union du centre et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** Merci, monsieur le ministre de l'intérieur. Nous en venons à une question du groupe communiste.

#### INDEMNISATION DES VICTIMES DU CYCLONE DE LA GUADELOUPE

**M. le président.** La parole est à M. Ernest Moutoussamy.

**M. Ernest Moutoussamy.** Monsieur le ministre chargé des départements et territoires d'outre-mer, à la suite de l'ouragan Hugo, qui a dévasté une partie de la Guadeloupe et mis à nu la misère et le sous-développement du pays, vous avez réagi promptement. Vous êtes venu sur place, M. le Président de la République aussi.

Le 18 octobre dernier, des mesures importantes ont été annoncées. Mais, près de deux mois après la catastrophe, le redressement tant attendu s'enlise. La déception gagne du terrain. Le spectre du chômage grandit. Les plus démunis s'interrogent quant à leur habitat, leur réinsertion et leur devenir. L'intégration à l'Europe interpelle toutes les forces politiques du pays.

Les chambres hôtelières, les professionnels de l'industrie sucrière, les commerçants, les artisans, les petites entreprises regrettent l'absence de mesures d'accompagnement, de soutien bancaire, d'exonération de charges sociales, de dispositions spécifiques au plan des dettes sociales et fiscales. En outre, dans le sillage de l'ouragan Hugo, l'on semble fomenté des complots, par exemple, contre l'usine sucrière de Beaufort.

Monsieur le ministre, si l'on veut éviter le marasme, le découragement, les licenciements, un ouragan social. l'Etat doit assurer davantage, et sans tarder, ses obligations morales, sociales et économiques envers le département sinistré de la Guadeloupe.

En plus des mesures annoncées le 18 octobre dernier, le Gouvernement entend-il prendre des dispositions spécifiques d'accompagnement en faveur des professionnels de la vie économique ?

Envisage-t-il le vote d'un collectif budgétaire au profit de la reconstruction de la Guadeloupe ?

Entend-il s'impliquer davantage dans la sauvegarde de l'industrie sucrière et dans le maintien des usines existantes ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.

**M. Louis Le Penec, ministre des départements et territoires d'outre-mer, porte-parole du Gouvernement.** Monsieur le député, à la suite du passage du cyclone Hugo, un mouvement exceptionnel de solidarité de la communauté nationale s'est mis en marche. Vous avez pu mesurer, et vous en avez donné acte, l'extrême rapidité avec laquelle le Gouvernement s'est mobilisé, tant pour l'organisation des premiers secours, l'acheminement des moyens humains et matériels, pour la distribution des toutes premières aides d'urgence, que pour l'évaluation des dégâts.

Les délais annoncés ont été tenus pour les décisions d'indemnisation : le 18 octobre, comme prévu, étaient adoptées les modalités de cette indemnisation. Ces mesures sont en cours de concrétisation.

Pour autant, on ne peut reconstruire dans la précipitation et dans l'improvisation.

L'indemnisation et la réparation étant actuellement en marche, le Gouvernement a voulu se doter des moyens d'une reconstruction réfléchie, mais aussi concertée avec les autorités locales. Le préfet de la Guadeloupe, qui prend ses fonctions demain, dispose de deux mois pour définir avec le conseil régional, le conseil général et les acteurs socio-économiques les axes, mais aussi toutes les modalités de la relance des activités économiques de l'archipel.

Dans le même temps, il sera appuyé à Paris par une mission interministérielle permanente afin de coordonner les interventions de l'Etat et de préparer les décisions du comité interministériel créé spécialement pour la Guadeloupe.

En outre, un fonds interministériel sera à la disposition du préfet pour répondre le plus vite possible aux besoins exprimés localement.

Je vous donne acte, monsieur le député, que vous n'êtes pas de ceux qui, comme M. Chirac, dimanche, sur la cinquième chaîne, font un amalgame aussi grossier qu'indigne entre les chiffres, cherchant à tromper l'opinion. *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**Mme Lucette Michaux-Chevry.** Les premières tentes qui ont été distribuées ont été celles de M. Chirac !

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** L'Etat ne limitera pas bien évidemment son aide à 100 millions de francs, puisque nous savons déjà que sa contribution excèdera les 2 milliards de francs.

**Mme Nicole Catala.** Dans vingt ans !

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** L'ensemble des services de l'Etat s'est mobilisé pour rassembler les très nombreux dossiers d'indemnisation et les traiter dans les meilleurs délais.

**Mme Lucette Michaux-Chevry.** Arrêtez ! Hugo n'est pas une question de politique !

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Nous aurons tout à l'heure l'occasion, au cours du débat sur le budget du ministère des D.O.M.-T.O.M., de revenir sur cette question.

Monsieur le député, le projet de loi de finances rectificative, c'est-à-dire le collectif, qu'arrêtera le Gouvernement mercredi prochain en conseil des ministres, comprendra le financement d'une part importante de décisions d'indemnisation qui ont été arrêtées le 18 octobre dernier. Une des priorités de ce collectif est d'ailleurs la Guadeloupe.

**M. Arthur Deshaine.** C'est des moyens qu'il faut !

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Les premières mesures en faveur de la construction de nouveaux logements sociaux ont d'ores et déjà été mises en œuvre, bousculant, ainsi que le souhaitait le chef de l'Etat, les procédures.

Par ailleurs, le nouveau préfet, qui a tenu, tout au long de la semaine dernière, de nombreuses réunions avec les différents ministères concernés, commencera dès demain les concertations avec les élus et les socioprofessionnels.

**M. Arthur Deshaine.** Socialistes !

**Mme Nicole Catala.** Demain, seulement ?

**Mme Martine Daugroilh.** C'est une réponse rapide ! C'est la force du cyclone ! Bravo !

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Vous êtes très malvenus pour donner des leçons !

Pour ce qui concerne le secteur hôtelier, que vous avez particulièrement mentionné, la majorité des capacités d'accueil sera disponible d'ici au 15 décembre ; ainsi que l'a annoncé ici même M. Stirn, un effort exceptionnel sera réalisé pour promouvoir la destination Guadeloupe.

Pour ce qui est du secteur des industries sucrières, qui connaissait déjà avant le cyclone d'importantes difficultés, comment ne pas tenter de mettre à profit l'effort de reconstruction qui s'impose pour améliorer ce qui n'était pas satisfaisant ?

**Mme Nicole Catala.** Demain, on rase gratis !

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** C'est bien sûr localement, par une large concertation entre les différents acteurs concernés, que des solutions pourront être dégagées.

**Mme Martine Daugroilh et Mme Nicole Catala.** On verra !

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** L'Etat, pour sa part, est décidé à favoriser une telle réflexion et il enverra dans les tout prochains jours une mission d'experts pour aider les acteurs locaux à étudier les différents scénarios possibles. Cette mission travaillera en liaison avec les assemblées départementale et régionale, les administrations, les milieux socioprofessionnels, mais aussi les institutions financières de manière à apporter à tous les partenaires intéressés les analyses techniques et les préconisations industrielles utiles dans les meilleurs délais.

Je crois avoir ainsi montré la volonté du Gouvernement de prendre toute sa part dans l'effort de reconstruction et d'indemnisation à la suite du passage du cyclone Hugo en Guadeloupe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Je vous remercie.

Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures, est reprise à dix-sept heures quinze, sous la présidence de M. Claude Labbé.)

#### PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE LABBÉ, vice-président

**M. le président.** La séance est reprise.

2

#### RENVOI POUR AVIS

**M. le président.** La commission des finances, de l'économie générale et du Plan, demande à donner son avis sur le projet de loi, adopté par le Sénat, portant adaptation du code des assurances à l'ouverture du marché européen, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

3

#### LOI DE FINANCES POUR 1990 (DEUXIÈME PARTIE)

##### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990 (nos 895, 920).

#### DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du ministère des départements et territoires d'outre-mer.

La parole est à M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial.** Monsieur le président, monsieur le ministre des départements et territoires d'outre-mer, mes chers collègues, comme chaque année, je viens en ma qualité de rapporteur spécial vous présenter les observations de la commission des finances sur le projet de budget des départements et territoires d'outre-mer.

C'est un projet de consolidation de l'effort entrepris outre-mer depuis l'an dernier par le Gouvernement. Il se traduit par une croissance correcte des crédits : 3,26 p. 100 pour les crédits de paiement et 4,17 p. 100 pour les autorisations de programme.

Je commencerai mon intervention par les priorités et les problèmes budgétaires, puis je présenterai la situation générale dans les départements et les territoires d'outre-mer et j'évoquerai, enfin, quelques questions particulières.

En ce qui concerne les priorités, la Nouvelle-Calédonie, pour la seconde année consécutive, bénéficie d'importants crédits de paiement et autorisations de programme dans le cadre de la mise en œuvre du plan de développement économique et social qui a suivi les accords de Matignon et la loi référendaire de novembre 1988.

Vous connaissez, les uns et les autres, les principaux axes de ce plan de développement : action économique et développement rural, action sociale et culturelle, formation et formation professionnelle, préservation de la culture canaque, avec notamment une action conjointe du ministère des départements et territoires d'outre-mer et du ministère de la culture.

Deuxième priorité, les contrats de Plan qui vont couvrir la durée du X<sup>e</sup> Plan, de 1989 à 1993.

Pour ce qui concerne les départements d'outre-mer, le F.I.D.O.M. disposera en cette matière de moyens accrus. Les contrats de Plan mobiliseront un sixième environ du montant de ses autorisations de programme.

Ils sont orientés vers le développement économique : formation, recherche et, surtout, emploi. Je rappelle simplement, mais le rapport écrit des uns et des autres le souligne plus que largement, l'importance du chômage dans les départements d'outre-mer, où les taux représentent jusqu'à trois fois la moyenne nationale, et au-delà même.

Ils ont également un objectif plus qualitatif : amélioration du cadre de vie, développement des infrastructures, environnement.

Pour les territoires d'outre-mer, monsieur le ministre, je pense que vous allez nous éclairer sur les objectifs qui président à l'élaboration des contrats du Plan. Nous connaissons celui qui a été conclu avec Wallis-et-Futuna. L'emploi, la formation, la recherche et les infrastructures en constituent les priorités. On peut penser que, dans les autres territoires d'outre-mer ou collectivités territoriales, il en sera de même.

Troisième priorité, la modernisation des services du ministère. Il s'agit tout de même d'un premier effort important qu'il faut saluer. C'est un projet d'administration qui traduit bien l'esprit de renouveau du service public souhaité par le Premier ministre.

Les crédits des services centraux augmentent de près de 16 p. 100, ce qui est tout à fait significatif. Il y a des actions sur les bâtiments proprement dits et il est bien, monsieur le ministre, de préserver le patrimoine national et de donner de bons outils à nos services centraux. Les crédits pour la formation professionnelle doublent. Les crédits consacrés à l'informatique progressent également et les dépenses de fonctionnement sont ajustées aux besoins réels. Ce que nous avions déploré dans le passé semble trouver remède aujourd'hui !

Permettez cependant au rapporteur spécial de faire quelques observations.

Il serait souhaitable, monsieur le ministre - c'est une remarque quasi annuelle - que la réponse à nos questionnaires arrive un peu plus rapidement, ainsi que les informations sur l'exécution du budget.

En ce qui concerne les modifications du bleu budgétaire, la globalisation rend plus difficile la tâche des rapporteurs puisque les crédits destinés aux départements, d'une part, et aux territoires d'outre-mer, d'autre part, sont conjoints. Or les départements et les territoires ont un statut différent. Une distinction entre les actions qui y sont conduites faciliterait le contrôle parlementaire.

Ma dernière observation, mais il semble qu'on ait trouvé un remède pour les exercices à venir, porte sur les reports de crédits. Ils concernent plus du tiers des crédits alors que c'est une procédure qui devrait être exceptionnelle, pour le ministère des D.O.M.-T.O.M. comme pour les autres.

Certes, les mécanismes et les procédures que vous avez trouvés lorsque vous vous êtes installés au ministère des départements et territoires d'outre-mer ne facilitent guère l'exécution et la consommation rapide des crédits, mais on doit déplorer une sous-consommation des crédits de paiement pour les dépenses en capital, le report de certains engagements d'autorisations de programme. Les chapitres les plus affectés sont évidemment ceux du F.I.D.O.M. mais je dois dire qu'il s'agit là d'une pratique ancienne. En tout cas, il semble que la réforme des procédures du F.I.D.O.M. et du F.I.D.E.S., dont nous attendons beaucoup, monsieur le ministre, doive améliorer la mise en œuvre des moyens financiers de ces deux fonds. Ils ont subi quelques toilettes ces dernières années, avec la décentralisation en particulier, mais ils ont aujourd'hui plus de quarante ans et ils ont besoin d'un petit lifting. Nous espérons que la réforme des procédures y contribuera.

Examinons la situation générale des départements et territoires d'outre-mer.

Nous savons tous qu'elle est difficile dans certains d'entre eux.

La Guadeloupe a été affectée par un cataclysme naturel. Des mesures financières importantes ont déjà été annoncées. Je me dois, monsieur le ministre, de souligner toute l'attention que porte la commission des finances à ce qui sera consacré par le collectif de fin d'année pour venir en aide aux sinistrés. Vous avez annoncé un certain nombre de moyens. Je crois qu'il serait bon que vous nous les rappeliez aujourd'hui.

Plus généralement, mes collègues de la commission des lois s'inquiètent des problèmes d'indemnisation liés à la législation en matière d'assurance et de ses vides juridiques. Dans ce domaine également, monsieur le ministre, nous attendons des éclaircissements.

En Nouvelle-Calédonie, le calme est enfin revenu. La paix civile s'y est installée, malgré la disparition tragique, déplorée dans cette assemblée, de deux leaders, Jean-Marie Tjibaou et Yweiné Yweiné. C'est une paix civile certes chèrement acquise. Des moyens considérables sont mis en œuvre pour le développement de ce territoire. On doit dire aujourd'hui que

les engagements budgétaires sont en quantité suffisante, mais nous souhaiterions, monsieur le ministre, en connaître clairement l'affectation et l'utilisation. Nous connaissons d'ailleurs vos préoccupations en cette matière.

Un mot sur la Polynésie française. La réforme du statut qui est annoncée et dont on doit débattre prochainement dans notre assemblée permettra d'améliorer le fonctionnement des institutions dans ce territoire. La création de la chambre territoriale des comptes permettra de clarifier l'exécution des programmes de développement et l'instauration de conseils d'archipel de mieux prendre en compte un territoire immense, peuplé comme un département français moyen.

En ce qui concerne la Guyane, en plus du contrat de Plan et de la loi de programme, se poursuit la mise en œuvre du plan de développement des infrastructures décidé il y a dix ans, en 1979, confirmé en 1982 et qui sera complété l'an prochain par le programme Phédre, programme important dont la Guyane attend beaucoup, une meilleure intégration du site de Kourou en tout cas. Ce plan comprend trois volets : la formation, le développement des infrastructures et des équipements collectifs et l'action économique.

Mais des problèmes se posent pratiquement dans tous les départements et territoires d'outre-mer.

Il y a d'abord le problème de l'égalité sociale. La mise en œuvre, poursuivie cette année, d'un revenu minimum d'insertion adapté souligne les difficultés de nos compatriotes des départements d'outre-mer, mais cette mesure va dans le bon sens.

Se pose également le problème de l'intégration européenne, que nombre de nos collègues d'outre-mer évoquent fréquemment. Les concours financiers du F.E.D.E.R. sont, certes, bienvenus dans les départements d'outre-mer - et les uns et les autres s'en félicitent - mais nos collègues s'interrogent sur les modifications éventuelles de l'octroi de mer car cette ressource constitue la base même des moyens financiers mis à la disposition de ces collectivités territoriales.

Il y a là des problèmes certains. Rien n'est simple. Depuis que l'assemblée unique dans les départements d'outre-mer - qui était chère à mon cœur, dois-je le souligner, pendant la législature 1981-1986 - a été refusée par une décision du Conseil constitutionnel, la coexistence semble normale entre ces collectivités. Pour l'observateur impartial que se veut être le rapporteur spécial de la commission des finances, elle génère tout de même un certain nombre de financements croisés, de problèmes d'exécution de programmes, qu'il ne faut pas dissimuler quand on est à cette tribune.

Je conclurai simplement, monsieur le ministre, en évoquant deux problèmes qui connaissent des solutions à mi-parcours.

Le premier concerne l'avenir de l'Antarctique. La France a eu une position en flèche à la conférence de Paris. Elle n'a pas eu la satisfaction totale qu'elle pouvait attendre, mais nous ferons en sorte lors d'une conférence ultérieure que nos objectifs - faire de cet espace une réserve naturelle consacrée à la recherche scientifique - soient admis par les grandes puissances mondiales. Nous souhaitons que les idées du Gouvernement soient acceptées par la communauté internationale. Le travail diplomatique a déjà obtenu des résultats. Espérons que, dans l'avenir, il en obtiendra d'autres.

Second problème, la pêche à Saint-Pierre-et-Miquelon. Les accords de 1989 ont permis la reprise et le maintien de l'activité, certes, la coordination des intérêts des Saint-Pierrais et des Malouins aussi, mais la situation ne sera pas réglée tant qu'un accord n'aura pas été obtenu sur la définition des zones économiques exclusives au large de l'estuaire du Saint-Laurent.

Il y a là un grand nombre d'interrogations, monsieur le ministre, mais la commission des finances, après avoir examiné ce projet de budget, a, sur ma proposition, adopté les crédits de votre ministère à l'unanimité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Guy Malandain, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

**M. Guy Malandain, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la première partie de mon rapport écrit analyse l'évolution économique de chacun des départements et de chacun des territoires d'outre-mer. Je vous invite à vous y reporter pour constater

que le terme de stagnation est le plus souvent celui qui qualifie le mieux la situation, même si, sur tel ou tel aspect, des progrès se font sentir.

Mais si les chiffres bruts ne traduisent pas un décollage économique, parfois pour des raisons climatiques, parfois pour des raisons internationales - et je pense à la pêche à Saint-Pierre-et-Miquelon - je tiens à dire à cette tribune que l'esprit a changé.

Les élus, les forces productives comme l'administration travaillent avec vigueur au développement. J'ai pu, au cours de mes déplacements ou de mes rencontres, en faire le constat, et il se pourrait que, rapidement, soit lisible dans les statistiques le résultat de l'effort conjugué des collectivités locales qui ont su se servir de la décentralisation, de l'Etat, qui, par la loi de programme, les contrats de Plan et le renforcement du budget, participe activement, et de l'Europe à la fois risque et chance. J'y reviendrai.

Avant d'aborder les moyens nécessaires à la poursuite du développement, je voudrais faire quelques remarques et poser quelques questions.

La Guyane est, chacun le sait, le lieu où se déroule le futur le plus avancé : la conquête spatiale française et européenne. Or ce qui frappe le plus, c'est la distance entre le développement de Kourou et la situation du reste du pays. Perpétuer une telle situation serait prendre le risque délibéré de l'injustice, certes, mais aussi de l'échec de l'entreprise spatiale. Pour être brutal, je dirai que Kourou ne doit pas devenir le Nouméa de Guyane. Il y a un enjeu politique international majeur à faire en sorte que toute la Guyane soit imprégnée le plus possible de l'aventure spatiale. Je sais, monsieur le ministre, que vous avez entendu ce message et que vous préparez le programme PHEDRE qui ouvre des perspectives économiques et sociales au-delà des grands chantiers actuels. Je souhaite que vous nous en parliez en détail tout à l'heure.

La Guadeloupe a subi une catastrophe. La solidarité s'est exercée mais, surtout, les responsables de ce département ont fait preuve aux côtés de la population d'un courage et d'un dévouement auquel nous rendons hommage. Il faut maintenant refaire ce qui a été détruit. Faut-il refaire à l'identique le bâti, reproduire les mêmes cultures ? Ou faut-il, dans un effort national accepté par tous, tirer les leçons économiques et techniques pour s'engager vers autre chose ? Je mesure l'impertinence de cette question mais je crois qu'il est de notre rôle de la poser ici.

La foire internationale de la Réunion a été remarquée par son succès. Elle vérifie ce que je disais précédemment sur le nouvel état d'esprit économique. Surtout, elle met en lumière la nécessité et la réalité de la coopération régionale. Les départements d'outre-mer ne doivent pas être seulement tournés vers la France et l'Europe. Ils doivent être - et sont déjà - les partenaires d'échanges économiques et culturels avec les pays de leur environnement géographique.

Se posent alors deux questions : la mise en œuvre d'un appui à cette politique régionale et l'influence des accords Europe-A.C.P. à travers le renouvellement, difficile, de la convention de Lomé.

L'équilibre est difficile à trouver entre l'aide à ces pays, nécessaire au regard de la paix, et la protection légitime des productions françaises dans l'océan Indien, les Caraïbes et le Pacifique.

La loi de défiscalisation qui a sans conteste donné un coup de fouet à l'économie domienne arrive en fin de parcours. Il est nécessaire d'en faire le bilan avant de proroger le principe. A qui a profité cet avantage ? Quelles en ont été les retombées réelles sur le prix des terrains, des maisons et sur le développement des entreprises locales ? Autant de questions que les prérogatives de la commission de la production et des échanges, au nom de laquelle je m'exprime, m'obligent à vous poser, monsieur le ministre.

Mes chers collègues, poursuivre le développement est une nécessité et un devoir. Ce faisant, la métropole et l'Europe ne font pas œuvre d'assistance comme certains tendent à le faire croire au travers d'articles déplacés, mais participent tout simplement à leur propre développement sur des territoires qui, bien qu'éloignés, font partie d'elles-mêmes.

Cette volonté de poursuite du développement passe par l'utilisation conjointe des trois moyens que sont les contrats de Plan Etat-région, la mise en place du programme POSEIDOM et la réforme des fonds structurels.

La procédure de reconduction des contrats de Plan Etat-région s'est appliquée à l'ensemble des collectivités d'outre-mer, à l'exception de la Nouvelle-Calédonie. Ces collectivités se sont globalement attachées à intégrer leurs projets dans les quatre domaines prioritaires constituant le champ contractuel. Cependant, pour tenir compte des particularités, des adaptations ont été apportées - et c'était nécessaire - en matière d'éducation. Pour les départements d'outre-mer, Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte, la nouvelle génération de contrats de Plan vient compléter les dispositions de la loi de programme en cours d'exécution.

Les contrats de Plan constituent, peut-être plus encore outre-mer qu'en métropole, un moyen d'enraciner davantage la décentralisation compte tenu de la spécificité de ces collectivités et de leur éloignement. C'est bien dans cet esprit que l'Etat et les régions sont convenus de mobiliser leurs efforts financiers en faveur des actions prioritaires pour le développement économique.

La plus grande sélectivité de ces nouveaux contrats a tenu compte des mesures prises par la Communauté économique européenne dans la perspective de l'achèvement du marché intérieur, chance et risque pour les départements d'outre-mer, disais-je tout à l'heure. En effet, pour aborder cette échéance, les instances européennes ont décidé de prendre des dispositions permettant de diminuer les écarts de développement entre les régions de la Communauté. Les départements d'outre-mer bénéficieront donc du doublement des fonds structurels au titre des régions particulièrement en retard en matière de développement.

Cependant, le niveau de financement a été contesté à la fois par le Gouvernement et par les élus des départements d'outre-mer qui considèrent qu'il est au-dessous du minimum d'intervention nécessaire.

La Commission, face à cette position, a opposé l'argument selon lequel le revenu par tête d'habitant dans certains départements d'outre-mer est supérieur à celui de certaines régions d'Irlande ou du Portugal.

Il est nécessaire de clarifier cette position. Ou bien la Communauté considère que les territoires français d'outre-mer sont des positions avancées portant témoignage du développement social et économique, et elle y met le prix. Ou bien elle réagit en comptable, en statisticienne, et le déséquilibre s'amplifiera sans que personne ne puisse en prévoir exactement les conséquences.

C'est sans doute conscient de cette position que le président de la Commission a accepté le principe d'une aide financière supplémentaire par le biais d'un programme d'initiatives communautaires qui sera destiné à corriger les indicateurs retenus.

Le programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des départements d'outre-mer - le POSEIDOM - proposé par la Commission des communautés afin de concilier les exigences liées à l'instauration du marché intérieur européen et la spécificité des départements d'outre-mer fait l'objet de discussions communautaires : après sur de nombreux points car des divergences importantes sont apparues.

La première concerne la base juridique du programme communautaire. Certains Etats membres souhaitent que ce programme prenne la forme d'une résolution du conseil des ministres de la Communauté économique européenne, puisqu'il s'agit avant tout d'un programme-cadre et que la Commission européenne sera amenée à prendre des mesures spécifiques plus précises sous la forme de directives d'application.

La France veut un acte juridique plus contraignant et propose que POSEIDOM soit adopté sous la forme d'une « décision ». Votre rapporteur considère que, compte tenu de l'apport des départements d'outre-mer à l'économie internationale en général, et à la France en particulier, le programme doit relever de l'acte juridique communautaire ayant la plus grande portée et, surtout, permettre un contrôle sérieux de l'application. Il semble que la « décision » réponde parfaitement à cette préoccupation.

Seconde difficulté : le problème de l'octroi de mer, dont nous avons déjà parlé l'an dernier. Le texte actuel prévoit que la taxe sera maintenue jusqu'en 1992, puis transformée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1993 en une taxe à la production frappant indistinctement les produits importés et les produits fabriqués localement. Ce régime transitoire durerait dix ans.

Je ne pense pas que ce soit tout à fait satisfaisant. Comment cela se traduira-t-il dans la pratique ?

L'examen de la situation économique des départements et territoires d'outre-mer montre bien l'enjeu de toutes les réformes en cours : des contrats de plan Etat-région pour assurer une bonne gestion de la décentralisation ; un programme d'options spécifiques aux D.O.M. pour compenser les handicaps naturels ; une aide des fonds structurels pour asseoir le développement économique sur des bases saines ; enfin, des accords bien négociés pour le redressement de l'économie calédonienne.

Les réponses apportées doivent traduire la reconnaissance européenne du rôle international des D.O.M.-T.O.M. tant sur le plan économique que géopolitique.

Par leur situation géographique, les départements et territoires d'outre-mer apportent à la France une présence politique, économique et militaire dans les trois océans du monde : atlantique, pacifique et indien, auxquels on peut ajouter aussi l'antarctique.

L'outre-mer fait également de la France la troisième puissance maritime au monde, avec un total de 11 millions de kilomètres carrés de zone économique exclusive.

Les départements et territoires d'outre-mer constituent aussi des relais qui ont rendu possible le développement des flottes aérienne et maritime à travers le monde et qui permettent aujourd'hui l'extension d'un réseau mondial de télécommunications.

Par ailleurs, - et ce n'est pas la moindre des choses - l'outre-mer constitue un atout irremplaçable pour la conquête spatiale française et européenne avec la base de Kourou en Guyane et le centre d'expérimentation nucléaire en Polynésie.

L'outre-mer joue par ailleurs un rôle déterminant dans la mise au point de la force de dissuasion française.

Mais l'outre-mer apporte aussi des dimensions culturelles autres, des exemples de sociétés multiraciales vivant en parfaite harmonie. Les droits de l'homme y sont vivants et respectés, en défi bien souvent avec les régimes de pays voisins. Ils ne le seront durablement que si le développement culturel, économique et social le permet. Tous les responsables politiques savent que cela n'a pas de prix.

Les départements et territoires d'outre-mer pourront aussi être, plus que par le passé, des pôles de rayonnement de la Cancophonie, des bases pour le développement des relations commerciales avec les pays voisins et des relais de la coopération de la France avec les pays du tiers monde.

Ces apports ne sont pas quantifiables, mais ils concourent tous à donner à la France - et à l'Europe - une autre dimension et des atouts propres dans un monde où les activités humaines et économiques se développent désormais grâce à des réseaux d'échanges et de communications qui traversent l'ensemble des océans et des continents.

Voilà pourquoi la commission, sensible à la tenue et à l'accroissement de votre projet de budget pour 1990, s'est prononcée favorablement et invite l'Assemblée nationale à faire de même.

Avant de terminer, je voudrais remercier à la fois vos services, monsieur le ministre, pour la qualité des réponses qu'ils ont fournies au rapporteur de la commission de la production et des échanges et les administrateurs de cette commission pour l'aide précieuse qu'ils ont apportée dans l'élaboration du rapport écrit. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Lapaire, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour les départements d'outre-mer.

**M. Jean-Pierre Lapaire, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, le budget des départements d'outre-mer et des collectivités de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon que vous nous présentez montre à la fois que l'outre-mer reste bien l'une des priorités du Gouvernement et que vous êtes porteur d'une politique dynamique et ambitieuse pour l'outre-mer.

Ce budget est donc essentiellement porteur d'espoir pour nos concitoyens d'outre-mer comme pour l'ensemble de la collectivité nationale, solidaire de ceux-ci.

Vous me permettez cependant d'appeler votre attention à la fin de mon intervention sur certains secteurs d'incertitude, voire d'inquiétude.

L'outre-mer reste bien l'une des priorités du Gouvernement. Le budget de 1989, avec une croissance globale de 12 p. 100, avait été marqué par un important effort d'investis-

sement que nous avons qualifié de « rattrapage ». Le budget qui nous est soumis aujourd'hui fait apparaître un maintien de l'effort entrepris, avec une croissance globale de 3,26 p. 100, et c'est une excellente chose.

Ce budget est marqué par quelques heureuses nouveautés. Ainsi, il privilégie le fonctionnement, qui augmente globalement de 13,6 p. 100. On note en particulier une nette augmentation des crédits destinés à l'administration centrale, sur lesquels je reviendrai tout à l'heure.

Ce budget maintient aussi un effort d'investissement compatible avec le respect des engagements de l'Etat, en permettant le financement de l'application de la loi de programmation pour le développement des départements et des diverses collectivités et celui des contrats de plan Etat-région.

Cet effort d'investissement se fait dans des conditions nouvelles que votre rapporteur ne peut que souligner puisqu'elles répondent à des remarques qu'il avait exprimées ici même l'an passé.

Ainsi, monsieur le ministre, vous avez pris, au cours de l'année 1989, des mesures de décentralisation des sections régionales et départementales du F.I.D.O.M. dont on peut espérer qu'elles mettront fin à une sous-consommation des crédits votés pour le F.I.D.O.M. par la représentation nationale. Dorénavant, les assemblées régionales et départementales ont la responsabilité de gérer ces crédits qui leur sont versés sous forme de dotation globale et inscrits à la section investissement de leurs budgets. Les présidents de ces assemblées rendent compte de l'utilisation de ces crédits en fin d'exercice.

Ces décisions, monsieur le ministre, sont bienvenues. Nous pouvons en attendre une plus grande efficacité pour le développement économique et social. Elle s'inscrivent également tout à fait dans la grande œuvre de décentralisation voulue par Gaston Defferre et, j'en suis persuadé, elles renforcent l'implication de nos concitoyens d'outre-mer dans le développement local.

Il reste cependant à résorber les importants reports de crédits de la section générale du F.I.D.O.M., qui relève de la décision de l'Etat, reports liés à une insuffisante consommation et qui s'élèvent à plus de 180 millions de francs. Une certaine déconcentration ne serait-elle pas une voie à explorer ?

L'importance des reports explique que plusieurs chapitres des dépenses d'investissement destinées aux départements d'outre-mer soient en diminution. Toutefois cela n'implique nullement, mes chers collègues, que l'effort d'investissement se relâche en 1990.

Mais au-delà de l'examen de ce budget, il faut rappeler que les départements d'outre-mer bénéficient, comme les départements d'Europe, des autres priorités nationales, à savoir l'éducation, la formation, le logement social. Pour ne citer que ce dernier, les crédits destinés au logement dans les départements d'outre-mer passent de 856 millions à 1 039 millions.

Les départements et collectivités territoriales d'outre-mer sont bien une priorité gouvernementale. Ce budget l'atteste puisqu'il s'élève à 880 millions de francs, en dépenses civiles, hors dotation globale de fonctionnement. Le document récapitulatif de l'effort financier des différents ministères dans l'outre-mer qui a été disponible ce matin - ce qui fait donc tomber *in extremis* la remarque qui figure à la page 6 du rapport écrit et par laquelle, comme tous les ans, le rapporteur se plaint de l'absence de ce document - l'atteste également.

Cet effort financier s'élève donc pour l'ensemble des dépenses civiles de l'Etat, hors dotation globale de fonctionnement, à 19 265 millions de francs, ce qui montre le caractère relativement accessoire du budget des départements d'outre-mer proprement dit.

Mais, plus que le poids financier de votre budget, monsieur le ministre, par rapport au total de l'effort financier de l'Etat, il faut souligner que vous êtes l'animateur d'une véritable politique pour l'outre-mer.

Il s'agit d'une politique ambitieuse, raisonnée et concertée qui vise le développement économique pour accélérer la marche à l'égalité sociale, en s'appuyant sur la solidarité nationale, sur la concertation avec les forces vives des départements d'outre-mer et des collectivités territoriales, tout en préparant la place des départements d'outre-mer dans le grand marché.

Vous lancez le processus de modernisation par la rénovation du service public, et c'est une nouveauté. Il s'agit d'une orientation nouvelle et essentielle.

En rupture en effet avec une longue période de sous-entretien et de sous-équipement, ce budget permet de faire du ministère des départements et territoires d'outre-mer un ministère pilote pour la rénovation du service public.

On note en particulier un doublement de l'effort budgétaire en faveur de la formation et de la motivation du personnel. Il faut dire que la formation dans la fonction publique connaît un tel retard qu'il est assez facile de doubler les crédits qui lui sont affectés.

On note également la modernisation de l'équipement des services, ce qui les rendra plus efficaces, ainsi qu'un effort de rénovation des bâtiments de l'administration centrale, qui font partie du patrimoine national.

On note aussi que ce budget donne des perspectives à l'action, avec la création d'une structure légère mais très intéressante : le Centre d'études prospectives pour l'outre-mer. Dans toutes ces actions, revient un même objectif : il faut responsabiliser et dynamiser afin de mieux servir en utilisant l'argent public à bon escient.

La deuxième orientation de ce budget, c'est l'affirmation de la solidarité nationale.

Avec Firinga à la Réunion en début d'année, puis Hugo les 16 et 17 septembre, plus destructeur encore, à la Guadeloupe, les départements d'outre-mer ont été durement touchés en 1989. Même si le temps me manque pour développer cette partie de mon rapport, je tiens à saluer, comme l'ont fait mes collègues, l'efficacité de l'ensemble des administrations, la mobilisation rapide des secours et les efforts des sauveteurs face à ce cataclysme.

Je tiens aussi à évoquer la rapidité de réaction du Gouvernement après le passage du cyclone Hugo, puisque les mesures d'urgence ont été arrêtées dès le lendemain, c'est-à-dire dès le 18 septembre dernier, et que le programme d'indemnisation et de reconstruction de la Guadeloupe a été arrêté au conseil des ministres du 18 octobre dernier.

Je souhaite également évoquer votre souci de l'efficacité, monsieur le ministre. Celui-ci s'est manifesté par la mise en place d'une organisation administrative et financière spécifique et tout à fait adaptée à l'enjeu. La leçon de Firinga a été utile pour faire face aux conséquences du cyclone Hugo.

Mais il revient plus particulièrement au rapporteur de la commission des lois d'appeler votre attention sur la nécessité de mettre en place un dispositif d'indemnisation des victimes des catastrophes naturelles dans les départements d'outre-mer, exposés qu'ils sont par leur localisation tropicale même.

Ce dispositif doit passer à la fois par une plus grande solidarité entre les assurés, donc par un recours plus large de nos compatriotes aux contrats d'assurance-dommages, et par une mise en jeu plus étendue de la solidarité nationale en raison de la plus grande fréquence de ces catastrophes naturelles que sont les cyclones.

La troisième orientation, c'est la marche vers l'égalité sociale.

L'égalité sociale est un objectif du Gouvernement car les inégalités sociales sont un frein au développement. Développement économique et égalité sociale vont de pair.

En attendant le rapport de la commission Ripert, qui permettra d'établir un état des lieux et des stratégies, il convient de noter les petits pas nombreux qui ont été réalisés dans la marche vers l'égalité sociale au cours de l'année écoulée. Ainsi, conformément aux dispositions de la loi de programme, le Gouvernement a décidé de supprimer la condition d'activité professionnelle pour le bénéfice de toutes les prestations familiales pour la population des D.O.M.

Il reste à répondre à la préoccupation constante de la commission des lois de voir étendre aux départements d'outre-mer la loi du 18 octobre 1966 sur la tutelle des prestations familiales dans un but de protection des familles.

Il convient surtout de noter le pas de géant que constitue l'extension aux départements d'outre-mer du revenu minimum d'insertion, et cela dans des délais particulièrement brefs. Un premier bilan figure dans mon rapport écrit. Il montre d'ailleurs que des inégalités subsistent entre les départements, ce qui mériterait quelques explications.

Parallèlement, les actions d'insertion s'organisent. Elles touchent à la préformation, à la formation, à l'emploi et à la santé. Mais il apparaît clairement que, dans les départements

d'outre-mer, les actions d'insertion doivent privilégier le logement, qui reste la priorité des priorités puisqu'il atteint jusqu'à 85 p. 100 de la part des financements en faveur de l'insertion.

Aussi, monsieur le ministre, toute mesure qui, dans d'autres budgets que celui qui nous est soumis ce soir, se traduirait par des difficultés de financement ou de bonification de prêts dans le domaine du logement serait en contradiction avec votre politique, avec la politique du Gouvernement.

La quatrième grande orientation est d'affirmer la place des départements d'outre-mer dans le grand marché européen.

Je serai bref sur ce chapitre. Mon collègue Malandain, au nom de la commission de la production et des échanges, ayant été fort précis sur ce point. Je dirai seulement que l'horizon de 1993 suscite dans les départements d'outre-mer des interrogations, des espoirs et des inquiétudes. Mais l'action que vous avez menée au cours de l'année écoulée en concertation avec les élus, en particulier avec les élus régionaux, a déjà apporté bien des éléments de réponse.

Les espoirs se fondent sur les projets communautaires spécifiques aux D.O.M., en particulier sur le projet POSEIDOM. Mais, à ce jour, les critères qui sont retenus semblent défavoriser les départements français et n'aboutissent pas au doublement structurel espéré des fonds structurels.

Les espoirs se fondent également sur l'état de la négociation concernant l'avenir de l'octroi de mer.

Les inquiétudes sont nourries par les incertitudes qui pèsent à ce jour sur l'avenir des productions spécifiques des départements d'outre-mer - la filière sucre-rhum ou la banane -, compte tenu de règles d'approvisionnement communautaires à établir et des négociations en cours à Lomé avec les A.C.P.

Les inquiétudes se fondent également sur les modalités d'application de la taxe qui devait se substituer à l'octroi de mer, comme l'a dit mon collègue Malandain.

Les inquiétudes se fondent encore sur les règles d'établissement qui font craindre à certains des effets trop positifs de l'héliotropisme qui viendraient renforcer les effets d'une immigration clandestine localement inquiétante.

La commission des lois a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du projet de loi de finances pour 1990 concernant les départements d'outre-mer.

Sur ma proposition, elle a aussi adopté un amendement consistant à introduire un article additionnel à la loi des finances, modifiant l'article 4 de l'ordonnance n° 59-74 du 7 janvier 1959 portant réforme du régime de l'émission dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, afin de prévoir que l'institut d'émission des départements d'outre-mer - l'I.E.D.O.M. - verse le solde de ses produits nets au fonds d'investissement des départements d'outre-mer, c'est-à-dire au F.I.D.O.M.

Il s'agissait de mettre fin à des « financements d'opérations hors des contraintes du budget, hors des règles de la comptabilité publique et hors du contrôle du Parlement », selon les termes de la Cour des comptes. Il s'agissait donc de mettre fin à cette situation, afin que les crédits soient utilisés conformément au texte même de l'ordonnance n° 59-74, c'est-à-dire pour « le développement agricole, immobilier et social » des départements d'outre-mer. Si on regarde ce qui s'est passé ces dernières années, on s'aperçoit que le Trésor lui-même n'a pas respecté cette utilisation.

Toutefois cet amendement a été déclaré irrecevable à notre grande surprise puisqu'il ne s'agissait que d'appliquer l'ordonnance de 1959. Aussi, proposerai-je tout à l'heure un autre amendement pour que soit prise en compte la position de la commission des lois.

Mais, monsieur le ministre, par delà les procédures d'utilisation et de gestion des ressources de l'I.E.D.O.M., il ne faudrait pas que ces ressources essentielles - elles sont de l'ordre de 200 millions de francs - au développement économique et social dans les départements d'outre-mer, en particulier pour le financement du logement social et pour la bonification d'un certain nombre de prêts, fondent dans des proportions qui menaceraient l'application de cette politique ambitieuse pour les départements d'outre-mer que nous faisons nôtre. Or à la page 92 du bleu budgétaire des charges communes, il est prévu une mesure acquise négative de 577 millions de francs par rapport à un crédit voté de

980 millions de francs en 1989 sur les ressources de l'I.E.D.O.M. Cela revient à dire que ces 200 millions qui sont essentiels au financement du développement économique et social dans les départements d'outre-mer disparaîtraient purement et simplement.

Mes chers collègues, il me semble donc que, si cette mesure était maintenue, la priorité affirmée pour le développement économique et social outre-mer se trouverait battue en brèche. Et si au nom de la commission des lois, je vous propose d'approuver le budget des départements d'outre-mer, je vous demande aussi de rester vigilants lors de la discussion du projet de budget des charges communes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour les territoires d'outre-mer.

**M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis.** Nous pensons, monsieur le ministre, qu'il convient d'analyser l'action du Gouvernement en faveur des territoires d'outre-mer non seulement à travers le budget propre de votre ministère mais surtout en prenant en compte l'ensemble des actions découlant des autres ministères et aussi importantes que la formation, l'éducation, le logement, l'insertion et la politique en matière d'université. C'est la raison pour laquelle je vous présenterai mon rapport en deux parties : la première portera sur l'analyse de votre budget proprement dit ; la seconde aura trait aux grands objectifs que s'est fixés le Gouvernement en faveur des territoires d'outre-mer.

En ce qui concerne le projet de budget pour 1990 de votre ministère, nous croyons déceler cinq ombres au tableau, et je le dis, monsieur le ministre, en toute objectivité.

La première ombre, c'est que, même si pour la première fois ce projet de budget dépasse les 2 milliards de francs, sa progression - 3,2 p. 100 - est néanmoins inférieure à celle des dépenses publiques de l'Etat qui, cette année, augmentent de 5,3 p. 100.

En second lieu, l'évolution des crédits du F.I.D.E.S. me paraît préoccupante. Les chiffres sont têtus et n'ont qu'une parole, vous le savez. La section générale, par exemple, diminue de 3,2 p. 100 en autorisations de programme et de 3,6 p. 100 en crédits de paiement. La section territoriale augmente de 2,2 p. 100 en autorisations de programme et diminue de 6,8 p. 100 en crédits de paiement. Au total, le F.I.D.E.S. enregistre une baisse de 2,3 p. 100 pour les autorisations de programme et de 4,1 p. 100 pour les crédits de paiement. Cela est d'autant plus injustifié que, si on analyse les taux d'engagement des crédits par territoire, on constate qu'ils sont disparates mais néanmoins élevés. Ce taux est de 62 p. 100 en Polynésie, de 87 p. 100 à Wallis et Futuna, de 100 p. 100 dans les T.A.A.F., de 54 p. 100 dans les îles françaises de l'océan Indien ; quant aux opérations communes, elles ont été consommées à 80 p. 100.

Troisièmement, monsieur le ministre, nous voulons appeler votre attention sur un mouvement de bascule de l'effort de l'Etat, des autres territoires d'outre-mer vers la Nouvelle-Calédonie. Ce n'est pas une appréciation subjective que je formule à cette tribune. Cela ressort de l'analyse des chiffres.

Je viens de dire que les crédits du F.I.D.E.S. diminuaient pour les sections territoriale et générale, mais nous constatons dans le même temps que les crédits du chapitre 68-93, véritable chapitre réservoir de l'action en faveur de la Nouvelle-Calédonie, même s'ils progressent moins que l'an dernier - l'augmentation était alors substantielle, 124 p. 100, en application des accords de Matignon -, continuent néanmoins à augmenter, et c'est tant mieux, de 5,21 p. 100 en autorisations de programme et de 13,51 p. 100 en crédits de paiement. Mais cela semble dû à une moindre augmentation, voire à une baisse des actions en faveur des autres territoires d'outre-mer.

Monsieur le ministre, nous pensons qu'il ne faut pas déshabiller les autres collectivités au profit de la Nouvelle-Calédonie. Nous vous savons suffisamment attaché à l'avenir et à la paix des territoires d'outre-mer pour que vous pensiez comme nous que les accords de Matignon ne doivent pas entraîner de transfert de crédits. Ils doivent aboutir à un effort accru de l'Etat en faveur de la Nouvelle-Calédonie sans que les autres collectivités soient négligées pour autant.

Mes deux autres remarques ont déjà été formulées par mes collègues rapporteurs.

D'abord, nous constatons une plus forte progression des dépenses de fonctionnement par rapport aux dépenses d'investissement.

Ensuite, nous notons que la présentation du document budgétaire ne nous permettra pas, contrairement à ce que prévoit la Constitution et aux règles du contrôle parlementaire, d'identifier les actions consacrées aux territoires d'outre-mer et celles consacrées aux départements d'outre-mer. Cette impossibilité va à l'encontre des souhaits de tous les rapporteurs. Malheureusement, depuis 1981, nous avons assisté à une dérive vers l'obscurité. En effet, jusque là, le budget des territoires d'outre-mer faisait l'objet d'un fascicule différent de celui du budget des départements d'outre-mer. A partir de cette date, le budget fut présenté sous forme de trois sections : une section commune, une section D.O.M. et une section T.O.M. En 1986, les sections ont été supprimées au profit d'une présentation en quatre titres qui permettait encore de distinguer les départements d'outre-mer des territoires par l'intermédiaire des actions.

Aujourd'hui, le thème des actions semble être écarté. Tel qu'il est présenté, ce budget ne permet pas d'identifier les actions en faveur des départements d'outre-mer et celles en faveur des territoires. Une action cohérente comme la vôtre devrait faire l'objet d'une présentation claire permettant d'analyser les crédits affectés aux collectivités d'outre-mer.

Voilà les ombres ! A ce stade de l'analyse, je parais avoir plus envie de sortir le carton jaune que d'approuver vos crédits ! Mais, je l'ai dit d'entrée de jeu, votre budget, pour les départements comme pour les territoires, ne représente plus qu'une faible partie de l'effort d'ensemble du Gouvernement.

En 1989, le budget des territoires d'outre-mer représentait 859 millions de francs sur un total de 4,121 milliards de francs, soit 20 p. 100 si l'on ne tient pas compte des dépenses militaires ni de la D.G.F. Si l'on incorpore les dépenses militaires et la D.G.F., la proportion tombe à 12,2 p. 100.

Quelles sont les raisons d'espérer après la description de ces zones d'ombre ? La première est l'existence d'une volonté politique globale cohérente pour définir un certain nombre d'objectifs en faveur des collectivités d'outre-mer, des T.O.M. en particulier.

Si je prends l'exemple de la Polynésie, je constate que les trois grandes préoccupations du Gouvernement vont dans la bonne direction.

La réforme du statut, qui sera présentée prochainement au Parlement, vous nous l'avez confirmé en commission des lois, permettra d'accroître les compétences du gouvernement et du conseil des ministres du territoire. Elle accordera une plus grande autonomie financière mais prévoira également un contrôle accru : nous pensons en effet que la responsabilité des élus ne va pas à l'encontre d'un contrôle de l'exécution des programmes et de la mise en œuvre des financements.

Le deuxième objectif qui nous paraît cohérent, c'est le fameux contrat de Plan Etat-territoire, de 462 millions de francs. Notre commission en a approuvé les grands objectifs. Lorsque vous consacrez 351 millions de francs à la formation initiale et continue et à la recherche, dont 248 millions pour la construction de collèges et de lycées et 40 pour l'installation de l'université, vous préparez l'avenir. Lorsque vous consacrez 64 millions aux infrastructures et à l'environnement, 47 millions au développement économique et 90 millions au logement, lorsque vous mettez en place un plan de formation pour les jeunes, vous permettez à cette île de connaître un nouvel essor économique, un nouveau progrès social ; vous préservez donc la cohésion sociale.

Autre raison d'espérer mais aussi motif d'inquiétude : la renégociation de la décision d'association des pays et des territoires d'outre-mer à la C.E.E. du 30 juin 1986. Nous avons pris acte avec grand intérêt, monsieur le ministre de votre proposition d'associer, à la demande de nos collègues Henry Jean-Baptiste pour Mayotte et Gérard Grignon pour Saint-Pierre-et-Miquelon, ainsi que d'autres députés, l'ensemble des élus des départements et territoires d'outre-mer, présidents de collectivités et parlementaires, qui vous accompagneront à Bruxelles pour renégocier ce contrat d'association.

Les territoires d'outre-mer ne doivent pas être sacrifiés sur l'autel de la coopération entre la France et les Etats A.C.P. Ces territoires sont des collectivités de la République française associées à l'Europe - contrairement aux D.O.M., qui

sont intégrés -, mais ils doivent bénéficier d'une certaine préférence communautaire et nous comptons sur la vigilance du Gouvernement pour que ce contrat d'association soit source d'espérance et non de conflits.

Venons-en maintenant à la Nouvelle-Calédonie, qui est l'objet de la principale préoccupation du Gouvernement comme du Parlement.

Nous avons suivi le déroulement des accords de Matignon. A ma demande, le président de la commission des lois a bien voulu mettre en place la mission de suivi de ces accords. Nous y avons entendu le secrétaire d'Etat chargé de l'action humanitaire, le ministre de l'Agriculture, le ministre de l'éducation, le ministre chargé de la mer et, par deux fois, monsieur le ministre, vous avez bien voulu répondre à nos interrogations et apporter les informations nécessaires au bon déroulement de nos travaux. La mission s'est également rendue en Nouvelle-Calédonie et son président en rendra certainement compte en temps utile au Parlement.

A propos de la Nouvelle-Calédonie, nous avons une doctrine simple et un principe cohérent. Notre doctrine, c'est qu'il vaut mieux être fourmi que cigale. Notre principe, c'est qu'il faut aller dans le détail au quotidien et tracer de grandes perspectives d'avenir améliorant l'image de la France et renforçant la fraternité et la paix.

**M. Pierre Micaux.** Très bien !

**M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis.** Oui, il vaut mieux être fourmi que cigale. Ce n'est plus la peine de chanter les mérites des accords de Matignon. Il faut maintenant profiter de cette période de calme en Nouvelle-Calédonie pour aller dans le détail au quotidien. En effet, lorsqu'on veut réconcilier des communautés qui se sont heurtées, qu'on prévoit de nouveaux objectifs, qu'on amène à la gestion des provinces des hommes nouveaux, il faut éviter les motifs de frustration et les heurts, il faut éviter qu'un détail ne devienne un geste vexatoire. Chaque détail, chaque petit pas va compter dans le rétablissement de la fraternité et de la paix dans ce territoire.

Mais cela ne suffira pas, il faut aussi dessiner de grandes perspectives. Vous vous y employez. La mission de suivi des accords de Matignon, vous nous l'avez confirmé en commission des lois, a pris acte du bon déroulement du processus, mais il faut chaque jour remettre l'ouvrage sur le métier et préciser les objectifs.

La formation des hommes ne doit pas être abandonnée mais renforcée. C'est le cas dans ce projet de budget. C'est la raison pour laquelle je proposerai tout à l'heure à l'Assemblée de l'approuver.

Il faut aussi définir des perspectives en matière de logements. On nous a dit que c'était l'affaire des provinces. L'Etat y consacre, pour sa part, 27 millions de francs. La commission considère que ce n'est pas suffisant et qu'il faudra accompagner l'effort des provinces. La citoyenneté française passe également par le droit au logement, qui conditionne l'épanouissement de la famille.

Il faut également tracer des perspectives permettant de rééquilibrer les grands équipements, de développer le Nord et d'ouvrir la Nouvelle-Calédonie sur son environnement. A ce sujet, quelques inquiétudes sont nées à la suite du départ de la compagnie Indosuez et de l'arrivée de la compagnie financière australienne West Bank. On m'a assuré que, dans les îles Loyauté, il n'y aurait plus de guichets français au service des Néo-calédoniens. Je me permets de vous interroger sur ce point. J'espère que nous trouverons une solution afin que la France reste présente en Nouvelle-Calédonie sur ce plan.

Il convient par ailleurs d'améliorer l'action sanitaire et sociale. Je me suis permis de le dire en commission des lois. M. Kouchner, interrogé par notre mission de suivi, a considéré qu'il y avait trop de lourdeurs dans l'application des solutions qu'il avait préconisées pour remédier à l'état d'abandon des populations rurales de Nouvelle-Calédonie. Il faut que le Gouvernement soit vigilant en ce domaine et qu'une action sanitaire et sociale digne de la France soit entreprise dans les régions les plus éloignées de ce territoire.

Je terminerai par Wallis et Futuna, qui a demandé un réexamen de son statut et un désenclavement. Il est temps que ce territoire soit désenclavé afin de connaître un nouvel essor économique. Le contrat de Plan Etat-territoire, essentiellement orienté vers la formation et l'économie locale, était

initialement prévu pour 50 millions de francs ; il atteindra finalement 70 millions de francs et sera accompagné de la mise en place d'un dispositif de T.U.C. et d'un système de chantiers de développement.

En conclusion, la commission des lois a considéré qu'il y avait dans l'action du Gouvernement en faveur des T.O.M. plus de raisons d'espérer que d'ombres à déplorer. C'est la raison pour laquelle, à ma demande, elle a adopté, à l'unanimité, les crédits du ministère et propose à l'Assemblée de bien vouloir les adopter à son tour. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.

**M. Louis Le Penec, ministre des départements et territoires d'outre-mer, porte-parole du Gouvernement.** Monsieur le président, je constate qu'il faudra prévoir des crédits de fonctionnement supplémentaires car le pupitre qui supporte les micros semble défaillant. (*Sourires.*)

**M. le président.** Je ferai part de votre remarque à M. le président de l'Assemblée, monsieur le ministre. (*Sourires.*)

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je voudrais tout d'abord souligner la qualité des rapports qui nous ont été présentés par M. Malandain, M. Lapaire, M. Virapoullé et M. Pourchon, la pertinence de leurs remarques et de leurs analyses. J'apprécie particulièrement le fait que l'intérêt qu'ils portent à l'outre-mer ne se marque pas simplement lors des débats budgétaires et que leur attention soit soutenue tout au long de l'année.

Un budget est l'expression d'une politique. Avant d'exposer les grandes lignes de celui que je propose au vote de l'Assemblée nationale, je souhaite préciser devant vous quels sont les principes dont s'inspire la politique que je conduis pour l'outre-mer, sous la responsabilité du Premier ministre et selon les orientations tracées par M. le Président de la République.

Ces principes découlent d'une double reconnaissance : celle de l'égalité dignité des populations de l'outre-mer, celle de leur identité particulière.

L'égalité dignité des populations de l'outre-mer implique que les départements et territoires aient droit à la solidarité nationale, à l'égalité sociale et à un développement plus auto-centré.

La solidarité nationale est un devoir de la France à l'égard des populations de l'outre-mer, dont la fidélité à la République ne se dément pas. La France renierait ses idéaux si elle refusait aux Français de l'outre-mer l'aide que leur situation justifie. On ne peut qu'être attristé de lire périodiquement des prises de position par lesquelles certains préconisent de réaliser des économies sur les dépenses de l'Etat outre-mer au motif que ces crédits seraient mieux utilisés au profit de telle région métropolitaine. Pourquoi arrêter là le raisonnement et ne pas proposer d'abandonner à leur sort les départements métropolitains les plus pauvres ? (*Applaudissements sur divers bancs.*)

La générosité de l'aide ne signifie pas que son utilisation ne doit pas être contrôlée avec vigilance ni que cet apport dispense l'outre-mer de contribuer par ses ressources publiques et privées à son propre développement. Mais l'histoire a créé tant de handicaps au développement de l'outre-mer que ces collectivités ne peuvent trouver seulement en elles-mêmes les moyens de les réduire.

La solidarité nationale est d'autant plus justifiée lorsque l'adversité frappe avec violence les départements d'outre-mer.

Après la Réunion, secouée par le cyclone Firinga, c'est la Guadeloupe qui a été ravagée par le cyclone Hugo, le 17 septembre dernier. Si la qualité des mesures de prévention et la discipline de la population ont permis de limiter le nombre des victimes, les dégâts matériels sont considérables, pour les familles, les équipements collectifs et l'économie.

Que fallait-il faire ? D'abord, apporter le plus vite possible les premiers secours, donner de toute urgence un toit aux sans-abri et rétablir les réseaux de communication de toute nature.

Grâce aux collectivités locales guadeloupéennes, grâce à un vaste élan de solidarité en métropole, grâce à la rapidité des moyens mis en œuvre par le Gouvernement, des résultats spectaculaires ont été obtenus. Même la presse américaine a reconnu l'efficacité du dispositif d'intervention français. Il faut n'avoir jamais mis les pieds en Guadeloupe, ni avant, ni après le cyclone Hugo, pour prétendre qu'il était possible à ce stade d'aller plus vite.

Après les mesures d'urgence est venu le temps de la reconstruction. J'ai été assez stupéfait d'entendre dimanche un parlementaire de l'opposition expliquer longuement à la télévision que le Gouvernement ne faisait rien pour la Guadeloupe, qu'il traitait les Guadeloupéens avec sécheresse et même qu'il les privait de préfet.

Pour faire face à la situation exceptionnelle de la reconstruction de la Guadeloupe, le Gouvernement a défini un dispositif exceptionnel d'indemnisation et d'aide à la reconstruction.

Les taux d'indemnisation sont les plus élevés jamais pratiqués et les mesures d'allègement de la dette sont sans précédent. Les indemnisations seront versées en fonction des dégâts constatés et des taux retenus, et les crédits ouverts au fur et à mesure du traitement des dossiers. Il n'est donc pas admissible de donner à croire que les crédits débloqués au titre de première avance sont les crédits définitifs. Les crédits d'indemnisation qui seront ouverts au budget des charges communes excéderont les deux milliards de francs sur la base des estimations actuelles des dommages et des taux constatés.

Les mesures de reconstruction seront décidées localement de manière à s'adapter au mieux aux besoins, particulièrement pour le logement et les aides aux entreprises. A cette fin le préfet M. Proust, qui sera en Guadeloupe demain après avoir fait le tour des administrations parisiennes concernées, disposera d'un fonds interministériel rassemblant des crédits déconcentrés qu'il utilisera en concertation avec les collectivités locales auxquelles les lois de décentralisation attribuent la majeure partie des compétences dans les domaines de la reconstruction.

Le préfet présidera une mission interministérielle qui se réunira à Paris pour assurer le suivi rapide des décisions prises.

Comme l'avait demandé M. le Président de la République lors de sa visite en Guadeloupe, des procédures très simplifiées sont mises en place.

Gardons-nous des improvisations et des solutions séduisantes mais inapplicables ! L'aide ne fera pas défaut à la Guadeloupe. Elle sera utilisée au plus près des besoins, en concertation avec les Guadeloupéens, en cumulant les avantages de la décentralisation et ceux de la déconcentration.

**M. Michel Sapin, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.** Très bien !

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Nous devons aussi, en 1990, sur la base de l'expérience acquise à l'occasion du passage des cyclones Firinga et Hugo, mettre au point un nouveau partage de la couverture du risque cyclonique entre les aides publiques et l'assurance. Je fais là écho aux préoccupations non seulement des rapporteurs, mais aussi d'un certain nombre d'autres parlementaires.

Depuis 1982, en métropole, les contrats d'assurance prévoient une couverture du risque particulier des catastrophes naturelles par l'organisation d'une solidarité nationale par les assurances.

Ce mécanisme n'a pas été étendu à l'outre-mer pour plusieurs raisons, dont la principale est qu'une grande partie de la population n'est pas assurée et possède des biens immobiliers non assurables. La couverture du risque s'effectue donc soit par la puissance publique, par les crédits budgétaires du fonds de secours, soit par l'assurance privée, mais sans caractère obligatoire ni solidarité avec la métropole.

Il est clair que ce dispositif n'est pas adapté à la couverture du risque cyclonique dans une économie moderne. Si l'aide publique doit subsister pour les plus démunis, une adaptation de la loi de 1982 à l'outre-mer est maintenant nécessaire. Mon ministère y travaille, en liaison avec les services de M. Bérégovoy.

L'égalité de dignité de l'outre-mer doit aussi se manifester par l'égalité sociale, comme je m'y étais engagé devant vous il y a un an.

La commission d'études sur le développement économique et l'égalité sociale, présidée par M. Jean Ripert, spécialiste du développement de réputation mondiale, a rencontré dans les quatre départements d'outre-mer de nombreux responsables politiques et socio-professionnels. Son rapport sera remis dans les toutes prochaines semaines. Le Gouvernement, après une large concertation, arrêtera ses orientations pour progresser vers l'égalité sociale sans compromettre le développement économique.

Mais, sans attendre la définition d'un plan d'ensemble de mise à niveau des prestations sociales, le Gouvernement a pris deux décrets qui ont permis que soit désormais supprimée pour toutes les prestations sociales d'outre-mer la condition d'activité.

La principale manifestation de l'égalité sociale en 1989 outre-mer aura été la mise en œuvre du revenu minimum d'insertion, dont les bénéficiaires seront entre 70 000 et 80 000. Les crédits de ce revenu minimum, revenu et créance de proratisation, qui complètera les crédits d'insertion des conseils généraux, s'élèveront en 1990 à environ 1,7 milliard de francs.

Ces crédits d'insertion provenant du budget de l'Etat seront consacrés pour l'essentiel à des actions nouvelles en faveur du logement, tant il est vrai qu'il n'y a pas d'insertion sociale possible sans un habitat décent. Ces crédits, qui s'ajoutent aux dépenses normales des ministères, seront automatiquement reportables en fin d'année.

J'entends, près d'un an après sa mise en vigueur, plusieurs critiques sur le revenu minimum d'insertion outre-mer.

Le nombre très élevé des bénéficiaires condamnerait le système, la fraude serait importante et l'insertion fictive. Mais qui propose que le revenu minimum d'insertion ne s'applique pas outre-mer ou qu'il soit réduit davantage que de l'écart des S.M.I.C. ?

Pour l'année 1990, deux voies d'amélioration devront être recherchées : la mise à niveau progressive des prestations sociales pourrait réduire sensiblement le nombre des bénéficiaires et un effort devra être réalisé pour diversifier l'insertion.

Je demande que l'application du revenu minimum d'insertion outre-mer ne soit pas jugée au terme d'une seule année.

J'observe que la distribution des allocations, que beaucoup assuraient impossible, a pu s'effectuer de manière satisfaisante, grâce aux efforts des collectivités locales, des caisses d'allocations familiales et des administrations.

Priorité pour l'insertion des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion, le logement social doit être la priorité pour réaliser l'égalité sociale outre-mer car c'est bien en ce domaine que les inégalités sont les plus criantes. M. Lapaire a notamment évoqué cet aspect des choses. L'effort à accomplir reste considérable et les obstacles sont encore nombreux, dont les moindres ne sont pas l'insuffisance de disponibilité des terrains et la difficulté à réunir l'apport personnel.

Nous expérimenterons en Guadeloupe des procédures nouvelles, dont je souhaite qu'elles puissent se généraliser.

Pour marquer la reconnaissance de cette priorité, les crédits de la ligne budgétaire unique progressent de 11 p. 100, passant de 900 millions à 1 milliard de francs, et il est confirmé que les départements d'outre-mer et les deux collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte bénéficieront de plus du quart des crédits de désorption de l'habitat insalubre.

L'égalité sociale, c'est aussi l'égalité des chances par l'éducation et par la formation.

En 1990, l'Etat, aux budgets des ministères des D.O.M.-T.O.M., de l'intérieur et de l'éducation nationale, consacrera 806 millions de francs aux équipements scolaires et universitaires de l'outre-mer, soit une progression de 20 p. 100.

Je souligne qu'à titre dérogatoire par rapport aux contrats de plan métropolitains, des contrats de plan pour l'outre-mer permettent une contractualisation avec les régions des dépenses d'investissement pour les lycées.

En outre, 759 postes d'enseignant et 62 postes de personnel administratif, technique, ouvrier et de service ont été ouverts pour l'outre-mer. La reconstruction des rectorats des Antilles-Guyane et de la Réunion a été engagée et les travaux débuteront en 1990. Le F.I.D.O.M. et le F.I.D.E.S. compléteront les efforts du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports pour la réalisation d'équipements sportifs et socio-éducatifs.

Pour ce qui est de la formation professionnelle, les dotations continuent de progresser. Une deuxième section du service militaire adapté sera créée à Mayotte.

Mon ministère s'intéresse tout naturellement aussi à la formation, à l'insertion et aux conditions de vie de nos compatriotes originaires d'outre-mer présents en métropole.

Depuis un an, des efforts soutenus de modernisation et de déconcentration de l'A.N.T. permettent une meilleure satisfaction des besoins de ces communautés et d'aider à leur insertion sociale et professionnelle.

Ces efforts seront poursuivis : de nouvelles antennes en région parisienne, un renforcement de l'action sociale, un soutien accru pour le logement, une meilleure utilisation des mécanismes de l'aide à l'embauche sont parmi les objectifs que peut se fixer l'A.N.T. pour 1990.

La part de l'Etat dans les ressources de l'Agence atteindra 98,6 millions de francs en 1990.

Le développement est l'une des dimensions principales de l'égalité. Lui seul permet d'éviter l'assistance qui, en niant la responsabilité, ne permet pas d'atteindre l'égalité dans la dignité.

Le développement des départements et territoires d'outre-mer ne doit pas être une formule incantatoire. Ce développement est possible !

Les conditions d'un développement plus autocentré peuvent être classées en trois catégories.

Il existe outre-mer, pour des raisons historiques, un ensemble de réglementations et de pratiques qui n'encouragent pas l'initiative économique et qui pèsent sur la rentabilité de l'exploitation des entreprises. Il faudra identifier ces réglementations et ces pratiques et, après discussion, entreprendre de les modifier.

La deuxième condition est une plus grande implication des populations de l'outre-mer dans le développement de leurs départements et territoires.

Le développement est lié à une modification des comportements, des attitudes face à l'épargne, face au travail, face au temps. Il ne faut ni sous-estimer l'ampleur de changements à introduire, ni se résigner à la persistance des comportements néfastes. C'est affaire de volonté collective, de volonté politique.

La troisième condition est que les départements et territoires reçoivent de la métropole et, à titre complémentaire, de l'Europe, l'aide nécessaire à ce décollage.

Tout doit être mené de front. Les comportements ne se modifieront pas si des règles du jeu dépassées découragent leur évolution. Les aides seront versées dans un tonneau sans fond si pratiques et comportements sont immuables. C'est pourquoi, sur le sujet du développement économique comme sur celui de l'égalité sociale, j'engagerai, sur la base des conclusions de la commission Ripert, une vaste concertation, dès le début de l'année 1990. Les discussions que j'ai régulièrement avec les élus de l'outre-mer et les responsables professionnels m'ont convaincu que le moment était venu où ce débat pouvait utilement se tenir.

Avec les responsables de l'outre-mer, l'Etat veut élaborer un véritable projet de société.

Les contrats de plan sont le cadre des interventions que l'Etat, en coordination avec la région, s'engage à effectuer dans les cinq prochaines années - M. Pourchon s'en est préoccupé, comme M. Virapoullé et M. Malandain. Dans ce domaine aussi, la spécificité des départements d'outre-mer s'est manifestée.

En Nouvelle-Calédonie, la loi référendaire a prévu la signature de contrats de développement avec les provinces nouvellement installées pour trois ans. Bien que les provinces n'aient été mises en place qu'au 14 juillet dernier, les exécutifs nouvellement élus se sont rapidement mis au travail avec les services du délégué du Gouvernement. Les contrats de développement pourront être signés d'ici à la fin de l'année.

En Guyane, à la Réunion, à Mayotte, à Wallis et Futuna, les contrats de plan ont été signés. En Guadeloupe, le protocole signé avec le conseil régional devra être adapté pour tenir compte des conséquences du cyclone. En Polynésie, l'achèvement des procédures statutaires de consultation permettra une signature avant la fin de l'année. Pour la Martinique et pour Saint-Pierre-et-Miquelon, un recentrage sur les priorités des collectivités devrait nous permettre d'aboutir dans des délais rapprochés.

Les infrastructures de désenclavement tiennent une place importante dans les contrats signés et dans les projets de contrat. Je voudrais m'y arrêter un instant.

L'isolement des départements et des territoires explique que l'amélioration des infrastructures portuaires ou aéroportuaires soit si souvent mise en priorité par les assemblées locales.

Pour Saint-Pierre-et-Miquelon, le port et l'aéroport sont des équipements vitaux qui doivent être améliorés. L'Etat assumera ses responsabilités dès lors que les financements privés mobilisables seront dégagés et qu'une estimation plus précise des dépenses aura permis de dresser un ordre des priorités dans le temps.

A Mayotte, la priorité de l'aménagement du port a été reconnue et les crédits ont été mis en œuvre. L'allongement de la piste suivra, dès 1991, après la phase des études techniques en 1990. A la Réunion, en Guadeloupe, en Guyane, un nouveau dimensionnement des installations aéroportuaires est nécessaire pour faire face à l'accroissement déjà constaté et prévisible du trafic.

Je souhaite insister sur un deuxième objectif, qui est celui du développement intégré.

Dans les départements et territoires, quelques secteurs économiques, parfois un seul, représentent l'essentiel de l'activité, cette concentration sectorielle allant souvent de pair avec une concentration géographique. Nous devons nous efforcer de rendre le développement plus cohérent en faisant en sorte que les retombées de cette activité dominante bénéficient plus largement à l'ensemble du territoire et qu'il soit plus diversifié pour réduire la vulnérabilité d'une mono-production.

Je citerai deux exemples : la Nouvelle-Calédonie et la Guyane.

En Nouvelle-Calédonie, l'importance de l'activité métallurgique, concentrée dans le sud, où est également situé, avec la moitié de la population, l'essentiel des activités tertiaires, imposait un puissant mouvement de rééquilibrage. La décentralisation suscite une impulsion politique et crée un cadre administratif favorable. Des travaux d'infrastructure et des équipements collectifs constitueront le socle du développement.

Au-delà de ces décisions publiques, le développement de l'intérieur et des îles dépendra du montage de projets moyens et de micro-projets en attendant un éventuel investissement industriel dans le nord. Les crédits du Fonds d'équipement et de promotion pour la Nouvelle-Calédonie, les interventions de la Banque calédonienne d'investissement et de l'Institut calédonien de participation ont commencé d'y contribuer.

En Guyane, l'activité spatiale autour de Kourou a provoqué des changements considérables dans une économie dominée par une agriculture fragile, un tertiaire administratif abondant et une société hétérogène.

Avec les programmes Hermès et Colombus et le lanceur Ariane V, le centre spatial guyanais change d'échelle et presque de nature.

Le risque est grand d'une Guyane à deux vitesses, et même d'une impossibilité de faire face aux besoins en infrastructures et en équipements collectifs. Aussi, sur la proposition du président du conseil général, M. Castor, a-t-il été élaboré un projet de programme spécifique, baptisé PHEDRE - « partenariat Hermès-développement régional » -, afin de symboliser le lien indissoluble qui doit unir le programme spatial issu du succès d'Ariane et le développement de toute la Guyane, qui l'a accueilli et qui contribue à sa réussite.

PHEDRE, dont le contenu sera arrêté au cours d'un comité interministériel que le Premier ministre présidera dans quelques semaines, poursuit un triple objectif : donner aux infrastructures portuaires, aéroportuaires et routières de Guyane une dimension suffisante pour faire face aux pro-

grammes spatiaux ; donner aux communes voisines du centre spatial les moyens de recevoir les personnels du centre ; manifester, à la partie de la Guyane qui n'est pas directement concernée par le programme spatial, la solidarité nationale et guyanaise pour qu'elle engage son propre développement.

Les crédits de l'Etat pour le développement économique de l'outre-mer sont inscrits aux budgets des différents ministères responsables des interventions économiques. Les moyens propres au ministère des D.O.M.-T.O.M, le F.I.D.O.M. et le F.I.D.E.S., seront en nette progression en 1990.

Le F.I.D.O.M. progresse de 10,31 p. 100 en autorisations de programme, pour atteindre 460 millions de francs, et 208 millions de francs seront consacrés à l'exécution de la loi de programme dans les D.O.M. et les collectivités territoriales. Parmi les grandes opérations d'infrastructures bénéficiant de crédits du F.I.D.O.M. figurent 54 millions de francs en contrepartie des crédits européens pour l'opération intégrée de développement de la Réunion, 30 millions de francs pour les équipements scolaires dans les D.O.M., 25 millions de francs pour le désenclavement de Mayotte, 15 millions de francs pour l'amélioration des infrastructures portuaires de la Guadeloupe, 3 millions de francs pour la voirie forestière de Guyane, et, par ailleurs, ce sont 50 millions de francs qui sont réservés au financement des primes d'équipement et d'emplois.

Le F.I.D.E.S s'élèvera à 135 millions de francs pour sa section générale, dont 30 millions de francs pour les activités productives et les infrastructures de Polynésie, 20 millions de francs pour le logement social dans ce territoire, 7,5 millions de francs pour le développement de Wallis et Futuna, 15 millions de francs pour le développement rural et agricole de la Nouvelle-Calédonie et 10 millions de francs pour la piste aérienne en terre Adélie.

J'ai pris bonne note des remarques qui ont été faites par M. le rapporteur Virapoullé sur l'utilisation du F.I.D.E.S.

La recherche demeure un axe majeur du développement de l'outre-mer. Il est l'un des domaines dans lesquels la métropole peut le mieux faire bénéficier ses départements et territoires des apports et des ouvertures d'une grande puissance scientifique et technologique. La participation du ministère aux projets sélectionnés par la commission de coordination de la recherche passera de 6 à 7 millions de francs en 1990.

Dans les terres australes et antarctiques françaises, par l'initiative qu'il a prise conjointement avec l'Australie de proposer la création d'une réserve naturelle sur le continent antarctique, notre pays a voulu souligner la responsabilité de la communauté des nations dans la préservation des équilibres de cette zone du monde. La dotation du budget civil de la recherche-développement consacrée à la recherche dans les terres australes et antarctiques françaises s'élèvera à 45 millions de francs en 1990. Comme en 1989, les ressources du territoire et les crédits du ministère des départements et territoires d'outre-mer permettront de porter les dépenses de recherche dans ces terres à environ 120 millions de francs pour 1990. La construction de la piste aérienne de terre Adélie sera poursuivie au rythme prévu. Celle de la station scientifique dite du dôme C, à l'intérieur du continent antarctique, sera lancée si les études en cours en confirment la nécessité.

L'Europe est, pour les prochaines années, un partenaire des départements d'outre-mer pour leur développement. Les quatre rapporteurs s'en sont fait l'écho et ont exprimé certaines préoccupations. Même si les départements d'outre-mer n'étaient pas liés à la France, ils auraient des relations économiques avec l'Europe. Dans le monde moderne, ne pas avoir de relations établies avec les grands ensembles économiques est bien un facteur de faiblesse, il suffit pour s'en convaincre de voir avec quelle insistance de nouveaux pays veulent être parties prenantes de la convention de Lomé. La question n'est donc pas avec l'Europe ou sans l'Europe, mais quel partenariat avec l'Europe ?

Depuis que j'ai pris la responsabilité de l'outre-mer, je me suis efforcé de multiplier les échanges avec les élus des départements et des territoires sur l'Europe. J'ai tenu récemment une réunion de travail avec les parlementaires des départements d'outre-mer sur ce sujet. Au début de cette semaine, j'ai préparé avec les présidents des conseils régionaux leur rencontre d'hier avec la commission de politique régionale du Parlement européen. En janvier prochain, j'accompagnerai une délégation des territoires d'outre-mer à

Bruxelles pour engager une discussion sur les nouvelles conditions de l'association des pays et territoires d'outre-mer que sont les territoires et collectivités à l'Europe. Je rappellerai donc brièvement l'état de nos discussions avec l'Europe, répondant, ce faisant, aux interrogations des rapporteurs.

Vous le savez, les départements d'outre-mer doivent se préparer, comme les autres parties du territoire communautaire, à la réalisation du marché unique dont l'échéance est le 1<sup>er</sup> janvier 1993.

L'octroi de mer, sous sa forme actuelle, est en contradiction avec la création de cet espace unifié, sinon avec le Traité de Rome lui-même. Pour se préparer à cette échéance, les départements d'outre-mer bénéficieront de deux programmes de soutien : comme les autres régions dites de l'objectif n° 1, des programmes de développement régional permettant une utilisation coordonnée des fonds européens pour un rattrapage des retards économiques structurels et, en tant que département d'outre-mer, un programme spécifique d'adaptation, le programme POSEIDOM.

Pour les plans de développement régional, nous avons obtenu 750,5 millions d'ECU sur cinq ans, soit environ 5,25 milliards de francs. C'est un chiffre inférieur à celui de nos espérances, il faut le dire, mais nous avons obtenu l'engagement que des programmes d'initiative communautaire, les P.I.C., apporteront des ressources supplémentaires.

Pour ce qui est de l'octroi de mer, nous avons bâti un système de remplacement un peu complexe mais qui permet de préserver les ressources des collectivités et les productions locales, à la condition que le mécanisme puisse subsister au-delà de 2003, si, comme il est prévisible, les handicaps structurels des départements et territoires d'outre-mer n'ont pas tous disparu.

Pour ce qui est de la mise au point de ce projet nouveau d'octroi de mer, nous avons conduit en très étroite concertation avec les élus les discussions à Bruxelles.

Le point le plus vital du dossier POSEIDOM est celui des débouchés de la production bananière des Antilles. Faute qu'une organisation commune de marché ait été définie pour ce produit il y a vingt-cinq ans, la banalisation des approvisionnements européens, envisagée à l'horizon de 1993, risque de compromettre la production et l'emploi aux Antilles, face à la concurrence des pays producteurs à bas salaires de l'Amérique centrale ou des pays A.C.P. Il est donc vital de maintenir une hiérarchie des approvisionnements assurant à la banane antillaise, et donc de ce fait européenne, une priorité d'accès au marché européen ou français. Pour le moment, c'est vis-à-vis de la production des pays A.C.P. que les intérêts des départements d'outre-mer doivent être défendus pied à pied dans la négociation en cours de la convention de Lomé.

Assurément, la Communauté économique européenne est un partenaire difficile pour les départements d'outre-mer.

Le Gouvernement n'éludera aucune question, ne repoussera *a priori* aucune solution dans le débat qui se poursuivra sur la place des départements d'outre-mer dans la construction européenne.

Il faudra toujours peser attentivement avantages et inconvénients de l'intégration dans l'espace économique communautaire. Ainsi, si la sortie du tarif extérieur communautaire pouvait permettre de résoudre le problème de l'octroi de mer, elle se traduirait par une baisse très sensible des crédits européens et aggraverait le problème des débouchés des produits originaires des départements d'outre-mer.

Je connais aussi l'inquiétude de certains territoires d'outre-mer face à l'Europe. Elle se cristallise sur la question du droit d'établissement, puisqu'il est maintenant clair, pour ces territoires, qu'ils ne sont pas concernés par les obligations de l'Acte unique. Comme je l'ai dit, des discussions s'engageront avec Bruxelles sur les conditions du renouvellement de l'association des P.T.O.M. à la C.E.E.

Solidarité nationale, égalité sociale, développement plus autocentré, avec l'aide de la métropole et dans le cadre d'un partenariat équilibré avec l'Europe, tels sont les objectifs que le Gouvernement retient pour permettre aux populations de l'outre-mer d'atteindre à une égale dignité.

Le deuxième axe de la politique du Gouvernement est la reconnaissance de l'identité particulière des départements et des territoires.

Cette identité particulière me paraît devoir être mieux reconnue dans trois domaines : la culture, l'insertion régionale et les institutions.

Si l'égalité avec la métropole a été trop longtemps niée en matière économique et sociale, au profit de l'assistance et des pratiques discriminatoires, elle a régné en maître, sous le nom d'uniformité, dans le domaine culturel, par la négation de l'identité, au plan institutionnel par la transposition sans imagination, et en matière de relations régionales par une suspicion jalouse tendant à confiner l'outre-mer dans un face-à-face avec la métropole lointaine.

Il me semble que c'est tout le contraire qu'il faut faire : aller sans hésiter vers l'égalité des droits comme expression de la dignité, reconnaître le droit à la différence comme expression de l'identité.

L'action culturelle est de la responsabilité des collectivités locales. En Nouvelle-Calédonie, où la reconnaissance de l'identité mélanésienne était l'une des clefs des accords de Matignon, l'Etat, garant des équilibres sociaux dans le territoire, finance un établissement public, l'agence de développement de la culture canaque, chargé de la conservation et de la promotion de ce patrimoine ethnoculturel.

Les crédits d'action culturelle de mon ministère pour les départements d'outre-mer augmentent de 18 p. 100.

La reconnaissance de l'identité culturelle ne se limite pas au financement d'actions culturelles. Dans un domaine qui ne relève pas de la responsabilité du Gouvernement, je souligne l'importance de la modernisation de l'information écrite, radiodiffusée et télévisée.

Les populations d'outre-mer ont le droit d'être considérées en cette matière comme des adultes. Les progrès doivent être recherchés dans la diversité des sources d'information, dans un plus grand professionnalisme et dans une plus grande attention portée aux sujets d'intérêt local et régional. Il est clair que la formation de journalistes d'origine locale est, sous réserve qu'une ouverture subsiste, la condition d'une meilleure prise en compte des sensibilités particulières. Je compte aussi, avec M. Jospin, sur une meilleure prise en compte par le système éducatif des cultures de l'outre-mer. Il n'y aura pas de recul de l'échec scolaire, si les programmes, les locaux, la relation maître-élève ne prennent pas mieux en compte les spécificités culturelles.

Il faut aussi encourager l'approfondissement et la diffusion des cultures de l'outre-mer. La mission que M. Jack Lang et moi-même avons confié à un spécialiste de l'animation culturelle s'achève et permettra en 1990 de mieux adapter les aides de l'Etat aux besoins spécifiques des départements et territoires d'outre-mer.

S'il est un domaine où le centralisme le plus obtus a fait des ravages, c'est bien celui de la coopération entre les départements et territoires des pays qui les entourent, dont ils sont proches par la géographie, la culture et souvent l'histoire. On se demande quelle contamination l'on craignait, quel mauvais exemple l'on voulait cacher aux yeux de nos territoires.

Le voyage du Premier ministre dans le Pacifique sud, en août dernier, a montré que la France était acceptée, pour elle-même et pour ses territoires, dès lors que ceux-ci ne se repliaient pas sur eux-mêmes et à la condition, bien sûr, que la politique qui y est pratiquée soit conforme aux idéaux de la République.

M. Malandain nous a dit dans son rapport l'ambition que l'on pouvait nourrir à ce titre et M. Virapoullé s'en est aussi fait l'écho, s'agissant notamment de la Nouvelle-Calédonie.

Dans l'océan Indien, La Réunion est reconnue comme partenaire à part entière de ses voisins indépendants au sein de la commission de l'océan Indien.

Dans les Caraïbes, la situation est plus complexe mais les possibilités de coopération sont nombreuses. Le rapport que le fonctionnaire désigné par Mme Avice, M. Pelletier et moi-même, remettra à la fin de l'année permettra d'engager la discussion sur les structures à mettre en place, si c'est nécessaire, et les actions à engager. Je le redis, l'Etat en la matière de coopération régionale ne souhaite en rien contrôler les initiatives des collectivités locales mais les assister et faire converger leurs initiatives avec les siennes.

Pour chacune de ces zones géographiques, j'examinerai en 1990, en liaison avec le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, quelles actions nouvelles de coopération régionale pourront être conduites, par concertation entre l'Etat et les collectivités locales.

Les institutions des départements d'outre-mer sont perfectibles. M. Pourchon s'en est préoccupé dans son rapport.

Certes, la Constitution distingue clairement les territoires d'outre-mer qui bénéficient de la spécificité législative et d'une organisation particulière, et les départements d'outre-mer où les lois ne peuvent subir qu'une adaptation justifiée par la situation particulière de ces départements.

Mais je crois que le moment est venu de procéder à un bilan de l'application de la décentralisation dans les départements d'outre-mer portant sur les compétences des collectivités, leurs rapports entre elles et avec l'Etat, le recrutement et la formation des personnels. Je souhaite aussi que s'engage une réflexion sur la déconcentration, dans la ligne retenue pour la métropole par le Gouvernement, en considérant que les préfets, pour être les interlocuteurs actifs de collectivités plus décentralisées, devraient bénéficier dans les départements d'outre-mer d'un surcroît de pouvoirs déconcentrés, transférés d'administrations centrales plus lointaines.

**M. Jean-Pierre Lapsaire, rapporteur pour avis.** Tout à fait !

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Les solutions retenues ne seront pas nécessairement les mêmes pour chacun des départements d'outre-mer. La similitude des statuts actuels ne suffit pas à gommer les différences de la géographie et de l'histoire.

Une réflexion conduite sur ces principes me paraît pouvoir déboucher sur des adaptations permettant une meilleure affirmation de l'identité et une plus grande efficacité, tout en évitant la réapparition d'affrontements dont les départements d'outre-mer n'ont pas besoin.

Mesdames et messieurs les députés, j'ai tenu à vous préciser quelle politique gouvernerait l'utilisation des crédits du budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer soumis à votre vote.

Ce budget représente un effort important, avec une hausse de 3,26 p. 100 succédant à une hausse de 12,39 p. 100 l'année précédente. Les dépenses de fonctionnement progressent de 13,6 p. 100 et les dépenses en capital de 4,17 p. 100.

M. Malandain considère que le projet de budget reste « au rang des priorités gouvernementales ». M. Virapoullé n'en est pas sûr et y voit un budget « à risque ». M. Pourchon y voit un « budget de consolidation ». M. Lapsaire a bien voulu souligner tout l'accent qui est mis sur la modernisation du service public dans mon ministère.

Je rappelle, comme l'ont fait les rapporteurs eux-mêmes, que l'effort de l'Etat pour l'outre-mer doit s'apprécier au vu de l'ensemble des interventions des ministères, malgré la difficulté qu'il y a à l'apprécier précisément. Soyez assurés que la volonté du Gouvernement de conduire les départements et territoires d'outre-mer sur la voie du progrès économique et social ne faiblira pas.

En Nouvelle-Calédonie, les accords de Matignon et de la rue Oudinot s'appliquent. Les partenaires, réunis par le Premier ministre et moi-même dans le cadre du comité de suivi, ont donné acte au Gouvernement de ce qui avait été accompli, tout en exprimant, et je m'en réjouis, leur volonté d'aller plus vite et plus loin.

En Polynésie comme ailleurs, la priorité est au développement et aux mesures sociales. Le contrat de plan et l'effort exceptionnel en faveur du logement social y contribuent. J'attends du tourisme, de la pêche et de quelques projets comme celui des phosphates de Mata Iva qu'ils fournissent des emplois à une jeunesse nombreuse et désorientée. Le Parlement sera prochainement saisi d'un projet de loi portant réforme statutaire pour rationaliser les relations entre l'exécutif et l'assemblée de Polynésie et pour prendre en compte l'identité des archipels.

Pour Mayotte, l'obsolescence d'une grande partie de la législation est un obstacle au développement. C'est pourquoi le Gouvernement a soumis au Parlement un projet de loi d'habilitation l'autorisant à moderniser par voie d'ordonnance le droit applicable dans la collectivité. Le Sénat a adopté ce projet il y a quarante-huit heures.

Dans les départements d'outre-mer, je le redis, le Gouvernement engagera au début de l'année, avec les élus et les organisations professionnelles, une large concertation sur le développement économique, l'égalité sociale, l'insertion régionale et le bilan de la décentralisation.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, les départements et territoires d'outre-mer sont apaisés. Pourtant, beaucoup de leurs problèmes demeurent. Si nous ne voulons pas les résoudre toujours à chaud, il nous faut faire preuve de vigilance, de lucidité et d'imagination.

Les problèmes de l'outre-mer se résoudreont par les effets conjugués du dialogue, des réformes, de la mobilisation sociale et de la solidarité nationale.

Le budget qui vous est soumis permet, j'espère vous en avoir convaincu, de progresser dans la bonne direction. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. André Thien Ah Koon.** Très bien !

**M. le président.** Merci, monsieur le ministre.

Les micros de l'Assemblée nationale n'étaient pas à la hauteur aujourd'hui, et je vous prie de nous en excuser. N'en déduisez pas que nous ayons l'intention de donner l'image d'une assemblée où les moyens de l'élévation seraient défaillants. *(Sourires.)*

La parole est à M. Gilbert Millet.

**M. Gilbert Millet.** Monsieur le ministre, je voudrais d'abord m'exprimer sur l'ensemble des crédits consacrés à l'outre-mer, avant d'évoquer les situations spécifiques de la Guadeloupe et de la Nouvelle-Calédonie.

Les députés communistes ont noté que certains efforts étaient consentis en faveur de l'outre-mer par votre budget spécifique et par les autres budgets de l'Etat. Je pense notamment à la progression des ressources consacrées à l'action sociale et culturelle - les crédits destinés à l'ANT - ou aux moyens supplémentaires dégagés pour l'éducation, pour la mise en œuvre du R.M.I. et pour le logement social.

Mais ces mesures sont bien loin de rendre satisfaisante votre politique à l'égard de l'outre-mer. Car, considérés dans leur ensemble, les crédits inscrits tant à votre budget qu'à celui des autres ministères se situent nettement en dessous de l'évolution du budget de l'Etat, à peine au-dessus du taux prévisible de l'inflation pour 1990. Est-ce là la priorité que vous annoncez ?

On constate, en outre, des reculs préoccupants. Les subventions aux collectivités locales des D.O.M. et des T.O.M. enregistrent une chute, bien que vous vous efforciez de la dissimuler. Au-delà de l'augmentation des autorisations de programme, les dotations du F.I.D.O.M. régressent en crédits de paiement. Il est profondément regrettable que la consommation des crédits soit structurellement si faible. Comment, enfin, ne pas évoquer la déflation des crédits destinés au F.I.D.E.S. ?

Surtout, les moyens que nous examinons aujourd'hui se révèlent tout à fait inadaptés et insuffisants par rapport à la situation catastrophique de l'outre-mer, à l'ampleur de la crise économique et sociale qu'il traverse.

Faut-il rappeler une fois de plus les taux de chômage affolants - 30 à 50 p. 100 - qui frappent les populations réunionnaise, martiniquaise, guadeloupéenne ; la misère sordide dans laquelle sont plongées tant de familles d'outre-mer ; la discrimination qui continue de les frapper en matière de protection sociale, de S.M.I.C. ?

Faut-il rappeler l'état de délabrement, de déclin atteint par ces économies exsangues, dépendantes, tout à fait caractéristiques du sous-développement ?

En fait, en dépit de quelques mesures positives, on ne distingue pas, dans votre politique, la volonté de remédier à cette situation générale désastreuse, de s'attaquer à ses causes profondes, qui sont - vous le savez bien - la persistance de structures, de pratiques de type néo-colonial.

Vous acceptez, pour l'essentiel, cette détérioration continue de la vie économique et sociale des départements et territoires d'outre-mer. Vous acceptez même l'accélération possible de cette détérioration, car la concurrence sauvage que signifie l'Acte unique de 1992 - dont vous êtes partisan - va déséquilibrer encore plus gravement leurs productions.

Il serait pourtant urgent de mettre fin au sous-développement de l'outre-mer, de faire que son avenir ne se résume pas à l'expansion du tourisme pour fortunés, d'aider à l'essor des productions locales, de favoriser la recherche pour de nouvelles activités industrielles et de pêche.

Il serait indispensable que l'égalité sociale tant clamée par le Président de la République devienne une réalité, au lieu de laisser se perpétuer l'inégalité jusque dans l'application du R.M.I.

Pourquoi, enfin, ne pas prendre les mesures démocratiques nécessaires pour que ces collectivités soient toutes dotées d'une assemblée unique avec des pouvoirs réels de décision et avec des moyens financiers correspondants ? Pour qu'elles bénéficient de prérogatives spécifiques pour discuter avec la C.E.E. directement ?

Seules de telles décisions permettraient de respecter la dignité et l'identité des peuples concernés.

Mon ami Ernest Moutoussamy s'exprimera plus longtemps sur ce point, mais il est certain que ce sont seulement des mesures ambitieuses de ce type qui permettraient de faire disparaître les séquelles du colonialisme que les terribles conséquences du cyclone Hugo ont mises à nu en Guadeloupe.

Permettez-moi d'exprimer une nouvelle fois la solidarité des députés communistes avec les populations sinistrées de cette île, et de former le vœu que le Gouvernement prenne toutes les dispositions qui s'imposent pour permettre à la Guadeloupe de sortir au plus vite de la situation dramatique qu'elle connaît. Ce débat doit être l'occasion, monsieur le ministre, de préciser vos intentions ; vous avez commencé à prendre des engagements, mais ceux-ci doivent vous amener à débloquer effectivement les financements indispensables non seulement à l'aide d'urgence mais à la reconstruction économique, au relogement, à la restauration des infrastructures publiques. Parmi les mesures d'encouragement applicables, vous pourriez mettre en place un moratoire sur les dettes fiscales et sociales des entreprises et des particuliers, la prise en charge des travailleurs en chômage technique, l'augmentation de la dotation globale de fonctionnement pour les communes.

Je voudrais enfin évoquer le cas de la Nouvelle-Calédonie, territoire qui bénéficie, au titre des accords Matignon, de moyens budgétaires non négligeables.

J'insisterai d'abord sur la nécessité d'une application rigoureuse de ces accords. Les moyens et mesures mis en œuvre doivent servir à promouvoir le développement de l'île, à faire reculer les inégalités flagrantes existant entre les différentes communautés, à préparer le territoire à prendre en main son destin, à permettre au peuple kanak d'exercer librement son droit à l'autodétermination.

Par ailleurs, les députés communistes accueillent avec intérêt l'annonce de l'inscription prochaine à l'ordre du jour parlementaire d'un projet de loi d'amnistie étendant la première amnistie consécutive au référendum national de novembre 1988 aux auteurs de crimes de sang. Un tel projet était nécessaire, trop de kanaks ayant eu à souffrir, jusque dans un passé très récent, d'une justice à sens unique, d'une justice coloniale, ségrégationniste.

Cette amnistie est juste, même s'il est difficile d'admettre que, dans la foulée, plusieurs crimes colonialistes dans lesquels l'Etat a parfois trempé seront enterrés.

Je pense d'abord à l'assassinat de Pierre Decierq, sur les circonstances duquel il conviendrait de faire la clarté. Le moins que l'on puisse dire, c'est que, jusqu'à présent, tout a été fait pour qu'elle ne soit pas faite. Or, l'amnistie ne veut pas dire le silence.

Je pense aussi aux assassinats d'Eloi Machoro, de Marcel Nonnaro et des dix militants indépendantistes de Hienghène.

Toutes ces questions en suspens, toutes ces réserves font, monsieur le ministre, que nous nous abstenons sur le projet de budget que vous nous présentez. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Henry Jean-Baptiste.

**M. Henry Jean-Baptiste.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en dépit des limites - évidentes - de l'exercice, la discussion et le vote du budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer demeurent pour nous, élus d'outre-mer, l'une des occasions les plus

utiles d'infléchir et d'orienter au mieux le développement économique de nos territoires, les progrès sociaux et l'épanouissement culturel de nos populations.

Avec ses 2 milliards de francs et son taux d'augmentation de 3,26 p. 100, votre budget pour 1990, monsieur le ministre, ne représente que 6 à 8 p. 100 environ du total des crédits engagés aujourd'hui par l'Etat pour l'ensemble de l'outre-mer français. Loin de m'inquiéter, cette constatation me paraît au contraire intéressante et significative de la part croissante prise par les autres ministères et services de l'Etat dans le financement des actions conduites outre-mer.

C'est l'un des signes tangibles de progrès de l'intégration des départements, territoires et collectivités d'outre-mer dans la République. Mais en même temps, il faut bien voir qu'il en résulte une responsabilité accrue de vos services dans votre fonction - à mes yeux, essentielle - d'impulsion, de coordination et de stimulation des autres ministères vis-à-vis de l'outre-mer.

Une telle responsabilité est, somme toute, normale et naturelle lorsqu'il s'agit des ministères et des services français, mais elle doit être aussi considérée et traitée dans sa dimension européenne, et plus précisément bruxelloise. Je pense, en particulier, au rôle du F.E.D., le Fonds européen de développement, qui sera de plus en plus appelé à prolonger ou à compléter le financement d'importantes opérations de développement dans les territoires d'outre-mer et dans les deux collectivités territoriales de la République. Il n'est pas sûr - et j'y reviendrai - que nous tirions de ce relais financier européen toutes les ressources d'investissement que nous sommes en droit d'en attendre.

Ma seconde remarque, également d'ordre général, concerne le F.I.D.O.M. Vous nous avez annoncé qu'il augmentera, en 1990, de 10,31 p. 100 en autorisations de programme, puisqu'il atteindra 460 millions de francs dans sa section générale, dont 208 millions seront consacrés à l'exécution de la loi de programme du 31 décembre 1986 relative au développement des D.O.M. et des collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Cette évolution du F.I.D.O.M. est en apparence satisfaisante, mais chacun sait que, depuis des années, la portée de ces prévisions est fortement réduite par la pratique des annulations et des reports de crédits non utilisés, à laquelle plusieurs rapporteurs ont fait allusion. Lorsque 42 p. 100 en moyenne des crédits du F.I.D.O.M. sont ainsi reportés d'un exercice sur l'autre, cela signifie qu'il est urgent de revoir sérieusement et de corriger les procédures d'exécution de la dépense publique, en améliorant la préparation des projets, l'instruction des dossiers, la coordination des intervenants, la circulation de l'information.

Il faut en tout cas se garder de la solution de facilité qui consisterait à réduire les dotations en crédits de paiement des sections départementale et régionale du F.I.D.O.M. Ce serait ainsi réduire non seulement les possibilités, mais aussi les chances de la politique de décentralisation, dont je n'hésite pas à dire que les effets ont été, dans l'ensemble, très positifs outre-mer. Ici comme ailleurs, « donner et retenir ne vaut ».

A cette recommandation, je souhaiterais ajouter une troisième remarque, de tonalité plus critique, qui reprend des observations déjà formulées l'an dernier, à propos de la présentation des crédits budgétaires.

J'ai le sentiment que la confusion s'aggrave puisque, dans les fascicules budgétaires de cette année, c'est l'ensemble des actions intéressant non seulement les départements et les collectivités territoriales, mais aussi les territoires d'outre-mer, qui se trouvent regroupées dans une masse indifférenciée de chapitres et de crédits. Jean-Paul Virapoullé en a fait la remarque.

Je veux ici redire que cette approche globale n'est pas satisfaisante, en dépit des commodités qu'elle peut offrir à l'administration. Ce qui caractérise, en effet, l'outre-mer français, c'est la diversité et la spécificité des situations géographiques, économiques, sociologiques, ainsi que les différences statutaires et institutionnelles entre départements, territoires et collectivités territoriales.

Il est clair, par ailleurs, que ces pratiques nuisent à l'exercice du contrôle parlementaire et ne font, par conséquent, qu'ajouter à l'inadaptation de certaines procédures budgétaires, qui sont également responsables - il faut y songer - de ce que le journaliste Alain Duhamel décrivait récemment comme le « discrédit » et la « sclérose » des institutions politiques, et singulièrement du Parlement.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques suggestions que j'étais chargé de vous faire - dans un esprit constructif, vous en conviendrez sans doute - au nom du groupe de l'U.D.C., qui est d'abord soucieux d'une plus grande efficacité dans l'exécution de la dépense publique, dont chacun connaît l'effet capital d'entraînement dans le processus de développement outre-mer.

C'est à la lumière de ces observations générales que je souhaite vous indiquer brièvement ce que les élus et la population de Mayotte attendent de votre budget.

Tout d'abord et simplement que les engagements soient tenus, et en particulier ceux qui résultent de la loi de programme de 1986 et de la convention Etat-Mayotte de 1987.

Ainsi, l'allongement de la piste d'aviation de Pamandzi est un projet prioritaire dont vous nous avez dit ici même, l'an dernier, qu'une première phase de réalisation demeure compatible avec le lancement des travaux du port de Longoni. Mais l'état d'avancement de ce projet nous préoccupe, d'abord parce que certaines options techniques ne sont toujours pas tranchées et que les modalités de financement ne sont pas clairement établies. A cet égard, il nous apparaît qu'un tel projet devrait pouvoir bénéficier d'un financement complémentaire du F.E.D., à condition toutefois que la demande en soit présentée en temps utile aux autorités communautaires.

Cette remarque me conduit à appeler votre attention sur les conditions actuelles de financement par le Fonds européen de développement des projets présentés par les territoires d'outre-mer et par les collectivités territoriales, qui sont, à la différence des D.O.M., « associés » à la Communauté européenne. Ce système d'association, qui résulte d'une décision du Conseil des ministres de la Communauté nous place, s'agissant de l'accès aux ressources du F.E.D., en concurrence avec les Etats A.C.P., lesquels relèvent du régime conventionnel d'association résultant du traité de Lomé.

Afin d'améliorer la position des territoires français dans leurs demandes de financement communautaire - c'est une suggestion pratique que je souhaite formuler - il serait utile que ces projets soient recensés de manière systématique et présentés à la Communauté préalablement à la détermination de l'enveloppe globale du F.E.D., plutôt que d'être imputés sur les reliquats financiers du fonds. Au moment où se prépare le renouvellement du système d'association, cette méthode améliorerait les chances de financement sur ressources communautaires de nos projets de développement.

Un autre sujet de grave préoccupation des élus de Mayotte résulte du ralentissement visible du programme de construction de logements sociaux. Mais la raison s'en trouve moins dans l'insuffisance des crédits de la ligne budgétaire unique que dans la maîtrise très imparfaite du problème foncier à Mayotte. Lors du récent débat au Sénat sur le projet de loi d'habilitation, le sénateur Marcel Henry vous a signalé l'urgence de doter Mayotte d'un système cadastral moderne. En 1987, une mission du ministère de l'agriculture a jeté les bases de cette réforme, qui a été également retenue parmi les projets du plan d'action juridique. J'avais d'ailleurs beaucoup insisté dans ce sens. Mais cette opération, qui vise d'abord à améliorer le livre foncier afin de tendre à la réalisation d'un cadastre, n'a pas démarré, faute de financement.

Nous souhaitons, monsieur le ministre, que cette question soit réglée, en liaison avec votre collègue de l'agriculture, en vue de parvenir à une meilleure maîtrise des sols, qui est, à l'évidence, indispensable aux progrès de Mayotte, notamment sur le plan agricole et dans le secteur de la construction sociale, de plus en plus handicapée par l'absence de terrains.

Dans un domaine proche, que vous avez évoqué tout à l'heure, celui de la résorption de l'habitat insalubre et de l'assainissement des villages, d'importants retards ont été enregistrés en 1988 et en 1989 dans l'ouverture des crédits de paiement correspondant à des autorisations de programme pourtant régulièrement ouvertes et notifiées. Compte tenu de l'ampleur exceptionnelle des retards et de l'importance des travaux à réaliser, un vigoureux effort de rattrapage s'impose à bref délai.

Dans le même sens, et pour répondre concrètement aux préoccupations quotidiennes des Mahorais qui, avec une périodicité lassante, liée à l'irrégularité du régime des pluies, sont soumis à de fréquentes coupures d'eau, permettez-moi de vous présenter, en leur nom, une dernière requête qui porte sur le renforcement du réseau d'adduction et de distribution d'eau.

En effet, les prévisions du contrat de plan Etat-Mayotte n'ont pas été entièrement suivies d'effet en 1989, puisque les crédits attendus du Fonds national pour le développement de l'adduction d'eau - le F.N.D.A.E. - n'ont pas été accordés en totalité. Le conseil général de Mayotte vient d'accroître le montant de sa participation financière à la réalisation du projet. Nous attendons de vous, monsieur le ministre, c'est-à-dire du F.I.D.O.M. général, un effort supplémentaire, et d'ailleurs modéré, mais qui me paraît et vous paraîtra sans doute de nature à améliorer sensiblement les conditions d'existence de milliers de familles mahoraises.

Pour conclure, je vous dirai, mes chers collègues, que Mayotte poursuit ainsi, à petits pas, sa longue marche vers la modernité.

Hier au Sénat, monsieur le ministre, vous avez obtenu le vote, en première lecture, du projet de loi d'habilitation qui permettra l'actualisation du régime juridique de Mayotte. Ce soir, nous venons demander au Gouvernement de prévoir les ressources financières répondant aux objectifs de développement de la « collectivité territoriale ».

Il me plaît tout particulièrement de rappeler que ces engagements avaient été pris, monsieur le ministre, par la loi du 31 décembre 1986, puis dans la convention Etat-Mayotte du 28 mars 1987 ; j'en exprime à votre prédécesseur la gratitude des Mahorais. Je me réjouis, en esprit libre, de constater que vous avez accepté, notamment dans le contrat de plan du 11 avril 1989, de poursuivre cette politique de progrès pour Mayotte.

Je souhaite que vous obteniez les moyens de cette politique afin de respecter ces divers engagements.

Mais au-delà de la modernisation des textes juridiques et des autorisations budgétaires, Mayotte attend surtout, des uns comme des autres, l'émergence d'une volonté politique qui reconnaîtra enfin son droit, également inscrit dans la loi, de choisir son statut définitif dans la République.

En attendant, et comme pour vous y encourager, monsieur le ministre, j'émettrai à titre personnel sur votre budget pour 1990 un vote positif, auquel j'espère - suivant vos réponses - rallier le groupe de l'Union du centre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre, sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe socialiste).*

**M. le président.** Je demande aux intervenants de respecter leur temps de parole. Plutôt que de leur couper la parole, je préfère qu'ils s'autodisciplinent.

La parole est à M. Pierre-André Wiltzer.

**M. Pierre-André Wiltzer.** Monsieur le président, je vous ai entendu : il n'est naturellement pas question en quelques minutes de traiter de la politique d'ensemble menée dans les départements et les territoires d'outre-mer, d'autant qu'au-delà des problèmes globaux qui se posent il faudrait aussi examiner la situation particulière de chaque département et de chaque territoire. Heureusement, les rapports qui nous ont été présentés et les interventions qui ont précédé la mienne ont assez largement déblayé le terrain. Je me bornerai donc, dans ma brève intervention, présentée au nom du groupe U.D.F., à mettre l'accent sur quelques points qui nous paraissent importants en laissant à mon collègue Pierre Micaux le soin de développer les positions de notre groupe sur la situation en Nouvelle-Calédonie, sujet qui requiert une particulière attention.

En 1988, la présentation de votre budget, monsieur le ministre, s'était effectuée dans le contexte favorable du rétablissement de la paix civile en Nouvelle-Calédonie, ce dont nous nous étions tous félicités.

Je dirai seulement que l'année écoulée a, hélas ! été marquée à cet égard par de nouvelles épreuves : le territoire a encore été le théâtre d'actes de violence et de vengeance, frappant nos compatriotes de la communauté canaque en la personne de deux de leurs dirigeants qui avaient signé les accords de Matignon.

Grâce au sens des responsabilités dont chacun a su faire preuve dans ces circonstances tragiques, le processus de mise en place des nouvelles institutions et le maintien de la paix ont été préservés. Mais ces événements nous ont montré la fragilité de la situation et le soin extrême dont il faut faire preuve pour que rien ne puisse menacer un équilibre si difficilement obtenu.

Permettez, monsieur le ministre, au porte-parole sur ce sujet d'une formation politique de l'opposition qui avait approuvé le référendum du 9 novembre 1988 sur la Nouvelle-Calédonie, d'exprimer son inquiétude devant l'intention du Gouvernement de modifier, sur la question si sensible de l'amnistie, les dispositions approuvées par référendum.

Devant notre assemblée, le 2 novembre de l'année dernière, le Premier ministre déclarait : « Le référendum est l'expression directe de la souveraineté nationale. Il est vrai qu'en droit ce qu'un référendum a fait, une loi ordinaire peut théoriquement le défaire. C'est vrai. Mais il est vrai aussi, et nul ne l'ignore, que même les plus inconscients des dirigeants politiques y réfléchissent à deux fois avant de remettre en cause ce que le peuple aura ratifié. »

Dans les circonstances actuelles, alors que les événements tragiques qui ont endeuillé notre pays tout entier, Nouvelle-Calédonie comprise, sont encore si proches, le Gouvernement ne doit-il pas, lui aussi, y réfléchir à deux fois, comme le disait M. Michel Rocard, avant de toucher maintenant à des dispositions du référendum concernant l'amnistie, s'il souhaite maintenir le consensus assez large réalisé il y a un an ?

Des épreuves d'une autre nature ont touché deux départements d'outre-mer au cours de l'année écoulée : début 1989, le cyclone Firinga à La Réunion, plus récemment, le cyclone Hugo à la Guadeloupe. Je n'insiste pas ; d'autres orateurs en ont parlé et, vous-même, monsieur le ministre, avez évoqué ces deux catastrophes.

Dans les deux cas, la solidarité nationale a joué. Les autorités nationales et locales ont mobilisé d'importants moyens et pris des décisions d'urgence. Mais le problème de la rapidité du règlement des indemnités se pose et nos collègues, représentant les départements concernés, l'ont dit ou vous le diront sans doute au cours du débat.

Au-delà des indemnités partielles ou forfaitaires, au-delà aussi des secours de première nécessité organisés par l'Etat et les collectivités locales, il est souhaitable de prévoir un mécanisme de garantie qui traduirait au profit de nos compatriotes d'outre-mer la solidarité nationale sous forme d'une législation sur les calamités naturelles non pas identique mais comparable à celle qui s'applique en métropole.

Puisque vous avez traité ce sujet, monsieur le ministre, nous souhaitons pouvoir être saisis rapidement d'un projet de loi du Gouvernement sur ce point.

Sur le projet de budget que vous nous présentez, rejoignant les observations faites cette année encore par les rapporteurs, comment ne pas relever la proportion toujours élevée des crédits non consommés à la fin de l'exercice budgétaire précédent ?

Cette situation anormale, dont nous connaissons en partie les causes, présente un double inconvénient. D'abord, elle jette fâcheusement un doute sur les sommes inscrites au budget car on peut redouter la persistance de ce phénomène dans l'avenir. Elle prive aussi l'action entreprise en faveur de l'outre-mer d'une partie de son efficacité alors que les besoins sont si importants et que des crédits votés peuvent rester ainsi inutilisés.

Pourriez-vous nous préciser, monsieur le ministre, les mesures prises ou envisagées pour corriger ces défauts de gestion ?

J'évoquerai maintenant rapidement le contexte européen dans lequel l'avenir des départements et territoires français d'outre-mer doit de plus en plus être conçu.

Les perspectives créées par l'Acte unique européen, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1993, inquiètent nos compatriotes d'outre-mer et, sur certains points, leurs inquiétudes peuvent être fondées. Je sais que vous vous employez, monsieur le ministre, à obtenir des instances de la Communauté européenne les adaptations nécessaires pour que le grand marché européen augmente les chances de l'outre-mer français, en particulier pour les territoires d'outre-mer, au lieu de créer à leur détriment des conditions de concurrence plus difficiles avec les pays qui les environnent géographiquement. Mais c'est pour l'avenir une tâche essentielle. Grâce à la France et aux portions de la République française qui sont situées aux quatre coins du monde, l'Europe peut en effet être présente partout. D'un autre point de vue, le rôle de poste avancé peut être, pour les départements et les territoires français d'outre-mer, extrêmement avantageux. Il nous faut bien sûr le faire comprendre sur place à nos compatriotes d'outre-mer, mais il faut aussi les mettre en situation de relever les défis.

Votre budget pour 1990, monsieur le ministre, comporte certaines mesures qui vont dans cette direction et vous avez, avec sagesse, largement poursuivi les mesures déjà prises et mises en œuvre par le gouvernement précédent dans le cadre de la loi de programme pour l'outre-mer votée en 1986.

Pour réussir l'entrée de l'outre-mer français dans le grand marché européen, il nous faut également obtenir de nos partenaires les adaptations nécessaires des règles communautaires. Je n'y insiste pas, car nos rapporteurs ont abordé ce sujet très important, comme vous l'avez vous-même fait, monsieur le ministre.

Enfin, il reste toujours aussi essentiel et urgent de faire mieux connaître à l'opinion publique, notamment en métropole, la nécessité de renforcer les liens entre la métropole et l'outre-mer, liens historiques et sentimentaux naturellement, mais aussi liens d'intérêt mutuel, que beaucoup ignorent ou sous-estiment.

La mise en œuvre d'une politique active d'information et de communication serait, à mon avis, un moyen de faire progresser cette prise de conscience chez nos compatriotes et les sommes qu'elle entraînerait ne seraient pas dépensées en vain.

Au total, monsieur le ministre, le groupe U.D.F. tient à manifester une fois de plus l'intérêt particulier qu'il porte à l'outre-mer. Il relève un certain nombre d'aspects positifs dans le projet de budget que vous nous présentez. Toutefois, comparée à l'évolution du budget global de notre pays, la progression des crédits affectés à l'outre-mer lui paraît rester malgré tout modeste eu égard à l'ampleur et à l'urgence des besoins ; je ne réfre, sans les développer, aux ombres de ce projet de budget décrites par mon collègue Virapoullé, rapporteur de la commission des lois.

Dans ces conditions, en raison des interrogations qui lui paraissent subsister, le groupe U.D.F. a décidé de s'abstenir dans le vote sur le projet de budget des départements et territoires d'outre-mer. Mais voyez dans cette abstention une incitation à accentuer l'effort de la nation tout entière en faveur de l'outre-mer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, avec votre accord, je vais prolonger un peu cette séance en donnant la parole, pour lui faire plaisir et pour avancer les débats de la soirée, à Mme Lucette Michaux-Chevry.

Vous avez la parole, madame.

**Mme Lucette Michaux-Chevry.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, un budget est un acte politique important car il traduit une stratégie économique, sociale et culturelle pour une année.

Or, à l'exception de la Nouvelle-Calédonie, où un effort considérable est poursuivi, je ne vois pas pour ma part les orientations corrélatives d'une politique de développement que reflète ce budget.

En fait, si on enregistre dans votre projet de budget une augmentation de 65 millions de francs, il y en a 64 pour des actions en Nouvelle-Calédonie, la différence - soit 1 million - se partage entre les autres D.O.M.-T.O.M. : Mayotte, Polynésie, Saint-Pierre-et-Miquelon, Réunion, Guyane, Martinique et Guadeloupe.

Je me refuse à penser que ce soit le prix du sang qui justifie un tel traitement pour la Nouvelle-Calédonie.

Pour ma part, je considère que défendre ici les droits légitimes de mes compatriotes au sein de la nation française ne peut se concevoir que dans le respect des institutions qui sont les seules voies de la démocratie.

Examinons l'aspect social de votre projet. Au cours de la campagne des présidentielles, M. le Président de la République s'est engagé sur la base de l'égalité sociale.

Avec un R.M.I. inférieur de 20 p. 100 à celui de la métropole, avec l'utilisation de ces 20 p. 100 pour l'essentiel à des actions collectives, ce n'est plus l'égalité sociale, c'est la parité sociale, pour le moment.

De plus, ces actions collectives ont entraîné une nette diminution de la I.B.U. - ligne budgétaire unique - puisque de 1986 à 1988, elle avait augmenté de 46 p. 100 et, de 1988 à ce jour, de 11 p. 100, vous venez de le reconnaître.

En matière de logement social, la loi programme n'est pas respectée puisqu'elle prévoyait le doublement des logements sociaux sur une période de cinq ans, selon une courbe de progression qui n'a été respectée que de 1987 à 1988.

Nous avons connu un outil excellent dans les départements d'outre-mer, le L.T.S., logement très social, qui a été remplacé par le L.E.S., logement évolutif social, lui-même remplacé par le L.A.S., logement d'accès subventionné, et qui est maintenant abandonné au profit de L.E.S., notamment en Guadeloupe.

En matière d'amélioration de l'habitat insalubre, il faut reconnaître, monsieur le ministre, que la subvention globale allouée notamment en matière d'autofinancement a été réduite.

En fait, à part le R.M.I. discriminatoire dans les départements d'outre-mer, quelles sont les mesures sociales novatrices que vous présentez pour les départements d'outre-mer ?

Les seules mesures d'envergure ont été la suppression du critère d'activité en matière de prestations sociales, l'extension de l'allocation spéciale vieillesse et l'extension de l'allocation aux adultes handicapés au taux métropolitain. Mais ces trois mesures sont celles du gouvernement de Jacques Chirac.

Examinons maintenant les crédits pour la formation professionnelle et pour la recherche, secteurs importants dans les départements d'outre-mer - j'ai totalement mis de côté le budget de la Nouvelle-Calédonie - pour le rattrapage économique. Ils sont de 28 millions de francs pour 1990.

Or, pour les départements d'outre-mer, au chapitre 46-94, ces dotations sont figées.

En matière culturelle, il y a 500 000 francs de plus pour la culture canaque parce qu'il n'y a pas de culture caribéenne ?

Pour les activités sportives et de jeunesse, il n'y a seulement que 50 405 francs de plus, c'est l'article 10.

Examinons maintenant le volet économique.

Vous évoquez en réalité, monsieur le ministre, la poursuite d'actions déjà inscrites dans la loi de programme de 1986, à savoir : la rocade de Fort-de-France en Martinique, le port de Jarry en Guadeloupe, le désenclavement de Mayotte, l'amélioration de la piste de Saint-Pierre-et-Miquelon, etc.

Pourtant, je constate une baisse des crédits d'infrastructures pour la Guyane, au chapitre 58-01.

Je note la réduction du F.I.D.O.M. local, même s'il y a une approche différente à cet égard et je n'ai pas le temps d'expliquer pourquoi les dépenses ne sont pas consommées. C'est le chapitre 68-03.

Je regrette l'absence de soutien en matière de transports. Rien pour Air Guadeloupe qui est quand même une société locale obligatoire. Mon département est un archipel : on ne peut pas aller d'une île à l'autre par le métro ou en voiture, il faut prendre l'avion ! Rien pour Air Martinique ! Ce sont quand même les moyens de développement dans la zone de la Caraïbe !

Aucune intervention économique percutante !

Quant à l'Europe, le mémorandum du 17 avril 1987 du gouvernement précédent a posé, d'une part, le principe de dialogue de l'outre-mer avec l'Europe par la fameuse réunion de Bruxelles et de la rencontre de l'outre-mer avec la Caraïbe par la fameuse réunion organisée à la Martinique. Il a, d'autre part, permis de confirmer la place des départements d'outre-mer au sein de la Communauté économique européenne, tout en maintenant leurs spécificités et en prenant en compte leurs handicaps.

Enfin, ce mémorandum a lancé les vraies bases de négociations sur les secteurs économiques vitaux des productions tropicales européennes avec, notamment, le maintien du régime fiscal privilégié pour les rhums jusqu'en 1992 et au-delà les avantages des effets équivalents.

On parle beaucoup du POSEIDOM, monsieur le ministre. Je veux bien. Mais si la Communauté économique européenne reconnaît la possibilité d'appellation contrôlée du rhum agricole, toutefois, en décembre 1988, la France a accepté de signer un protocole d'accord qui reconnaît le rhum allemand « Verschmitt » qui n'a du rhum que le nom.

Cela permettra demain à cette production de ruiner l'économie des départements d'outre-mer. Cette signature en décembre 1988 ne s'est accompagnée d'aucune contrepartie pour les rhums industriels, dont on sait qu'ils représentent une production importante pour la Réunion et la Guadeloupe.

De même, nous voyons apparaître l'appellation « banane zone dollar » et vous venez, monsieur le ministre, de parler de la banane de l'Amérique latine. Je ne sais pas, pourtant, que l'Amérique latine fasse partie de l'Europe !

C'est la banane allemande qui voyage en fraude, qui pénètre l'Europe et qui viole les accords de coopération parce que les départements d'outre-mer sont français et européens. La banane des Antilles est une banane européenne. Nous ne devons pas accepter ni l'appellation « bananes zone dollar » ni l'appellation « bananes Amérique latine ».

Certes, je vous l'ai déjà dit, monsieur le ministre, les négociations à Bruxelles ne sont pas faciles. Mais la banane, au même titre que le maïs, doit bénéficier d'une organisation communautaire de marché, notamment avec un système de contingentement.

*Quid de l'octroi de mer ?* La France a obtenu son maintien et un système d'exonération. Mais le Gouvernement doit être vigilant. Vous n'ignorez pas que Bruxelles entend faire tomber le système dérogatoire de l'exonération, et la vigilance de la France, je vous l'ai indiqué, doit notamment porter sur la nomenclature des taux en matière d'octroi de mer.

On ne peut, en effet, oublier l'importance de cet instrument de développement et de démocratie locale que constitue l'octroi de mer, ancienne taxe coloniale qui a toujours été de la compétence des élus territoriaux, et on ne saurait parler de plus de décentralisation dans les départements d'outre-mer, tout en laissant à des fonctionnaires européens le soin de suppléer la volonté populaire.

En 1986, il y a eu - on pouvait la critiquer - une dynamique. Ce furent la loi de programme, la loi de défiscalisation, la libération des transports, la parité sociale globale et le mémorandum européen.

Toutes ces mesures qui avaient été engagées par le gouvernement de Jacques Chirac, vous les avez critiquées, vous les avez contestées et vous avez voté contre au Parlement.

Aujourd'hui, force est de constater qu'elles n'étaient pas si mauvaises. La loi de défiscalisation n'est pas abrogée. Quant à la loi de programme, c'est votre référence. Comme je suis heureuse ! Mais vous auriez pu faire un peu mieux !

Monsieur le ministre, le budget que vous nous soumettez ne contient pas de mesures novatrices, incitatives qui constitueraient à mes yeux une réponse de dignité au problème du chômage.

Permettez à l'élue guadeloupéenne que je suis d'évoquer rapidement les conséquences du passage du cyclone Hugo. Je ne veux pas ici polémiquer, mais je ne crois pas que le fait pour un ancien Premier ministre de soutenir avec force les intérêts de ses compatriotes soit indigne. Je sais que la ville de Paris a été la première à être présente sur les lieux. J'ai eu à remplir une mission qui était de distribuer des tentes en Guadeloupe. Croyez-moi, monsieur le ministre, d'après la directive que j'ai reçue de M. Chirac, toutes les tentes devaient être distribuées à tous les Guadeloupéens !

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Puis-je vous interrompre, madame Michaux-Chevry ?

**Mme Lucette Michaux-Chevry.** Est-ce à propos de M. Chirac ?

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Oui.

**Mme Lucette Michaux-Chevry.** Je vous autorise, mais je ne vous donne pas mon temps de parole !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Madame le député, je n'ai pas du tout voulu polémiquer, mais vous conviendrez avec moi qu'il n'était pas admissible que l'ancien Premier ministre ait feint de croire que la dotation de 100 millions de francs, qui est une avance, représentait la contribution de l'Etat à la réparation des dommages subis par la Guadeloupe, alors que nous savons que cette contribution dépassera les deux milliards de francs. Il a lancé cette affirmation à la cantonade à une population qui écoutait et qui a pu croire que l'effort de l'Etat se limitait à cela.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire lors des questions d'actualité. Je souhaiterais qu'il me soit donné acte que notre divergence portait là-dessus et que je n'ai nullement mis en cause la participation de la ville de Paris à ce grand mouvement de solidarité, auquel j'ai d'ailleurs rendu hommage, à l'égard de la Guadeloupe.

**M. le président.** Veuillez poursuivre, madame Michaux-Chevry.

**Mme Lucette Michaux-Chevry.** Monsieur le ministre, au lieu de privilégier la presse, vous auriez dû distribuer votre document sur les aides à la Guadeloupe à tous les parlementaires. Nous n'avons eu connaissance que des dépêches de l'A.F.P. selon lesquelles vous débloquentez, au fur et à mesure des besoins, 100 millions de francs alors qu'il faudrait 4 milliards. En tout cas, vous savez très bien que je n'ai pas du tout l'intention de polémiquer à propos de cette affaire Hugo.

Je veux remercier solennellement ici, à l'Assemblée nationale, chaque Française et chaque Français pour ce qui a été fait dans mon département. Je remercie les compagnies aériennes - Air France, Minerve, UTA - d'avoir assuré des transports gratuits ; je remercie aussi l'armée, le S.M.A., les sapeurs-pompiers, tous les personnels qui ont travaillé jour et nuit.

Mais cela est normal. Ce n'est pas la peine de parler indéfiniment de solidarité. Nous sommes des Français et nous sommes en droit de bénéficier de cette solidarité. Elle a été spontanée et la population vous l'a dit, monsieur le ministre.

Je m'adresse maintenant à M. Lapaire. Il est dommage qu'il ne soit plus là. J'ai reçu son rapport ce matin. S'il m'avait consultée, je lui aurais donné quelques informations. A la page 18 de son rapport, il affirme que « le reste de la Basse-Terre, notamment le chef-lieu, ont été épargnés ».

Je tiens à vous informer qu'à six kilomètres de Basse-Terre, dans la commune de Gourbeyre, dont je suis le maire, il y a eu un mort et 200 maisons ont perdu leur toiture, sans parler des dégâts subis par le centre culturel - vous l'avez vu - par la marina, et par les communes voisines de Basse-Terre, de Vieux-Fort, de Trois-Rivières, de Saint-Claude, de Baillif, de Vieux-Habitants et de Bouillante. Mais nous avons eu l'honnêteté de dire qu'à côté des dégâts enregistrés ailleurs, nous étions les moins sinistrés.

Je voudrais de plus rappeler à M. Lapaire l'anéantissement des exploitations agricoles dans cette région : la banane, les cultures vivrières et florales, les essences, le parc national de la Guadeloupe, qui vient d'être inauguré, ont été fortement endommagés. Par ailleurs, il ne faut pas oublier qu'un cyclone s'accompagne toujours d'un raz de marée et que les bateaux de pêche, dans la région des Saintes, ont été très touchés.

Monsieur le ministre, je n'ose penser que vous puissiez accepter les termes de ce même rapport à sa page 19 où M. Lapaire parle de la « mise en place des premiers secours d'urgence valant première avance sur indemnisation, dont une première tranche de 1 500 francs par foyer sinistré a été mise en paiement dans toutes les communes et dont la deuxième tranche sera modulée suivant les situations familiales ».

Monsieur le ministre, ce ne sont pas les propos que vous avez tenus devant la population de la Guadeloupe. Mes compatriotes attendent de vous que les engagements solennels que vous avez pris sur place soient respectés.

Lorsque vous êtes arrivé en Guadeloupe en débloquent 34 millions de francs et en faisant des propositions sur cette base, vous ne pouviez pas, à l'époque, mesurer l'importance des dégâts ! Mais vous n'avez pas parlé, monsieur le ministre, de 1 500 francs et je voudrais que cela soit rectifié.

Après ce diagnostic, il faut un traitement économique pour la Guadeloupe. Que nous propose-t-on ?

Le report des échéances fiscales et sociales, le report des échéances des emprunts souscrits auprès du Crédit agricole, la mise en place d'une procédure spéciale de prêts à moyen terme.

Face à l'ampleur dévastatrice du cyclone Hugo, ces mesures ne sont ni exceptionnelles ni de nature à réparer le préjudice réellement subi par mes compatriotes.

Le report des échéances est une procédure habituellement utilisée dans les départements d'outre-mer quand il y a un coup de vent ! Mais on a fait mieux en 1976, lorsque nous avons eu la catastrophe de la Soufrière ! Nous avons obtenu, en 1976, des annulations de dettes sous la réserve expresse que l'emploi soit préservé. Il est donc légitime que mes compatriotes considèrent que les mesures annoncées sont imprécises. Report ? Mais sur combien d'années ? Un an, deux ans, trois ans, cinq ans ? Tout est très important dans le domaine des reports.

Monsieur le ministre, mes compatriotes guadeloupéens sont fondés à réclamer le respect de leurs droits.

En effet, il est certain que si l'article 6 de la loi du 13 juillet 1982 n'avait pas exclu les D.O.M. du bénéfice de l'indemnisation prévue en matière de catastrophes naturelles, des entreprises, des professions libérales, des particuliers nombreux à être assurés pour le risque incendie, auraient bénéficié de la même procédure que celle que votre gouvernement a mis en place en faisant jouer le fonds de compensation des assurances pour couvrir mes compatriotes de Nîmes à 100 p. 100 du préjudice subi par eux.

Il est donc normal que, au nom des Guadeloupéens qui ne seront dédommagés qu'à 25 ou 40 p. 100, je vous pose deux questions.

D'abord, nous avons subi un préjudice du fait d'une absence de législation - article 1382 du code civil. Quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre pour donner ce qui revient en droit à nos compatriotes guadeloupéens et réparer ainsi l'exclusion dont ils sont victimes ? Monsieur le ministre, comment ne pas comprendre que mes compatriotes soient choqués, pour reprendre l'expression du M. le Président de la République, quand ils mesurent, d'une part l'ampleur de l'intervention de l'Etat français pour désendetter les pays pauvres - et nous le comprenons - et, d'autre part, les dispositions législatives d'indemnisation applicables au territoire métropolitain alors qu'ils sont, eux, pénalisés par une absence volontaire de législation, puisqu'ils ont été exclus du bénéfice de la loi.

M. le Président de la République, lors de son passage en Guadeloupe, s'est dit, justement, « choqué ».

Seconde question, monsieur le ministre : votre gouvernement va-t-il enfin se décider à inscrire, à l'ordre du jour prioritaire de la présente session, les propositions de loi sur l'indemnisation des catastrophes naturelles qui peuvent survenir dans les départements d'outre-mer ? Car nous ne sommes pas à l'abri d'autres catastrophes naturelles. Les Etats-Unis, l'Algérie et d'autres pays viennent de connaître des tremblements de terre, et, nous, nous savons que nous sommes dans une zone sismique et dans une zone d'inondation.

Permettez-moi de croire, pour terminer, que la catastrophe qui vient d'endeuiller et de ruiner la Guadeloupe sera l'occasion pour le Gouvernement de démontrer le caractère exemplaire de l'action qu'il entend conduire dans ce morceau de la France situé dans les Amériques.

Un bon budget pour la Nouvelle-Calédonie, peut-être pour la Polynésie. Mais, hélas ! je relève une réduction globale des crédits dans des postes déterminants du projet de budget des D.O.M.-T.O.M.

Il ne faut pas oublier, monsieur le ministre, qu'en outre-mer, si les mirages scintillent beaucoup au soleil, ils s'estompent aussi vite.

Nous ne voterons pas ce budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

## ÉQUIPEMENT MILITAIRE POUR LES ANNÉES 1990-1993

### Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire

**M. le président.** M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 7 novembre 1989.

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi de programmation relatif à l'équipement militaire pour les années 1990-1993.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants au sein de cette commission.

« J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

Les candidatures devront parvenir à la présidence avant le mercredi 15 novembre 1989, à vingt et une heures trente.

A l'expiration de ce délai, elles seront affichées.

Si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement.

Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin.

5

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Départements et territoires d'outre-mer (*suite*) :

Annexe n° 9. - M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial ; avis n° 924, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République : tome I (Départements d'outre-mer), de M. Jean-Pierre Lapaire ; tome II (Territoires d'outre-mer), de M. Jean-Paul Virapoullé ; avis n° 925, tome III, de M. Guy Malandain, au nom de la commission de la production et des échanges.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures cinquante-cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,*

CLAUDE MERCIER